

ARCHIVES DE LA GRANDE CHARTREUSE



CHARTREUSE de **STETTIN**

↻ La-Grâce-de-Dieu ↻

(PROVINCE DE SAXE)



Manuscrit du Ven. Père Dom Palémon BASTIN

Chartreuse de la Grâce-Dieu
près de Stettin.
1360 - 1546. —

La chartreuse était située à petite distance de la ville de Stettin, au nord, sur une éminence voisine de l'Odér, in loco dicto Grabow. Le fondateur, Barnim III, Duc de Stettin, lui donna le nom de Grâce-Dieu, en latin Gratia Dei, et en allemand Gottes-Gnade. La chartre de fondation est datée du 21 janvier 1360. Le duc y dit qu'il donna à la chartreuse qu'il a fondée et érigée à Grabow, près de la ville, le village dudit Grabow et une ferme attenante, une ferme à Lavelwisch, le moulin de Dreptow, sur la Collesse, 100 marks de rente sur la ville de Bornsteden, 20 marks d'argent sur le piéage de Schmedt et de Garg sur l'Odér, et enfin permis de prendre de bois de construction et de chauffage dans la forêt de Heperwitz. Ces mots de la chartre *monasterium ordinis cartusienis, Dei gratia muneratum, in loco dicto Grabow prope civitatem nostram Stettin situm, de bonis nostris fundis immis et ceteris*, semblent indiquer que le monastère était déjà établi. Et en effet le 28 Dec. 1354, Jean Brullingh, bourgeois de Dreptow sur la Collesse, reconnaît avoir à la chartreuse de Gottesgnade une rente annuelle de 100 marks pour son moulin de Dreptow. (Voir inventaire n° 9). — C'est donc quelques années avant 1360, que le duc en ait commencé le monastère, mais je crois que c'est à tort que certains auteurs le font remonter à 1366. — Le fondateur en ait daté son acte de fondation, le jour de *Ste. Agnès*, fête de son épouse la Duchesse Agnès de Brunswick. — L'Empereur Charles IV donna son approbation à Prague le 8 février 1360. Barnim III est mort le 26 Août 1368, et le chapitre général de 1369 lui accorda un trénaire sans tout l'acte. Agnès, décedée en 1371, fut enterrée dans l'église de *St. Othon*, fondée par Barnim en 1346. —

Prieurs Connus

D'après ce qui reste des cartes du chap. gen. et des archives de la maison.

1370, 11 nov. — D. Guillelmus. —

Le prieur D. Guillaume apparaît dans un échange entre les Ducs de Poméranie et la chartreuse. — (Voir Inventaire n° 16). —

137... — 1380. ch. — D. Fridericus

ch. 1380. Priori D. de Stetin ad sui instantiam petitionem, fit mia. Ne peut être que le suivant: ch. 1392. obit. D. Fridericus quondam prior D. Stetinensis habens tricennarium.

ch. 1380 — 1397, fin. — D. Joannes de Hagen.

ch. 1380... et ad parcendum caputis D. Joannem, vicarium dictos D. prioris, fit mihi in Priorum. — D. Joannes paraît dans des documents de 1381, 28 Mars; 1395, 16 juin et 1397, 13 juillet. (Invent. n° 22. 26 et 27). — ch. 1382. Priori D. Gratiae dei prope Stethim non fit mia. ch. 1386. 1387. 1388 et 1389. Priori de Stethim non fit mia. ch. 1390. Priori de Stethim non fit mia, et injungimus sibi expressa quod temporibus debitis, juxta nostre ordinis instituta, vadat cum socio monacho, quem elegerit aliquando, ad visitandum domum Paradisi nostre ordinis in Prussia. — ch. 1391. Priori de Stethim non fit mia. ch. 1392. Priori D. Gratiae dei prope Stethim non fit mia, et D. Patrum Krughis in disciplina generali per visitatores pro culpa sua positam, committimus priori et conventui et cum absovent quando videbitur expedire. — ch. 1393. Priori D. de Stethim non fit mia — ch. 1394. Priori de Stethim non fit mia. — (In D. Prussia) on charge le prieur de Stethim d'accompagner celui de Prusse pour aller trouver le dachme de Poméranie qui demanda

demande à fonder une chartreuse. — ch. 1395. Prieur de Statin non fit mita. Et
concedimus sibi saltim ad cautelam, quod id molendinum, pro quo scribit capi-
tulo generali, de quo dubitat an sit infra terminos, absque scrupulo conscientia
possit retinere. — Domum Pomeraniam visitabit prior Statinensis cum socio monacho
quem elegerit. — ch. 1396. Prieur de Statin non fit mita. Et quia in commissione sibi
facta per Priorem Carthusiae de receptione Domus Pomeranicae non adhibuit illam
diligentiam, et sollicitudinem, quam debuit, stat extra sedem suam, usque ad
saeculus capitulum generale, infra quod spatium, semel in hebdomada abtineat
a vino et carnalitate, et ordinamus quod incontinenti, visis presentibus,
Rector et personae ordinis dictae P. revertantur ad domos unde sunt extractae; Com-
mittentes eidem priori et priori Slesviae, quod quam citius potuerint, ad eum duos
duces Pomeranicae diligenter expolitum, ^{uri?} quod ordo requirit in novis fundationi-
bus; quae si effectualiter completantur, significant capitulo generali, et tunc
omnibus perfectis, personae ordinis potuerint illi deputari. — Voir aussi à Dantzick
où on lui dit d'aller trouver, avec le prieur dudit Dantzick, le roi des goths et autres
qui demandent à faire des fondations. — Domum Statinensiam visitabit prior Pragae
cum socio monacho quem duxerit eligendum. — ch. 1397. Prieur de Statin non fit mita,
et concedimus sibi quod, de voluntate et consensu sui conventus, possit recipere illam
donationem, pro quo supplicavit capitulo generali propinata tamen forma novarum
constitutionum. Cui etiam concedimus spualteram, pro illo canonico in ecclesia
conventuum, pro quo et supplicavit. Committentes sibi quod pro nova fundatione
regis Gothorum, possit mittere unum, conventum discretum, et prudentem, qui cum
extenderit modum et formam novae domus edificandae; committentes eidem priori
ut circa dictam fundationem, adhibeat diligentiam, et curam, ne ex principio in-
creta oriri possint aliqua scandala in futurum. — On lui recommande encore de
veiller sur la fondation de Francfort, mais ce fut inutile, car il mourut fin 1397
ou avant leques 1398. ch. 1398. obiit H. P. Prieur de Statinensis (D. Joannes prior
de Statinensis, sit tot. caput. —) Steinbrück, l'appelle D. Jean de Hagen et le
dit prior 1381-1395. —

1397-1403. — D. Theodorus Claus. —

ch. 1398. Priori de Stetin non fit mia. Et committimus futuris visitatoribus quod diligenter inquireant de illa possessione pro D. Joannem proedecessorem suum,
et faciant relationem futuro capitulo generali et postea poterit eis eadem res-
ponderi. Et D. Mathaeus dictor P. habeat potestatem pro cura de cella, de qua
supplicavit capitulo generali, quae forte sine salute non esset necessaria. Et declar-
amus quod D. Joannes Tschul, monachus dictor P., curato cum priore ad visitan-
dam domum de Hostoch, quanquam aliquantulum diverget a recto itinere, nullam
propter hoc incurrit disciplinam. ch. 1399. Priori de Stetin non fit mia. Et de his de quibus
petit declarationem, scilicet de curis monachorum, servent ordinationem capitu-
li generalis; et declaramus quod quilibet monachus potest scribere capitulo generali
et Priori cartusiae, etiam sine licentia et scitu prioris sui, prout etiam statuta voluit,
nec tenetur priori suo ostendere litteras hujusmodi: et prior non tenetur sigillum
suum apponere, si non vult, ad talis litteras privatas. Et quia, ut scribit, habet
omnes cellas repletas concedimus quod contra voluntatem suam, hospitibus non
gravetur. — ch. 1400. Domos Stetini et Francofurtense visitabit prior Pragae cum
socio monacho quem duxerit eligendum. — ch. 1401. Priori de Stetin non fit mia. Et
concedimus sibi licentiam quam petivit pro illa sua benefactora. — ch. 1402. Priori
de Stetin non fit mia. Damos prope Stetin et Pomeraniae visitabit prior Pragae cum
socio priore vel monacho quem duxerit eligendum. — ch. 1403. In domo de Stetin absolu-
tionem D. Theodori prioris factam infra annum a Priore Cartusiae approbamus, et pro-
motionem ad prioratum D. Joannis ejusdem P. de Westphalia confirmamus autori-
tate capiteuli generalis, ad remouendum scupulum ejus cuiusque. — Cette déposition
fut faite après le rapport des visiteurs, fin 1402 ou commencement de 1403. —
ch. 1419. obiit. D. Theodorus Claus quondam prior P. prope Stetin. —

1403-1408. — D. Joannes de Westphalia. —

ch. 1404. Priori Stetini non fit mia. La chartreuse de Pomerania étant abandonnée on lui
confie ainsi qu'à celui de Prusse d'arranger les choses. — ch. 1405. Priori prope Stetin non fit
mia

ch. 1406. Priori prope Statim non sit mica. Et tricennarium quod patet pro illustri Principe Dno Duce Statinensi seniori libenter concedimus. Et super rebus ablatiis, ut dicitur, de nova plantatione Pomeraniae predicta futuros visitatores diligenter informant ut quod sumum est unicuique tribuatur. De monacho vero, de quo conqueritur, hortamur eum, ut habeat patientiam, pro presenti, sed in futurum ordinamus ut aliis hospitibus non grave sit. — ch. 1407. Priori prope Statim non sit mica. Et acceptamus quos occupationem de non veniendo ad capitulum, et de quibusdam rescribit sibi Prior cartusie. — D. Jean de Welfin-
- alie est mort en charge avant le chap. suivant. —

ch. 1408. obiit. D. Joannes prior d. Gratiae dei prope Statim, habens tricenas.

1408-1413. avant ch. — D. Joannes Bischofode de Molhusen.

Prior de la chart^{re} de Erford, qui a été prior de Statim et de Hildesheim et est mort simple religieux le 26 février 1436. Le nec. d. ref. a simplement: « obiit 26 febr. D. Joannes Molhusen prior Hildensis, filius P. hugis. » La chronique alle même ne donne pas son nom de famille. La carte de 1436 l'appelle Bischofode, celle de 1436 Bischofode, la nec. de Bâle Bischofode, et celle de Fribourg Bischofoden. — Il a été sûrement prior de Hildesheim et ^{cur}visitateur de 1413 à 1433, par conséquent n'a pu être prior de Statim qu'après 1413. Et c'est à la formation de la province de base en 1412 le prior de Statim est nommé 1^{er} visitateur et l'année suivante c'est le prior de Hildesheim.

ch. 1408. Priori d. prope Statim non sit mica. Et chargé avec le prior de Franca d'aller voir comment marche la fondation de Pomerania. Voir à canonice Mariae.

ch. 1409. Priori d. Statim non sit mica, et laborem suum fidellem, quem habuit ⁱⁿ contra visitatores domorum, bene commendamus et approbamus. Et D. Joannes Mandumbanten mansat ibidem, et si in aliquo offenderit disciplinetur secundum sua demerita. Et pro aliquo solatio Rector Pomeraniae solvat pro co-annuatim, et florenos donec predicta plantatio melius convalescat; quod si non solvat predictus prior Statim ipsum remittendi auctoritatem habeat. (c'est le moine

moine dont il est parlé à Dantzick les deux années précédentes.) — ch. 1412. Priori prope
statin non fit mia. ch. 1411. Priori Statinensi non fit mia. Et D. Joannes Moldenbaen
vocat ad domum Pomeraniae, si hoc priori (sic hutori) et conventui Pomeraniae pla-
uerit, et de alio de quo patuit releuari committitur visitatoribus ordinandis.
ch. 1412. Priori P. Statinensi non fit mia. — La province de base étant formée le
prieur de Statin est nommé 1^{er} visitateur — D. Jean de Molhusen fut transféré
à Hildesheim, où out le chap. de 1413 et y est resté prieur et 1^{er} visitateur 1413-1433.
ch. 1434. Ob'it. D. Joannes Biscoperrade de Molhusen quondam prior P. Hildes-
mensis et postea prior P. in Statin, qui hab et plam. ^{curam} pital. monach. per tot. ord. —
La ch. de 1436 donne la jour de sa mort qui fut le 26 février 1434. —

1413-1433. — D. Joannes Rode de Hambourg. —

Prieur de Prague et prieur de Brünn de 1406 à 1408. — D'après l'index-
taire D. Jean est prieur 1416, 20 mai: n. 31; 1417, vers 2 et 16 février, D. Jean Rode
(n. 33 et 34); 1422, vers 24 fév. D. Jean Rode (n. 36); 1426, 28 oct. D. Jean Rode (n.
43); 1429, 12 sept. D. Jean (n. 50); 1433, 26 Mars, D. Jean Rode prieur (n. 55). — Il semble
donc qu'il soit le successeur de D. Jean de Molhusen; d'ailleurs je n'en vois pas d'autre.
ch. 1413. 1414 et 1415. P. 1416. Priori P. de Statin non fit mia. ch. 1417. Priori P. de Statin non fit
mia. Et committimus visitatoribus vel altari ipsorum de fratre Patro converso
ejusdem P., et alio converso vocato Avicula, converso P. Pomeraniae ut disponant
de eis secundum quod viderint expedire. — ch. 1420. 1422. 1423. Priori P. prope Statin
non fit mia. ch. 1426. Priori P. gratia dei prope Statin non fit mia. Et de licentia quam
patuit de amandis redditibus committitur conscientis eorum, concurrente consilio
et consensu unius visitatorum et quorundam juris peritorum. ch. 1425. Priori P. g. o.
prope Statin non fit mia. Et de licentia quam patit, conceditur, si domus facultat tot
personas valeat sustentare; et injungimus priori et conventui dictae P. et D. con-
radum super vicarium P. S^{te} Crucis in Urba recipiant in hospitium ad ordinis vol-
untatem. ch. 1426. Priori P. g. o. prope Statin non fit mia. Et de receptione donati, de quo scri-
bunt, committitur visitatoribus. — ch. 1427. Priori P. prope Statin non fit mia. Et super
litiqua

his quae scribit d. Petrus ex parte Cabi (sic) respondit sibi prior Erfordia per litteras
s. coram. (Le prior d' Erford était 7^e définiteur à ce chap. de 1427). — ch. 1428. Prior d' in statim
non fit mra. Et receptionem hortulani in statum donatorum approbavit.

ch. 1429. 1431. Prior d' G. D. prope statim non fit mra. — ch. 1432. Prior d' prope statim non
fit mra. Et de his quae petunt commissa est responsio priori Hildensi. (qui était 6^e dé-
finiteur au chap.). — La ch. de 1433 manque. — ch. 1434. Prior d' prope statim non fit
mra, et il est nommé 1^{er} visiteur. Or d'après le cartulaire de Francfort, D.
Jean Rede est prieur de Francfort le 14 juillet 1434, il a donc du passer du
priorat de statim à celui de Francfort en 1433. —

1433-1435. ch. — D. Jacobus. —

ch. 1435. Priori 7^e Gratia prope statim fit mra. Priori d' prope Francfort fit mra, et
proficimus ipsum in priorem d' Gratia Dei prope statim; D. vero Jacobum a
prioratu dicto d' de statim absolutam, proficimus in priorem misericordiae
Dei. — Le D. Jacques nommé premier visiteur en 1434 et probablement en 1433,
transféré à Francfort par ch. 1435, n'est plus ni visiteur ni corvisiteur. et d'après
le cartulaire de Francfort, est prieur dans la dite chartreuse le 3^e sept. 1438 et
le 27 Avril 1440, et peut y être resté jusqu'en 1462. Il me paraît difficile que
ce soit le suivant:

ch. 1441. obiit D. Jacobus Loyentim monac. profus 1^{er} 7^e Gratia Dei, ultimo d'
prope Francfort. — Il ne peut être que l'un des deux suivants:

ch. 1449. obiit. D. Jacobus Cugher (Cruzer) monachus profus d' Gratia Dei.

ch. 1461. obiit. D. Jacobus Holtwick monac. profus d' Gratia Dei, habens amir.

parp. associantum etc. obiit 11 Januarii. — Le 12 sept. 1429 D. Jacobus vicarius
et D. Jacobus procurator. (Inverb. n^o 50). Cet év. d' comment un de ces deux qui est prieur
en 1433-1435. — Un autre D. Jacques est vicaire entre 1448 et 1455, ce doit être celui
qui est mort en 1461. — Comment expliquat que ce D. Jacques nommé prieur en 1433
est en même temps nommé 1^{er} visiteur? Aurait-il été déjà prieur auparavant
dans une autre maison?

ch. 1435-143

D. Joannes Rode de Hambourg, 2^e fois.

D. Jean Rode renvoyé du priorat de Francfort à celui de Stetin par le chap.
de 1435. - D'après les archives D. Jean est prieur 1436, 7 février et 16 Mai
(Invent. nos 60 et 61). - Combien de temps est-il resté ? au plus tard jusqu'en 1438,
car il est mort simple religieux ex ch. 1439. - ch. 1436. Prioire d'g. d. prope Stetin
non fit mita. Et redditibus emendis cum conditione recomendi conforment
se, cartae capituli generalis, donec per Romanum Pontificem aut Concilium
generale determinetur an sit licitum. - La ch. de 1437 manque. ch. 1438. Prioire
d' Gratiae Dei prope Stetin non fit mita. -

ch. 1439. obiit. D. Joannes Rode de Hambourg qui fuit prior in domibus Misericordiae Dei et Gratiae Dei. (d'ré Briem, 1606-1608. - Profès de Prague). -

ch. 1437. obiit D. Joannes Wesbriaek prior d' Gratiae Dei prope Stetin. Italaemes.
de D. Tol. Caput que j'en ai pu vérifier, car il est le seul à avoir les obiit de cette année 1437.
Si l'obiit est exact D. Jean Rode aura été remplacé dans le courant de 1436 et D.
Jean Wesbriaek n'aura été prieur que quelques mois. Mais pour les obiit de cette
époque il est arrivé à D. Tol. Caput de confondre Prioire avec procurator ; et ici
mes doutes sont d'autant plus fondés, que, le 28 Dec. 1436, le procureur de Stetin
est D. Jean. (Invent. n. 63). - Il faudrait pouvoir vérifier. -

1438-1443. - D. Timotheus. -

Profès de Rostock, où il est procureur le 28 nov. 1435 et les 12 et 15 janvier 1436,
nommé prieur de Stetin au plus tard en 1438, et en 1437 si D. Jean Wesbriaek
est mort prieur. - Parait comme prieur dans ses documents de 1439, 7 dec.
et 1442, 4 Août. - A été remplacé fin 1442 ou commencement de 1443. -
ch. 1439. Prioire d' g. d. prope Stetin non fit mita. Et mandamus quod redditus recomf.
tibilis conservent quousque per universalam Ecclesiam fuerit contrarium,
declaratum, nisi forte hujusmodi redditus possent in perpetuos utiliter com-
-mutari.

- mutari, et ad humiles suas petitiones conceditur quod libras domus Pragenſis
quos habent, conservent quousque domus prefata Pragenſis incipiat restaurari;
quo audito veridice, et ipsos statim remittere sub ^{ſuis} expensis teneantur. -
Ch. 1440. Priori P. G. O. prope Statim non fit mica, et super dubiis de interdicto Capituli
generali mittit, prior P. Clauſſe M^o sibi respondet ad partem, Ch. 1441. Priori
P. G. O. prope Statim non fit mica. Et de his quae scripsit si contentus quousque super
annum vel in futuro capitulo ei fuerit responsum. - Ch. 1442. Priori P. G. O. prope
Statim non fit mica. Et committimus visitatoribus provinciae causam quae inter
eos, ex una parte, et inter conventum P^o Misericordiae Dei prope Frankenford
vertitur, parte ex alia. Qui visitatores Deum pro oculis habentes plenam deci-
sionem faciant auctoritate capituli generalis, salva iustitia partis utriusque.
Hos visitatores tranchent cette question à Statim le 6 août 1442, et à Frankford,
le 18 juillet 1442, et decrerimus... ut conventus Misericordiae Dei... perpetuus... bing-
ulis annis... de vinea sua, domui eidem a quodam, Nicolao Tannen, quendam
pro consule Frankenfontense, et Elizabeth uxore sua... collata (quando cum qua)
collegerit, ultra expens as illo anno pro vinea cultura factas, quatuor vini plau-
stra, domui gratiae Dei quartam plaustrum rubi vini seu duas tonnas in minist-
terium divini sacrificii, largiatur... (carta Franc^o n^o 5. p. 4). - Ch. 1443. Priori P.
G. O. prope Statim non fit mica. D. Thimothie fut ensuite prieur de Rostock de 1447
à ~~sa~~ mort à Tann. 1468 et visitour.

Ch. 1468. de int. D. Thimothie aut prior P. legis M^o, visitator principalis provinciae
Saxonica (alias prior P. Statinensis) hab^o plen. cum pl. monach. per tot. ord. ab. 2 Tanneni.

1443-1446. - D. Hermannus Oldenborgh de Vredeland.

Le 16 Mai 1436, Hermann Oldenborch, prêtre, novice à la chartreuse
de Statim, donne à la maison 150 moutons qu'il a à Vredeland. -
(Invent. n^o 61.) - Il paraît comme prieur dans des documents; de 24 juillet
1443, 16 Avril 1444 et 11 nov. et le dec. 1445. - fut ensuite prieur de
Frankford de 1447 à 1457. - Ch. 1464. Priori P. G. O. prope Statim non fit mica;
1447 à 1451 / 8494

Et de quibus petunt declarationem, respondetur eis ad partem. —
ch. 1445. 1446. 1447. 1448. Priori P. prope Statin non fit mia. —

1446-1450 vel 51. — D. Caspar Rathman et Radman. —

Profes de Lubek. — D'après les actes D. Caspar, Taspow et Taspow est prior de
Statin est prior 1447, 23 Mars, 19 nov. 1448, 7 nov. 1449, 28 mars, 1450, 5 janvier
(Invent. nos 81. 82. 83. 85. 86. 87.). — ch. 1449. Priori P. G. D. prope Statin non fit mia. Et O.
Petrus Brandenburg ibidem resident revertatur ad domum Misericordie dei
prope Franckford, ibique residat ad ordinis voluntatem. ch. 1450. et 1451. Priori
P. G. D. prope Statin non fit mia. D. Caspar n'est plus prior en mai 1451.
Est mort simple religieux le 7 janvier 1477. —

ch. 1477. obiit. D. Gaspar Radman (Rathman, schw. Radaman, alius) monach. profus P.
Lampki M^e, alias prior P. G. D. gratie dei, habens anniv. pers. sub 7 januarii. —

1451-1459, 16 Mai. — D. Hermannus Oldenborch 22. —

Remoyé à Statin par le chof. de 1447, il est probable qu'il est le D. Hermannus
proet en 1449, 28 mars ^{non est un autre,} et 1450, 5 janv. (Invent. nos 86 et 87). — Il est prior
1451, 18 mai, 3 Dec., 1453, 20 juillet, 1455, 13 nov., 1458, 19 juin et 19 oct. (Invent.
nos 89. 90. 91. 92. 93. et 94). — Est mort en charge le 16 mai 1459 et ch. 1460.
ch. 1452. Priori P. G. D. prope Statin non fit mia. Et super dubiis que prior et conventus
dictae P. petunt sibi declarari, respondetur anno futuro. — ch. 1453. Priori P. G. D.
prope Statin non fit mia. Et de quibus scribit cum conventu habet recursum ad
jurisprecitos et ad visitatorem principalem. ch. 1454. Priori P. prope Statin non fit mia.
ch. 1455. Priori P. prope Statin non fit mia. Et habent licentiam, scilicet ad Romanam
curiam, et eorum amicos pro gratia quam petunt eis fieri pro tempore interdicti.
ch. 1456. 1457. Priori P. G. D. prope Statin non fit mia. — ch. 1458. Priori P. G. D. prope Statin
non fit mia. Et causam et reconciliationem cujusdam conversi in dicta domo
in carcerati ad plenum committimus discretioni visitatoris principalis (D.
Limothie prior de Rostock). Et fr. Stephanus Cassan monachus dictae P., licet
de (obitato)

de falsitate scripturarum suorum anno preterito contra priorem, suum et visitatorum
ad cartusiam, directorum, propria confessione etiam per scripturam, manus tue
facta et nobis exhibita, sufficienter convictus sit, et de hoc gravioram ordinis
disciplinam, juxta instituta nostri ordinis, demeruerit: nichilominus, contempla-
tione visitatoris tui nobis supplicantis pro eodem, gratum habentes quod idem,
circa ipsum deposuit, ab ulteriori disciplina pro hac vice peperimus sibi.

ch. 1459. Priori 9. g. o. prope statin non fit mia. D. Hermann am. et mort. le 16 Mai 1459.

ch. 1460. obit. D. Hermannus de Vredland prior 9. Gratiae Dei, alias prior 9. prope
Francoford, habens amiv. p. associand. un. etc. ... obit 16 Mai.

1459 - 1464. fin. D. X. -

Les archives et les chartes du chap. ne donnent aucune indication pour ces
années. Il est impossible de deviner qui est prior. - On peut tout de même se demander
si D. Jean Hummerow prope de statin et procureur 1457, 3 dec. 1458, 20 juillet
(le 13 nov. 1455 le prope de statin est D. Jacques) et alors (en 1459) probablement prior
a Schir albim n'a pas été du tout le prior de sa maison de prope de statin.
Le chap. de 1464 nomme le prior de statin, comme visitateur - celui de 1465 nomme
celui de Hildesheim. - ch. 1460. 1461. 1462. Priori 9. Gratiae Dei prope statin non
fit mia. ch. 1463. Priori 9. g. o. prope statin non fit mia. Et de hoc quod petit, videlicet,
si in tempore interdicti monachi non valentes celebrare possent communicare,
placet, ut considerata qualitate interdicti et attentis privilegiis ordinis, consu-
lat jurisperitos qui valeant suam dubitationem declarare, et super his quae
passus est sibi condolemus, sed patientiam habeat et cum majori cautela
sibi commissas de cetero custodiat. Et quia intelleximus quod quidam
monachi dictae D., Deum pro oculis non habentes, sunt infecti D. Stephano (voir
plus haut ch. 1458) monacho dictae D., fugam sibi improperant et multas inju-
rias ei dicentes, non attendentes verbum, Apostoli: Qui se existimat stare, videat
ne cadat: cum potius de sua reconciliatione deberent gaudere; Ad reprimen-
dam insolentiam eorum volumus et ordinamus quod quicumque amodo
dicto

ejusdem contentas stare. — (N'y avait plusieurs D. Hermann voir dicit ch. 1472. 1476. 1482.)
ch. 1466. Priori T. G. V. prope statim non sit mia. Et solvat domui Colonise unum floren-
-um reuensam, nactuatum, D. Stephano, monacho ejusdem T., revertenti de domo
cartusie: et duos florenos reuensas domui Argentine mutuatōs cuidam monacho
ejusdem T.: et adhuc duos florenos reuensas domui Basiliensi mutuatōs proscripto
D. Stephano, monacho prefate T. — ch. 1467. Priori T. G. V. prope statim non sit mia.
Et solvat unum florenum reuensam, domui Nurembergae, quam prior ejusdem T.
solvit anno praeterito R^o Patre cartusie pro quatenus persona sua domus tran-
-situm, faciente per domum cartusie, super quo, si dubitet, interrogat D.
Johannem Indaginiis pro tunc priorem dictae T. de statim. est ce clair? — L'année
précédente (1466) au chap. D. Jean Hagen était prior de statim. — Il sera encore
parlé de lui plus bas: est mort simple religieux à Eford le 19 Avril 1475
ch. 1477. obit. D. Joannes de Indagine prof^o T. Efordia, alias prior dictae
T. et domorum Isenaci, Misericordiae Dei et Gratiae Dei. —

1466 - 1486. — D. Joannes Kummerow, —

Prof^o de la maison et procureur 1457, 3 Dec. et 1458, 20 juillet. Comme
nous l'avons vu plus haut, élu prior après la déposition de D. Jean Hagen,
probablement après le chap. de 1466, — ch. 1468. Priori T. G. V. prope statim
non sit mia. Et D. Stephanus Lathan, monacho dictae T., sacrosancti injungimus,
pro pace aliorum, ut ab eorum infestatione desistat, sicut alias, pro pace sua,
aliis de conventu injunctum fuit: et hoc injungimus tibi sub poenae talionis.
Et quia alias in carta capituli generalis scripte injunctum fuit omnibus per-
-sonis ordinis huiusmodi aliquid de scriptis D. Johannis Indaginiis, quod illud
remittere non differant ad domum Gratiae Dei prope statim, quod hucusque
minime impletum est, hinc demum injungimus omnibus et singulis personis
ordinis, etiam, et ipsi D. Johanni Indaginiis, ut huiusmodi scripta ad prefatam
domum prope statim remittere habeant, si ordinis correctionem, cupierint
effugere. — Je n'ai pas vu d'ordres antérieurs à ce sujet. — ch. 1469. Priori T. G. V.
prope

prope statim non fit mia. Et concessio facta, conventui de Frankenford, quod
eorum prior non possit eis auferri et eligi in priorem, de hac professione, ex qua
militare videtur contra ordinis libertatem, infirmamus. - Lettera vocacion est sans
doute mise à statim parce que le prieur est nommé 1^{er} visiteur, ch. 1470. 1471. 1472. Prior
de G. D. prope statim non fit mia, ch. 1473. Prior de G. D. prope statim non fit mia. Et fr. Jacobus
Colles, revertatur ad domum, professionis tue prope Lubach; et Patrum Manthin do-
natum suum, sub congruis ordinis disciplinis in domo tua retineat. - ch. 1474.
Prior de G. D. prope statim non fit mia. Et fr. Johannes Flegel et fr. Nannarus, qui
hospitantur in domo Prussiae, revertantur ad domum, Pacis Dei tuae professionis.
Similiter fr. Arnoldus, hospes in 7^o Corona M^o, revertatur ad Titam, domum
Pacis Dei, tuae professionis; Et fr. Martinus Voysan, hospes de Pacis Dei, revertatur
ad domum, tuae professionis Gratiae Dei prope statim; Similiter fr. Henricus Camp-
stam, hospes ejusdem, de Pacis Dei, redeat ad domum, professionis tuae, scilicet
legit M^o prope Rostock; Et fr. Alberto Nichtman, viduum est responsum, et
exinde sit contentus. La suite manque. ch. 1479. Et de potagris, de quo querit
(Prior Statinensis) si habet lucida intervalla non est morbus incurabilis, et ideo si
pedes potest intrare terminos non impedit quin recipi possit, si alias receptibilis
fuerit. - Le Prieur de Statin est encore 1^{er} visiteur en 1485. celui de 1486 n'est pas connu,
mais en 1487 c'est sûrement le prieur de Schivelbain; or je ne vois pas d'autre prieur
de Schivelbain qui puisse être 1^{er} visiteur que fr. Jean Kummerow lui-même
de nouveau prieur de ladite maison de 1486 à 1488. De ce infra. -

1486-1488. - D. Thomas. -

On trouve le nom de prieur D. Thomas dans trois actes d'achat
des 10 et 11 nov. 1486, l'autre, incomplet, doit être de la même époque.
(Voir Invent. nos 125, 126 et 127). - De ce infra. -

1488-1490. ch. - D. Jean Kummerow. Iterum. -

Le 26 Mars 1489, le prieur D. Jean Kummerow, achète du curé de Garty
une

une rente de 6 marcs, assignée sur des biens situés à Gartzen. l'odex.
(Invent. n° 133.). — Enfin accablé de vieillesse le chapitre de 1498 lui fit misé-
ricorde. Ch. 1490. Priori P. de Statin propter magnam supplicem instantiam, fit misericordia.
Les Ephém. (111.330) disent de lui : « vir omni q̄ amare virtutum, acornatissimè; qui
diei visitatoris munera profunetus, tandem, post instantissimas preces, causatus
senium a capitulo generali misericordiam, obtinuit. Redditus quieti solitudinis
adictus pietatis operibus, sancto sine vitæ cursum absolvit, anno 1496, die
21 sept. Ab anno 1466 usque ad annum 1490 (sic) huic domui profueerat. Priori
autem egerat in domo Papis dei et catalogo priorum, hujus P. —
Donc prior de Schivalbain 1450-1466, de Statin 1466-1486; de Schivalbain
1486-1488, de Statin 1488-1490 ch. — Conventeur 1468-1469 et visitour
1469-1488. — Il peut être prior de cette com. : de Schivalbain vers 1454-59.
de Statin 1459-1464, de Schivalbain 1464-1466, etc. comme auparavant. —

Ch. 1497. obiit. D. Joannes Kummerow profus P. de Statin, qui alias fuit prior
dictæ P. et Papis dei et multis annis (20 ans) visitator provincie Saxonie,
habuit per tot. ord. plen. comp. monach. ... obiit 24 ferr. (sic D. Tot. caput. D. V. aut
micus s'en tenit aux Ephém. pour le jour de la mort, cependant le necrol. de Bâle
a aussi : « 24 ferr. obiit D. Johannes prior prope Statin visitator Saxonie. » — Le neveu
de Gutterstein (Doni lapidis) a aussi au 24 ferr. « obiit Johannes Kummerow monach.
— chus profus P. Gratie dei prope Statin. » La date de la carte d'achat est donc bien 24 février.

1490-1493. — D. Martinus Huth et Hoet. —

D. Martin. Huth et Hoet profus de la maison et vicaires 1486, 10 et 11
nov. et 1489, 26 Mars, a du être élu prior après le chap. de 1490, car on
le trouve comme tel dans un acte d'achat du 4 nov. 1492. Remplacé l'année
suivante il est de nouveau vicaire 1493, 11 nov. 1495, 8 nov. et 1497, 19 oct.
(Invent. n° 136. 138. 158. 159 et 161.). Est mort simple religieux.

Ch. 1501. obiit. D. Martinus Huth monach. profus P. Gratie dei. (alias
prior quondam P., a été oublié) —

1493-1495. — D. Henricus Springendarke. —

Dans un acte d'achat du 11 nov. 1493 on trouve comme prieur D. Henri, qui est probablement D. Henri Springendarke procureur 1486, 10 et 11 nov. 1489, 26 mars, et vicaire le 4 nov. 1492. (Invent. n.º 138). Mort simple relig.
ch. 1500. obiit D. Henricus Springendarck monachus prof^{us} 7. prope Statin.
(alias prior dictae 7.).

1495-1498. — D. Thomas. —

On retrouve le nom de ce prieur, déjà nommé plus haut 1486-1488, dans trois actes d'achat du 8 nov. 1495 et du dimanche après la St. Martin (11 nov.) 1497. (Invent. n.º 158. 159 et 161.). — Il n'y a pas de prof^{us} de Statin de ce nom. — Dans toute la province de Saxe je ne vois que les suivants qui peuvent avoir été prieur de Statin. —

ch. 1510. obiit D. Thomas monachus prof^{us} 7. claustrae M^o prope Aildesheim.

ch. 1511. obiit. D. Thomas monachus prof^{us} 7. prope Frankfurt. —

Il n'y a pas d'autres D. Thomas dans toute la province. —

1498-1505. — D. Antonius Schomaker. —

Dans le livre des bienfaiteurs de Marienkron (p. 81) on trouve parmi les bienfaiteurs de l'année 1500. « Item vnus Anthonius prior 7. Statinensis dedit 1. quartale vini pro com^oente. » nommé comme visitant au chapitre de 1503, il devint premier visitant à celui de 1505, mais mourut la même année avant le mois de décembre, car son successeur fut élu au plus tard commencement de déc. 1505. ch. 1505 Prior 7. prope Statin nou fit m^o.

ch. 1506. obiit. D. Antonius Schomaker (Schomaker. t. c.) prior 7. Statinensis et visitator provinciae saxonicae. — A été trop peu de temps visitant pour avoir le monachet.

fin 1505-1515, circa. — D. Henricus de Colonia. —

Prof^{us} et procureur de la maison, confirmé prieur de Marienkron, « circa octavas Epiphaniae »

Epiphaniae 1500. 75 dit le livre des bienfaiteurs de Marienkron. — Le prieur de la
maison de profession, son successeur à Marienkron, dit: ego s. Johannes a:
1505, in vigilia Lucie Virginis (12 dec.) sui confirmatus hujus T. (Corona M^{ae}). — D. Henr.
D. Henrici était déjà à Statin. — ch. 1506. Priori dⁱ G. D. prope Statin non sit mia.
Et O. Wilmannus ibidem hospes vadat ad principalem visitatorem, Almaniae
Inferioris, qui cum in aliqua domo dictae provinciae quantum poterit pro sua
consolatione collocabit. Et de his quae prior in Statin petit a Domo Annuntiata
tam pro expensis in itinere factis per dictum Wilmannum, quam alias, com-
mittimus visitatori provinciae Almaniae Inferioris, qui determinabit uti
secundum Deum, videbitur esse faciendum. — ch. 1507. Priori dⁱ prope Statin non sit mia.
ch. 1508. Priori dⁱ prope Statin non sit mia. Et districtè injungimus priori ut in carce-
raturis suis, scilicet D. Henricum, diligenter custodiat, ne evadat, etiam, si neque
sit, in vinculis ferreis. Et D. Joachim, ibidem sacrista vadat hospitalem, juxta pati-
cionam suam, ad domum templi M^{ae} prope Lubek, ad ordinis voluntatem; similiter
fr. Theus conversus vadat hospitalem, ad domum, sacis Dei prope Schivallum, ad ordi-
nis voluntatem. Insuper monemus monachos ac conversos, quorum nomina pro
haec visceratimus, et nullatenus turbationes aliquas suscitent in conventu,
alioquin in sequenti capitulo taliter providelitur quot coloris ceteris in ex-
-emplum. D. Henrici avait été nommé commissaire au chap. de 1505 et avait encore
priorat Corona M^{ae} il l'est resté jusqu'au chap. de 1508. — ch. 1509. 1510. Priori dⁱ
prope Statin non sit mia. ch. 1511. Priori dⁱ prope Statin non sit mia. Et prior
dictae dⁱ solvat priori dⁱ Misericordiae Dei taxam in tertia compilatione
expressam, pro D. Simone suo professo ibidem incarcerato, alias eundem ad
carceres proprios recipiat. — ch. 1512. Priori dⁱ prope Statin non sit mia. Et O. Antonius
ibidem hospes habeat pacificationem in petitione sua pro isto anno. Et nihil omnis
quod grangia de novo restaurata nullo modo per personas ordinis coactus
neque inhabitatus, sed colonis secularibus locetur. — Les chartes de 1513. 1514. 1515
manquent, D. Chauvel n'a rien dans ses extraits sur Statin; d'ailleurs il ne signale
pas les changements de Prieur. — D. Henrici est encore prieur le 25 Avril 1513 (no.

(Invent. n^o 165). — Capricorn de Stetin fut conviseur de 1516 à 1517 et de 1518 à 1522. hors de 1518 à 1522 c'est iniquement D. Jérôme, et je suis porté à croire que c'est déjà lui en 1516; ce qui me fait mettre la fin du priorat de D. Henri vers 1515. — De eo iterum infra. —

vers 1515-1522. — D. Hieronimus. —

D. Jérôme est-il profus de la maison? Cela suppose. Il n'est ni vicair ni procureur en 1513, 25 Avril. — ch. 1516. Prioire de prope Stetin non fit m^{ia}. (In 9^o corona M^o) et D. Joachim, vadat hospitatum ad domum gratiae dei prope Stetin, prout petit, sumptibus et ad taxam, q^u tuas. — ch. 1517. Prioire de prope Stetin non fit m^{ia}. Et translationem D. Valentini ad aliam provinciam committimus visitatoribus. ch. 1518. Prioire de prope Stetin non fit m^{ia}. Et D. Valentines ibidem, professus habeat licentiam, transirendi se ad domum, Infordiae, prout petit, dummodo proprius certificatus fuerit de voluntate et consensu conventus eiusdem q^u Infordiensis. — ch. 1519. Prioire de prope Stetin non fit m^{ia}. ch. 1520 Prioire de prope Stetin non fit m^{ia}. Et de vicario ibidem absolvendo commissum est visitatori. (In 9^o Paris Dei) et D. Petrus ibidem hospes revertatur ad domum Gratiae Dei suae professionis. — ch. 1521. Prioire de prope Stetin non fit m^{ia}. Et D. Cornelius monachus episcopi q^u amodo de negotiis provinciae non se intromittat. — ch. 1522. Prioire de prope Stetin ad suam magnam instantiam, et ob morborum gravitatem, quibus afficitur, fit m^{ia}. Electio namque futuri prioris consensualibus ipsius de remittimus, quae, si canonica fuerit, a prioribus ad hoc vocandis confirmabitur. Et prior futurus transmittat ad capitulum generale proxime futurum, duos florenos remensas D. Valentino, professo dictae q^u a R^o Patre cartusica mutatos. — De eo iterum infra. —

1522-1527, + avant ^{29 Juin} ~~nov.~~ D. Henricus de Colonia. —

D. Henri de Cologne fut réélu prior, on trouve son nom dans un acte d'achat du 11 nov. 1522. (Invent. n^o 168). — ch. 1523. Prioire de prope Stetin non fit m^{ia}.

ch. 1524 et 1525. Priori T. prope statum non fit mra. — ch. 1526. Priori T. prope statum non fit mra. Et D. Cornelius monachus ibidem, stabilizat se in loco suo. —
ch. 1527. Priori T. prope statum non fit mra. — D. Henricus est mortuus in charge la même année avant ^{le 29 juin} ~~le 6 déc.~~ 1527, puisqu'il a un successeur ^{le 29 juin 1527} le 6 ~~1527~~ 1527. —
ch. 1528. obiit. D. Henricus prior T. Gratiae bei prope statum. —
A été une seconde fois comunitaire de 1524 à 1527. —

1527-1530-1. — D. Hieronimus. —

Déposé en 1522 à cause de ses infirmités, D. Jérôme a dû se rétablir car en mai 1525 il fut nommé prieur de Marienkrone, et après la mort de D. Henri, de nouveau élu à statum, où il agit comme prieur les 29 juin et 6 déc. 1527. (Yuent. nos 169 et 170.) ch. 1528. Priori T. prope statum non fit mra, ac prior et conventus habeant patientiam, in petitione sua pro receptione conventus Jacopitae. — ch. 1529. Priori T. prope statum non fit mra. —
ch. 1530. Priori T. prope statum non fit mra. Et D. Petrus Grelhaus, qui contra prohibitionem, visitatoris provinciae occupat se in arte medica, sibi et aliis similibus illicita, et medicamina utriusque sexus hominibus ordinat in confusionem ordinis et domus hinc turbationem, et expensas; Ideo proecipimus quod a talibus abstineat et quae hinc et hinc tractet. Et propter inobedientiam visitatori factam, sit in disciplina generali criminorum, et vadat hospitium ad domum, Parisiæ ad ordinis voluntatem. — Celui là a dû sortir de l'ordre, car on ne trouve pas son obit dans les cartes de chapitre. D. Jérôme est mort en charge à la fin de 1530 ou au commencement de 1531, après avoir été de nouveau comunitaire de 1529 à 1530. et 1527-1528.

ch. 1531. obiit. D. Hieronymus prior T. Gratiae bei, alias comunitator provinciae Saxoniae, in qua habet missam de B. M. (et alias prior T. Coronae Mariae). —

1530-1533. — D. Nicolaus. —

ch. 1531. Priori T. prope statum non fit mra. ch. 1532. Priori T. prope statum non fit mra.

ch. 1533. obiit D. Nicolaus prior P. Gratiae dei prope Statin. —

1533-1536. — D. Joannes. —

ch. 1533. Rectori P. Gratiae dei prope Statin fit nra, et proficiamus eundem, in
priorum dictae P. ... (In P. Paes dei) et fr. Andrea, concorsus ibidem hospes,
vadat hospitatum, ad domum Gratiae dei prope Statin ad ordinis voluntatem.

ch. 1534. Priori P. prope Statin non fit nra. Revocationem, fratris Andrea concorsus
pro quo scribunt conventuales, committimus visitatori provinciae, si illi
videtur expedire. — ch. 1535. Priori P. prope Statin non fit nra. La suite

des cartes manque, il n'y a plus que des extraits de D. Chauv. —

ch. 1536. obiit. D. Joannes prior P. Gratiae dei prope Statin. —

C'est probablement le même D. Jean qui était procureur en 1527,
29 juin et 6 déc. (Invent. n° 169. 170). —

1536-1546. — D. Valentinus. Rector. —

D. Valentinus, prior de la maison, dont il est parlé plus haut dans les cartes des
ch. 1518, 1519 et 1522. Dans l'inventaire n° 171 on lit // Renforme entre autres
une lettre adressée par l'évêque Erasme de Cambrin au couvent de Gottshard,
datée du 2 août 1537 (Jeudi après l'invulgarité); dans la lettre l'évêque engage
le prior et le chapitre, avant qu'ils quittent le couvent, à remettre le
village de Mörchingen à Pierre Pitzgen, auparavant archidiacre de Pyritz
alors à Statin. // Il y avait encore à cette époque six moines trois frères
et deux frères à la chartreuse. On ne voit pas qu'ils aient été chassés de leur maison.

Le 13 déc. 1534, il y avait bien eu une assemblée des états convoquée par les
ducs à Neptow, dans l'but de réformer le pays; mais l'état de charge d-
celui de la chevalerie protestèrent contre l'ordre d'aujourd'hui. L'évêque de Cambrin
Erasme, demeura fidèle jusqu'à sa mort 1546. — La réforme favorisée par
les ducs se répandit peu à peu. On fit réforme aux couvents de Necepor des
moines; des religieux s'opposèrent, il fut permis à la sustentation de
ceux

241
ceux qui restaient pour cause de vieillesse. — Les biens des monastères furent con-
-fiscés, mais rien ne prouve que les derniers chartreux ne moururent pas
dans leur maison. — Le Rector D. Valentin mourut avant le chap. de 1546.

An. 1546. obiit D. Valentinus Rector D. Gratiae Dei proprio statim.

" " D. Mathias Scultati monachus prof^{us} ejusdem D.

An. 1549. obiit. (Fr.) Joannes Donatus D. Gratiae Dei proprio statim.

C'est le dernier religieux de la chartreuse de la Grâce Dieu.
Le château primitif d'Olboct ayant été réduit en cendre le 27 sept. 1551,
le duc Barnim XI (XIX^e d'Autriche) transforma la chartreuse en château
d'hui sous le nom d'Olbocturg, sans doute à cause de sa proximité
de l'Orde. — Il y mourut le 29 sept. 1573 après l'avoir habité plus de
20 ans avec sa cour. —

Florence 22 Jan. 1919.
P. P. B. —

Neurologium D. Stetin ex chartis capituli generalis.

- ch. 1364. obiit. Frater Henricus conversus D. prope Stetin qui habet tricennarium.
- Fr. ch. 1369. obiit. Dux de Stetin (Barnim III.) fundator domus nostri ordinis ejusdem loci, qui habet tricennarium. —
- ch. 1370. obiit. D. Nicolaus monachus et sacerdos D. Gratiae Dei prope Stetin, hab. tricenn.
- ch. 1378. obiit. Fr. Gerardus (Conradus, dit ch. Pater Dieu) conversus D. prope Stetin, hab. tricenn.
- ch. 1387. obiit. D. Godfridus monachus et sacerdos D. prope Stetin.
- + ch. 1392. obiit. D. Fridericus quondam prior D. Gratiae Dei prope Stetin, hab. tricenn.
- + ch. 1398. obiit. V. P. Prior D. Stetinensis (D. Joannes Prior D. Stetinensis, dit ses seq.)
- ch. 1401. obiit. Fr. Bartrudus conversus D. prope Stetin, habens tricenn.
- ch. 1405. obiit. Fr. Joannes Holmrosensis conversus D. prope Stetin, habens tricenn.
- + ch. 1408. obiit. D. Joannes prior D. Gratiae Dei prope Stetin, habens tricenn.
- " " D. Nicolaus monach. sacerdos D. prope Stetin, habens tricenn.
- ch. 1412. obiit. D. Conradus Beel (Beetz) monach. sacerdos D. Gratiae Dei prope Stetin.
- " " D. Joannes Beyor monach. sacerdos ejusdem D.
- x " " D. Joannes Titorow 1^{us} prior D. Paradisi M^{ae} in Prussia. (profus D. Stetin)
- ch. 1414. obiit Ill^{us} Princeps Dnus in antiburis dux Stetinensis, pro quo factum unum vic.
- ch. 1415. obiit. Fr. Joannes de Rodem conversus D. prope Stetin.
- + ch. 1419. obiit. D. Theodorus Claus^{us} quondam prior D. prope Stetin.
- " " D. Nicolaus de Vard procurator dictae D. —
- " " Fr. Andreas Blini conversus D. prope Stetin.
- ch. 1420. obiit. D. Joannes Lyntz (Hyntz, sic) sacerdos monachus D. prope Stetin.
- x " " D. Jacobus primus Rector et Prior D. prope Francfort. (profus D. Stetin).
- ch. 1422. obiit. D. Nicolaus de Prussia monachus D. prope Stetin.
- ch. 1428. obiit. D. Joannes Voeghenar (Reghenet, sic) monach. profus D. Gratiae Dei prope Stetin.
- ch. 1433. obiit. Fr. Martinus conversus profus D. Gratiae Dei.
- ch. 1434. obiit. Fr. Martinus Maenhof (Maclimorf, sic) conversus D. Gratiae Dei.
- + " " D. Joannes Biscofornada (Bischofode, ch. 1436) de Mollhusen quondam prior D. ^{et Hildesheim} et postea prior D. in Stetin, qui habet plen. monach. cum p^{re}latibus per tot. ord. cujus obiit. Dux alio anno mittitur et ponitur in carta. —
- ch. 1436. quia annus plus quem preterito fuit remuneratus obiit D. Joannes (Biscofode m. non. Feib. — Bischofode, non. B. alij).

- D. Joannis Biscope de Melhusen, qui per tot. ann. habebat monachatum,
non tamen fuit denunciatus dies obitus ejus, nunc autem denunciatus, si-
licet 26^a mensis februarii; id obicitur in kalendariis. (Prof. d. Erford, a. 14^{to}
prieur de Hatin ex aut. patri priur à Hildesheim, quoique l'obit semble tiré de son
-traine.)
- + ch. 1437. obiit. D. Joannes Wesbriale prior d. Gratiae Dei prope Hatin. — T. l. des ch. d. 1437.
- " " Fr. Joannes Penmorin conventus d. Gratiae Dei.
- + ch. 1439. obiit. D. Joannes Rode de Hambourg qui fuit prior in domibus Mite-
-cordiae Dei et Gratiae Dei. (Prof. de Prague, aussi prieur à Brunn 1406-1408.)
- " " D. Ludolphus de Monasterio (de Munitat) monac. prof. d. Gratiae Dei.
- ch. 1440. obiit. D. Marquardus Bui monachus d. Gratiae Dei prope Hatin. —
- " " Honorabilis Dnus Nicolaus Brogeharie cancellarius illustris principis ducis
Hatinensis.
- ? ch. 1441. obiit. D. Jacobus Loysentin monac. prof. d. Gratiae Dei, ultimo d. prope Fran-
-ford.
- " " D. Nicolaus de Hatin monac. prof. (19^{to}) prope Pragam, ultimo d. Gratiae Dei.
- ch. 1442. obiit. D. Joannes Wesel (Wessel. T. l.) monac. prof. d. Gratiae Dei. —
- ch. 1443. obiit. D. Stephanus Heselitz (Heselitz. T. l.) monac. prof. d. Gratiae Dei.
- ch. 1446. obiit. Fr. Henricus Langhenek conventus d. Gratiae Dei.
- " " Fr. Hermannus Zagemestat conventus ejusdem d. de Hatin.
- ch. 1448. obiit. D. Casarius de Schuren monac. prof. d. Gratiae Dei, habens annis
perpet. associandum cum 12 amicit. occurrentibus. obiit 11 nov.
- " " Fr. Henricus Logwentorp (Longentor) ~~conventus~~ d. Gratiae Dei.
- ? ch. 1449. obiit. D. Jacobus Cruget (Cruget. T. l.) monachus prof. d. Gratiae Dei.
- " " Fr. Godscalus conventus prof. d. Gratiae Dei prope Hatin.
- ch. 1454. obiit. Fr. Boverus (Bomerus. T. l.) conventus prof. d. Gratiae Dei.
- ch. 1455. obiit. D. Joannes Zlereta (Zlereta. T. l.) monac. prof. d. Gratiae Dei.
- " " Fr. Conradus Vrytach conventus prof. d. Gratiae Dei.
- ch. 1456. obiit Ill^{me} Dna Dna Maria duxissa Pomeraniae et Hatinensis, quae habet
per tot. annis. perp. associandum etc. obiit 12 kal. Martii. —
- ch. 1457. obiit Joannes Merban (est Marsan) probandarius d. Gratiae Dei prope
Hatin.
- ch. 1458. obiit. Joannes Merban quondam probandarius d. prope Hatin.
- + ch. 1460. obiit. D. Hermannus (de) Vredelatus prior d. Gratiae Dei, alia prior
d. prope Erford, habens annis perp. associandum etc. obiit 16 Maii.

- ch. 1460. obiit. Hans (Jean) Mersan proabundarius \mathcal{D}° Gratiae Dei. (c'est la 3^e fois qu'il est nommé)
- ? ch. 1461. obiit. D. Jacobus Holtwick (Holtwich. s.l.) monac. prof^{us} \mathcal{D}° Gratiae Dei, habens
 annis. perp. associandum etc. obiit 14 Januarii.
- ch. 1462. obiit Fr. Joannes Copinan
 " " Fr. Otto Schuetzen (Schuten. s.l.) } conversi profⁱ \mathcal{D}° Gratiae Dei
 " " Fr. Videmanus Molner } prof^{er} Station.
- ch. 1463. obiit. Fr. Gettrigus (Gravoinus. s.l.) conversus prof^{us} \mathcal{D}° Gratiae Dei.
- ch. 1464. obiit. (Fr.) Joannes Herkow (Herlann. s.l.) Donatus \mathcal{D}° Gratiae Dei.
- ch. 1465. obiit. Fr. Nicolaus Schonelghen conversus \mathcal{D}° prof^{er} Station. —
- ch. 1467. obiit. D. Joannes Best^{us} (Blesch. s.l.) monac. prof^{us} \mathcal{D}° Gratiae Dei prof^{er} Station.
- ch. 1472. Anno Dni 1467 fuit positus in carta obitus D. Johannis Blost monachi profⁱ
 \mathcal{D}° Gratiae Dei prof^{er} Station, qui cum tricenario habebat annis arum, perp.
 per tot. ord., sed non constabat de ipso annis arum nec de die obitus ejus.
 Hoc nunc denunciatur scilicet 30 Martii, et terribatur in Kal^{is} conv. Tomorum
 ordinis cum 1^o annis occurrente post dictam diem obitus ejus. —
- " obiit. Fr. Petrus monachus novitius dictus in Station nondum in sacerdot.
- + ch. 1468. obiit. D. Limothocus prior \mathcal{D}° legis M^o visitator principalis prof^{er} Saxoniae,
 habens plures annos. monac. per tot. ord. obiit 8 Januarii (alias hinc \mathcal{D}° Station)
- ch. 1472. obiit. D. Hermannus Schulte (Schultor. s.l.) } monachi profⁱ \mathcal{D}° Gratiae
 " " D. Joannes Vos (Fuchs. s.l.) } Fri prof^{er} Station.
- " " Fr. Joannes Mentz (Montz. s.l.) conversus \mathcal{D}° Gratiae Dei.
- ch. 1474. obiit. D. Walderus Borseda (Borseda. s.l. Burseda. s.l.) monac. prof^{us} 1^o \mathcal{D}° Gratiae
 Dei, ultimo \mathcal{D}° prof^{er} Luback. habens annis. perp. associandum etc. obiit 16 Apr.
- " " D. Heymorus Lechal monac. prof^{us} \mathcal{D}° Gratiae Dei prof^{er} Station, habens
 annis. perp. associandum cum 1^o annis occurrente etc. obiit 8 Maii.
- " " D. Hermannus Borchuelt (Bortuelt. s.l. Barthuel. s.l.) monac. prof^{us}
 dictus \mathcal{D}° Gratiae Dei prof^{er} Station.
- ch. 1475. obiit. D. Joannes Hosteda monachus prof^{us} \mathcal{D}° prof^{er} Station.
- " " Fr. Bruno conversus prof^{us} \mathcal{D}° prof^{er} Station.
- + ch. 1477. obiit. D. Joannes de Intagine prof^{us} \mathcal{D}° Expositio, alias prior dictus \mathcal{D}° et
 domorum Hanai, Misericordiae Dei et Gratiae Dei. —

- + ch. 1477. obiit. D. Gaspard Radman (Radaman, dit un autre. Rathman. schm.) monac. prof^{us} dⁱ templi M^o, alias prior dⁱ Gratiae Dei, hab^{et} annis. prof. sub 7^o Jan^u.
- ch. 1478. obiit. Fr. Joannes Bodeker (Woddeker, schm.) conversus dⁱ Gratiae Dei.
- ch. 1482. obiit. D. Hermannus Hyliger (Ylliger, schm.) vicarius dⁱ Gratiae Dei, hab^{et} annis. prof. per tot. ord. sub 25 Maii. —
- " " D. Stephanus Koselitz (Kaoselit, schm.) monac. prof^{us} dⁱ prof^{us} status, hab^{et} annis. prof. sub 15 Feb^{ru}.
- " " D. Stephanus Lathan (Lathan, schm.) monac. prof^{us} dⁱ dictae dⁱ. — Voir ch. 1458.
- ch. 1484. obiit. D. Nicolaus Ramini (Raminini, schm.) monac. prof^{us} dⁱ Gratiae Dei prof^{us} status.
- " " D. Joannes Emcke (Emcke, t.c.) monac. prof^{us} dⁱ Gratiae Dei prof^{us} status.
- ch. 1486. obiit. D. Jacobus de Stadis monac. prof^{us} dⁱ Gratiae Dei prof^{us} status.
- " " D. Nicolaus Schukti (Schult?,) monac. prof^{us} dⁱ dictae dⁱ. —
- " " D. Martinus Voysan monachus prof^{us} dⁱ dictae dⁱ. — Voir ch. 1474. sub caput 64^o.
- " " Fr. Joannes Guitoy (Jacobus Ghisi, t.c.) conversus dⁱ Gratiae Dei prof^{us} status.
- ch. 1487. obiit. D. Jacobus Clespafineth (Klefaschmid, schm.) } monachi prof^{us} dⁱ Gratiae Dei prof^{us} status.
- " " D. Joannes Plangenstuelth (Plaghenschultz, schm.) }
- " " Fr. Henricus de Vredeland (de Frieslandt, schm.) } conversus prof^{us} dⁱ Gratiae Dei prof^{us} status.
- " " Fr. Joannes Roytunne (Romtunde ^{comunitate} schm.) }
- ch. 1490. obiit. Fr. Hermannus Giglos conversus prof^{us} dⁱ Gratiae Dei.
- ch. 1491. obiit. (Fr.) Hermannus Schulte donatus dⁱ Gratiae Dei prof^{us} status.
- ch. 1492. obiit. Fr. Joannes Spalreman (Spilzessiam, t.c.) conversus prof^{us} dⁱ Gratiae Dei.
- ch. 1493. obiit. Fr. Petrus conversus prof^{us} dⁱ Gratiae Dei prof^{us} status.
- ch. 1495. obiit. D. Joannes Kampfar monac. prof^{us} et sacrista dⁱ prof^{us} status.
- " " (Fr.) Bertholdus Ilgos }
- " " (Fr.) Bartholomaeus Winnicker } donatus dⁱ Gratiae Dei prof^{us} status.
- ch. 1496. obiit. D. Joannes Utp vicarius dⁱ novae plantationis in regno Lusacie, prof^{us} dⁱ prof^{us} status. —
- + ch. 1497. obiit. D. Joannes Kummerow prof^{us} dⁱ prof^{us} status, qui alias fuit prior dⁱ dictae dⁱ et dⁱ Paicis Dei et multos annis visitator pro^{us} abacania, habens per tot. ord. plen. cum plalt. monach. sub... obiit 24 februarii.
- " " Fr. Jacobus conversus prof^{us} dⁱ Gratiae Dei prof^{us} status.

- ch. 1498. obiit. D. Henningus monachus prof^{us} S. Gratiae Dei prope Statin.
- ch. 1500. obiit. D. Henricus Springhendart monach. prof^{us} S. prope Statin.
- " " Fr. Nicolaus }
 " " Fr. Henricus } conversi prof^{us} S. prope Statin.
- + ch. 1501. obiit. D. Martinus Hued monach. prof^{us} S. Gratiae Dei (alias prior of St. Mary)
- ch. 1502. obiit. D. Joannes Lovenbach (Lolvenberch. s.c.) monach. prof^{us} S. Gratiae Dei.
- B. ch. 1504. obiit. Laurentius Passewolt benefactor S. Gratiae Dei prope Statin
 Hans Albrechtz uxor ejus.
- ch. 1505. obiit. Fr. Engelkinus (Engelkinus, alias) conversus prof^{us} S. prope Statin.
- + ch. 1506. obiit. D. Antonius Schomaker (Schomaker s.c.) prior S. Statinensis et
 visitator provinciae Saxoniae.
- ch. 1507. obiit. D. Henricus Soudis monach. prof^{us} S. Gratiae Dei prope Statin.
- ch. 1510. obiit. D. Conradus }
 " " D. Joannes Storm (Storm. s.c.) } monachi prof^{us} S. prope Statin. —
 " " Henricus proabundarius S. prope Statin.
- ch. 1511. obiit. Fr. Hans (Halias. s.c.) conversus senior S. prope Statin.
- ch. 1515. obiit. Fr. Gregorius conversus prof^{us} S. prope Statin.
- ch. 1518. obiit. Fr. Mattheus Lupi (Wolff) }
 " " Fr. Hermannus Weghel (Wegel. s.c.) } conversi prof^{us} S. prope Statin.
- ch. 1519. obiit. D. Henricus Lantgrava monach. prof^{us} S. prope Statin.
- ch. 1521. obiit. D. Gregorius Wogher monach. prof^{us} S. prope Statin.
- B. ch. 1524. obiit. D. Joannes Zwaffe (Zaffe. s.c. Hassa. c.m.) magnus benefactor
 S. Gratiae Dei prope Statin.
- " " Fr. Michael conversus prof^{us} S. prope Statin.
- ch. 1527. obiit. D. Joachim Lange monach. prof^{us} S. Gratiae Dei prope Statin.
- + ch. 1528. obiit. D. Henricus prior S. Gratiae Dei prope Statin.
- ch. 1530. obiit. D. Jacobus Freize (Freize. s.c.) monach. prof^{us} et vicarius S. prope Statin.

- + ch. 1531. obiit. D. Hieronymus prior \mathcal{I}° Gratiae Dei, alias commendatarius provinciae
Saxoniae, in qua habet missam de B. M. a.
- " " D. Cornelius monac. prof^{us} ejusdem \mathcal{I}° Gratiae Dei
- " " D. Simon monac. prof^{us} \mathcal{I}° Gratiae Dei prope statum, Diaconus.
- " " Fr. Hautman (Hautman, alii) conventus prof^{us} \mathcal{I}° Gratiae Dei.
- + ch. 1533. obiit. D. Nicolaus prior \mathcal{I}° Gratiae Dei prope statum.
- " " D. Joannes Goranii monac. prof^{us} \mathcal{I}° prope Hildesheim, hospes
in \mathcal{I}° Gratiae Dei, qui annis plusquam 50 laudabiliter vivit in ordi.
- ch. 1534. obiit. Fr. Petrus conventus prof^{us} \mathcal{I}° Gratiae Dei prope statum.
- + ch. 1536. obiit. D. Joannes prior \mathcal{I}° Gratiae Dei prope statum.
- " " D. Joachim monac. prof^{us} \mathcal{I}° Gratiae Dei prope statum.
- " " Fr. Joannes } conventus prof^{us} \mathcal{I}° Gratiae Dei prope statum.
- " " Fr. Henricus }
- ch. 1537. obiit. D. Benedictus monac. prof^{us} \mathcal{I}° Gratiae Dei prope statum.
- " " Fr. Symon conventus prof^{us} \mathcal{I}° Gratiae Dei prope statum.
- + ch. 1548. obiit. D. Valentinus Rector \mathcal{I}° Gratiae Dei prope statum.
- " " D. Matthias sculteti monac. prof^{us} ejusdem \mathcal{I}° .
- ch. 1549. obiit. (Fr.) Joannes conventus \mathcal{I}° Gratiae Dei prope statum. —

(Florence. 2 Jan. 1919. p. 20)

⁺
J. M. 9.

Cartusia

Gratiae Dei

apud Helinium

Domus Metinensis. —

Domus Gratiae Dei apud Metinum, Pomeraniae Urbem, dioec. Camisena-
ab illustri Duce Pomeraniae Barnimo III, seu Magno fundata et dotata est
A.º 1345, abductis quo^{nas?} primis plantatione Tatibus ex cartusiâ Pragensi, opibus
postmodum, aucta per plures benefactores, nunc destructa. Catalogus & Ligeti.

Prima domus pro & laxoniâ fuit Domus Gratiae Dei prope Metinum, fun-
data et dotata a Barnimo Duce Pomeraniae (injus obitus in Ch. Capit. 1369 refertur)
ad Oderam, sive Viadrum fluvium, A.º salubis 1360. Post annum Dñi 1546
in chartis capitularibus nullus amplius ejusdem domus Prior invenitur: unde
constat circa illud tempus eam Cartusianam, fuisse deperditam. Relatio D. levirensis.

Rausnerus page 470: re Barnimus III ob portu facta Magnus cognominatus,
Dux Metinensis, Metini fundavit eadem, divi ottonis A.C. 1346, et Cartusianam,
A.C. 1360. Rebus humanis exemptus A.C. 1368, 12 Kalend. sept. Uxor Agnes
filia ottonis Lardi Ducis Brunsvicensis ad S. ottonem, sepulta A.C. 1374.

Insignia Ducum Metin. : nivent d'azur ligues d'Allemard. —

Litterae confraternitatis inter domum Metinensem et Dantiscam, 1.º annis
n.º 1443, — Elles se concernent vice d'important. — Suit une page
d'Allemard

Benefactores.

Donatio Joannis Marsan. 1449

Quoniam aere fragibili et veridica sapientis Regis civitatis Ierusalem, quamvis
..... proclamante sententia: generatio praeterit et generatio advenit, et sub sole
nihil videtur esse certum, sed temporum spatia transeunt universa. Et quoniam
Nothoplasti piaculo humana succiata natura labilis etiam, et..... facta est
hominis memoria, necesse est, ut quae temporaliter decurrere non debent, certis
modis et limitibus stabilentur et firmentur. Et idcirco ne posterorum ignorantia
pria facta priorum, valeat segregare, disiecturus rursus praecedentium, tale
redemium (mod. remedium) ad invenit, ut rite laudabilitate que facta priorum
scripto commendentur, ac sic quodam modo peremerentur rursus ulque perpetuarentur,
et ita.

et ita posterorum, notitiae transmittantur. Quapropter ne donatio discreti
viri Hans Marsan, nostrique confratris karissimi ac Praebendarii a notitia
posterorum, nostrorum, et memoria dilaberetur, ad ipsius instantiam ac humi-
-idem, supplicationem, nos fratres infrascripti recognoscimus ac dilucide protes-
-tamur tam presentibus quam omnibus nostris posteris per nos eas scripturas,
quod idem, profatus Hans Marsan pro salute animae suae libere donavit,
et resignavit nobis et donum nostrae 400 flor. Rynenses, cujus quidem,
donationis modus et forma prout sigillo dⁱ nostrae est munita, est talis
in nostro vulgari, ut sequitur, in hunc modum: .

..... Gaspar Prior, Jacob vicar. Hermannus Stephanus canonicus .

etc. quibus sequuntur duas paginas et demum d'altemani. et c. documentum finit ainsis.

« Hec quidem donatio quamvis ut praemissum est, munimine sigilli nostrae domus
sit roborata, ad tamen ipsius humilium, instantiam, et requestae singularium, notitiam,
presenti paginae ipsam, fecimus inscribi, ut sic pia ipsius voluntas a memoria
nostra ac posterorum, nostrorum, de seculi non labatur; sed ab omnibus pro eo dⁱno
notus. X^{mo} feliciter exoretur. Qui vivat et regnat per aevula saeculorum, amen
Amen

Barnimius IX Dux Stolini et Pomer. Princeps Rugiae etc. natus ex Anna
filia Casimiri Regis Poloniae 1501, obiit in arce Oderburg 4 nov. nov. A. 1573

(Hartmanus v. G. Scherzenget)

Cartusia Gratiae Dei apud Stetinum. — 13

(En D. Jos. Capus in suo volumine msc. 7 provinciarum, Alamanice pag. 196 et 197)

Hoc domus continebatur in provincia Saxonica, nihil vero nunc de ea superest, cum a Lithuanis fuerit hinc inde eversa, quod autem reperitur in chartis capituli generalis subjicimus:

1369 obiit Dominus Dux de Stetin, fundator R. de Stetin.

In charta 1566 ponitur obiit D. Laurentii Passow alt. benefactoris hujus D. et in h. 1524, D. Joannis Berachere magni benefactoris. —

Nomina priorum, ejusdem domus, quorum obitus signantur in dictis chartis. —

1370, 11 Nov. — D. Guillelmus.

— 1380. — D. Fridericus + ch. 1392.

1380-1397. — D. Joannes de Hagen
+ ex ch. 1398.

1380 — D. Joannes — 1380 prior
de Stetin, ad manus instantem, petitionem,
fit nica, et ad parcendum, expensis D. Jo-
— annis, vicarium, dictos R. proficimus in
priorum. 1382 Priori D. Gratiae Dei prope
Stetin, nro fit nica. — 1398 obiit D. Jo-
— nes prior D. Stetinensis. —

1397-1403. — D. Theodorus Claus
+ ex ch. 1419. —

1398-1403. — D. Theodorus fit 1398
prior usque ad 1403. Praefuit 5 annis.
1419 obiit D. Theodorus Claus alias
prior D. Stetinensis, ex ch. 1419. —

1403-1408. - D. Joannes Westphalus. 1403-1408. - D. Joannes de Westphalia + ex ch. 1408.
Prior absoluitur 1403 et D. Joan. Westphalus fit prior, obiit 1408. Profuert 5 annis.

1408- D. Joannes Viscopiande 1408-1413. - D. Joannes Bisepode de Monachus in (sic) prior claustru M^o de Malhusan profis Erford, prior et abbas prope Hildesimuz, et antea prior hujus D^o et Hildesheim, 1413-1433, 1^{er} Visitator Gratiae Dei, de dit 25 feb. 1634 habens pl^u monach. per tot. ord. - D. Nicolaus de Bra-
-ed procurator D^o Hildesimuz de dit 1419. -

1423-1431. - D. Joannes Westbriaek prior profis de Prage -
D^o Hildesimuz 1423 usque ad 1438 obiit 1437. -
1433-1435. ch. - D. Jacobus Cruger + ex ch. 1449. -

1431-1435. - D. Jacobus 1431 prior D^o Hildesimuz, 1435 fit prior D^o Francofur-
-ti. -
ch 1435-1436. D. Joannes Rhoda de Hambourg, 2^o prior de Francoford 1433.

1435- D. Joannes Rhoda de Hambroch prior Francofurti 1435/4 prior D^o Gratiae Dei. - obiit 1439. -
- 1437. - D. Joannes Westbriaek, + prior an proct? ex ch. 1437. -

1438-1463. - D. Limothaus profis de Hestock et prior 1447-1468 et rict 2

1447-1460. - D. Hermannus Vredlam prior M^o Dei prope Francofurtum, 1447 absoluitur et postea fit prior D^o Gratiae Dei prope Hildesimuz usque ad 16 maii 1460 et obiit, habens annis, sex et.
+ 2^o prior 1468 ex ch. 1468.
1463-1466. - D. Hermannus Olden- borch de Vredlam profis de la maison 1^{er} prior de Francoford 1446-1467.

1446-1450. - D. Caspar Rathman

D. Joannes Indaginius monachus, ex Radman, prof^{us} de Lubek. t. eccl. 1477.
prof^{us} D. Erfordensis qui fuit alias prior dictae

D. et domorum, ^{h^{oc}} Elisabethe prope Senacum, 1451-1459, 16 Mai. D. Hermannus
mice dei et gratiae dei. ob it 1477. - Oldemborch et Vredlant, t. 16 Mai
1459. ex ch. 1460. -

D. Gaspar Rodinay monachus

prof^{us} D. Templi B^{ea}tae M^{ariae} prope Lubek alias 1459-1464, An D. Joannes Kumerow
prior gratiae dei. ob it 7 Januarii 1477. - merow? - suppositio. -

1468-1490. - D. Joannes Kumerow 1464-1468. - D. Joannes Hagen
monachus prof^{us} Gratiae Dei, prior 1468 us - prof^{us} D. Erford. t. 19 April. 1475. ex
que ad 1490, deinde pacis dei et militis ch. 1477. -

amicus et visitator pro^{vinciae} Saxonicae, ob it

24/obru. 1497 habens plen. monachi. etc. 1466-1486. - D. Joannes Kumerow
prior. consisit^{us} 1468-1469, et visitat
1469-1488. - Prior coronae M^{ariae} ante

D. Anthonius Scemaker prior 1466 et 1486-1488. -

D. Gratiae Dei prope Kethin, et visitator pro^{vinciae}
Saxonicae, ob it 1506. -

1486-1488. - D. Thomas - 12

D. Henricus prior ex h^{oc} 1488-1490. ch. - D. Joannes
1528. - Kumerow t. 24/air. 1497 ex
21 Sept. 1495. (Ephem (III. 336) -

D. Hieronimus prior D. Gra-

tiae Dei prope Kethin, ob it 1531, habens 1490-1493. - D. Martinus Huth ex
militi arm de B^{ea}ta in prope Saxonicae, cujus Hoth et Huth prof^{us} de la maison t. ex 1501.
alias fuit convitator. -

1493-1495. - D. Henricus Springen-

1531 - D. Nicolaus prior D. Gratiae Dei prope Kethin prof^{us} de la maison, t. ex ch. 1500.
prope Kethin, ob it 1533. -

1495-1498. - D. Thomas 2^e fois prof^{is} d. d. d.

D. Joannes prior d. gratia dasheim, curie transford + ex ch. 1510

d. si prope Hettim, et D. Joachin, prof^{is} d. d. d. 1511. -

D. obierunt 1536. -

1498-1505. D. Antonius Schumacher

+ ex ch. 1506.

D. Valentinus Rector d.

gratia d. si prope Hettim, ob it 1546,

et D. Mathias Schultze moenchus prof^{is} 1505-1515 circa. D. Henricus de Colonia

d. d. d. ob it eodem anno 1546. Unde

2^e fois.

patet q. uod haec domus adhuc eodem, circa 1515-1522. ch. - D. Hieronimus

tempore staret. - (Hactenus D. J. o. capus.

1^e fois. -

257 in 1897. -).

1522-1527. J. in D. Henricus de Colonia

2^e fois. comisit 1505-1508 et 1524-1527,

+ ex ch. 1528. -

1527-1531. - D. Hieronimus 2^e fois

+ ex ch. 1531. comisit 1516-1517, 1518-1522,

et 1529-1530. -

1531-1533. - D. Nicolaus + ex ch. 1533.

1533-1536. D. Joannes + ex ch. 1536,

1536-1546. D. Valentinus Rector

+ ex ch. 1546. -

Le 2 août 1537, nos pères, au nombre
de 3 et 2 frères étaient encore dans
leur maison. -

L'ancienne chartreuse de Gottes-Gnade

et

le château d'Oderburg

décrits par M. Joach. Bernh. Steinbrück, pasteur de l'église de
St-Pierre et de St-Paul. — Stettin, 1780. —

Notes. — Traduction de l'allemand faite par l'abbé Tackher, qui dit au com-
-mencement: « Extraits. L'introduction ne renferme rien qui mérite d'être traduits.
Les pages 1 et 2 de l'histoire de Gottesgnade sont défectives (elles ont été coupées dans le petit
in 4^e acheté par l'abbé Nickles). Page 3, je traduis le passage sus-cité, qui fait consai-
-ter un peu l'esprit de l'auteur... »

pag. 3. Il ne faut pas cependant s'imaginer que les religieux se soient croisés les
bras et n'aient rien fait. Comme seuls ils tenaient entre leurs mains la clef des
arts et comme les princes étaient forcés de leur confier les charges de secrétaires,
d'administrateurs et même de receveurs de péage, ils profitaient de leur situa-
-tion pour fouiller dans les archives des seigneurs; ils le faisaient sans doute
pour leur avantage, mais aussi en même temps dans notre intérêt. Leurs nom-
-breux manuscrits ont contribué à dissiper l'obscurité dans laquelle les temps
anciens étaient enveloppés et à faire connaître les pays et les contrées, pour
ne pas parler d'autres services que ces nouveaux arrivés ont rendus au pays.
C'est ainsi que l'évêque Otto en arrivant dans nos contrées y a apporté la vigne
pour avoir le vin nécessaire à la messe, et c'est là l'origine de nos vignobles
près de Frauendorf et de Gotzlow. —

page 4, §. 3 il est dit: — Mérian, dans sa topographie pag. 15 nomme 37 de nos
couvents, 18 dans le duché de Stettin, 17 dans le gouvernement de Wolgast et 2 dans
les états de l'évêque. Dans les œuvres de Leutinger pag. 799, 1156 et dans le manuscrit
cité par Schomaker et Schwalenberg on en nomme 40. Le professeur Dähmert et
le prêtre Haken, fixent le nombre des couvents à 46 et Rangé à 47, dont 9 couvents
de religieuses, 8 abbayes et 30 autres couvents de divers ordres religieux. Pylins et
Baltasar comptent 51 couvents. . . . Si l'on tient compte des biens considérables de ces
couvents

courants, et si l'on admet que l'évêque de Camin possédait la sixième partie du pays, et même, selon Wachs, la cinquième partie, et si à cela on ajoute ce qui, en Poméranie appartenait aux commanderies et aux collégiales, on peut se faire une idée de la situation dans laquelle se trouvaient les souverains du pays.

Page 6, §. 4. Il est dit: - Quelque étonnante qu'ait paru la création de l'ordre des chevaliers même à un de ses généraux, on se soumit ici cependant très volontiers à ses règles secrètes. . . . outre le couvent (de Hettin) cet ordre eut à dans la Poméranie ultérieure deux autres maisons connues sous les noms de Marienkrone et de Marienparadies, de la première desquelles Schöttgen, a laissé une description,

Page 6. §. 5. -

Au dernier ordre appartenait aussi le couvent de Gottesgrube près de Hettin. Le fondateur de ce couvent, le duc Barnim 3, marcha sur les traces de son père Otto 1^{er} et de son grand père Barnim 1^{er}. Le premier par attrait pour la vie monastique qu'il renonça à son pouvoir⁽¹⁾, passa les derniers jours de sa vie à prier et à chanter dans le couvent de Colbatz et eut même la pensée, pour le cas où ses princes mourraient sans héritiers, de faire hommage de ses états, par testament, à l'évêché de Camin. Les Révérends Pères, à la vue de dispositions si désirées, se montraient reconnaissants au point de qualifier leur bienfaiteur de second saint de la Poméranie.⁽²⁾

(1). - Voir dans Mikraël vol. 3 pag. 414 et dans Schwarz, Histoire de la féodalité p. 305, la preuve du fait que Otto 1^{er} et Barnim 2 voulaient faire hommage de leurs états à l'évêché de Camin, pour le cas où leur descendance mâle viendrait à s'éteindre. Le prévôt Haken attribue ce projet à Wartislaw (page 97). -

(2). - C'est ainsi que Wartislaw V, à cause de l'affection qu'il avait pour les couvents et des séjours fréquents qu'il y faisait, reçut le nom de P. Paternoster, comme on le lit dans Mikraël et dans la bibliothèque de Poméranie. Au rapport de Schwalenberg, le roi Rich 1^{er}, dans la dernière période de sa vie, passait aussi la plus grande partie de son temps dans les châteaux de Rügenwalde bâtie par lui. Et quel beau person, ne se fit pas de serment, non pas sans être par suite de chicane et de jalousie, Henri Raspo, landgrave de Thuringe et successeur de l'empereur Frédéric 2 s'étonné! - Autres exemples de princes qui ont abandonné leurs trônes pour embrasser la vie religieuse. . . (l'auteur en a encore une page). -

Pour le même motif le grand père de Barnim 1^{er} reçoit le surnom de bon, parce qu'il surpassa tous ses ancêtres et tous ses descendants en fait de générosités à l'égard des couvents. Guidé par de tels exemples, Barnim 3 ne se contenta pas de se faire le bienfaiteur de l'évêché de Bamberg, il prodigua surtout ses libéralités à l'évêché de Cammin, qu'il éléva au rang d'archevêché, qu'il dota richement des dépouilles des pays conquis et qu'il aurait transféré à Stargard si l'évêque Tuar, par esprit d'orgueil, ne les avait pas empêchés. Afin de laisser aussi dans le voisinage une preuve de la bonté de son cœur, afin de contribuer à la gloire de Dieu et de se procurer le secours des prières des religieux pour lui, pour son épouse Agnès et pour ses descendants, il signa en 1360, huit ans avant sa mort, le jour de la fête de son épouse, l'acte de fondation de notre chartreuse qu'il plaça à peu de distance de la ville, à l'orient, sur une éminence voisine de l'oder, dans une situation agréable, d'où l'on jouit d'une belle vue, et qu'il peupla de religieux tirés du couvent plus ancien de Mariencha (Ségis Marie) près de Rostock. — (Le traducteur met en note: « Le 28 déc. 1354, Hans Brüllingh reconnaît devoir à la chartreuse une rente de 100 marks. » La chartreuse de Rostock n'a été fondée qu'en 1377, par conséquent elle n'a pas fourni de religieux à Hatten... Ils seront sans doute venus de Prague - p. Pol. B.). —

Pag. 9. — §. 6. —

Le pieux fondateur du nouveau couvent lui donna le nom de Gottes Gnade (gratia Dei) (Friedebon, vol. 1. pag. 57; Kramer p. 87; Mikriäl vol. 3 p. 235), mais le commun du peuple l'appela généralement la chartreuse. Pour pourvoir aux besoins de la maison, il lui donna en toute propriété: la contrée de Grabow ainsi que la ferme située en cet endroit, la ferme de Cabelwisch, le moulin d'Alt-heptow sur la Tollense, l'auberge et la houblonnière de Cabelwisch et cent marks en deniers de Hatten, à payer annuellement par la ville de Bernstein; en outre pour pourvoir à l'entretien et à l'amélioration ^{des bâtiments} du couvent, 20 marks d'argent fin à prélever sur le péage de Schredt aujourd'hui de Garz, ou sur tout autre péage qui pourrait remplacer celui-là; enfin le droit de s'approvisionner de bois dans la forêt située sur le bord de la Krampe, bois appartenant à Alt-Stepenitz. — Cette autorisation fut approuvée par l'empereur Charles IV (Glasow, Diplomats. Caroli IV. p. 49).

Caroli IV p. 19), comme aussi plus tard par le duc Bogislaw (Bogislaw) en 1488. Le dernier instrument spécifie aussi les foyers des ducs Casimir, Swantibor et Bogislaw et prévoit encore d'autres sources de revenus.

pag. 11. §. 7. —

Si à son origine la chartreuse paraît peu imposante, l'énumération de ses propriétés immobilières et de ses revenus en fruits et en argent nous fait voir que sa situation s'améliora bientôt. En tout cas, cette énumération est la réfutation de la plainte que le clergé de l'époque adressa vers 1377 à l'empereur Charles IV accusant les autorités civiles de lui enlever ses revenus et de l'empêcher d'en acquiescer de nouveaux. Je commencerai par énumérer les biens fonds par ordre alphabétique. . . .

§. 8. —

Cratzwieck - (Craswigh). Le premier propriétaire connu de ce lieu est le chevalier Arnold Brasig. Son fils, portant le même nom que son père, vendit ce lieu à Hemming Heinbeck. Ce dernier en 1371 abandonna à la chartreuse, avec l'autorisation du duc Casimir, les biens qu'il avait hérités de son père à Holtzenhagen et l'auberge de Cratzwieck. Les ducs en 1373 Ludolphe Brederlow, sur l'ordre des ducs et frères Swantibor et Bogislaw, dut mettre le prieur et le chapitre en possession de ces biens. Les ducs précités approuvèrent cette vente pour offrir au couvent une compensation de la perte de la rente de Bernstern. La tuilerie avec ses dépendances avait déjà été donnée à l'église de Notre-Dame de Hettin par le duc Otto. . . .

Glinecke - (Glin, Gling, Glenig). - Cette ferme fait partie des biens cédés à la chartreuse en 1371 par Hemming Heinbeck pour une somme de 275 marks. Dans le document y relatif ce lieu porte le nom de village. —

Gotzlow - (Gosklerberg, Gosselischerberg.) est dans la même situation que le lieu précédent. —

§. 9. —

Grabow. - (Grabowo.) - Il n'est resté aujourd'hui ou voit encore des traces des usages des anciens Vandales dont les maisons construites en colle (?) étaient passablement éloignées les unes des autres et étaient entourées de cours et de jardins.

jardins, Wallenberg suppose que ce sont des restes de l'ancien Bourg rando de Sidin. Peut-être peut-on considérer aussi comme une preuve à l'appui de cette supposition, le fait que jusqu'à l'époque de la purification de l'église chrétienne en Poméranie, ce lieu n'avait point de maires et de tribunaux particuliers, mais devait faire ses actes juridiques devant les échevins de Bredow. Jusqu'à la même époque aussi (la réformation) ce village, qui peut bien par conséquent être mis au nombre des plus anciens de la Poméranie, resta sous la suzeraineté du couvent des religieux de Stettin, comme celui-ci l'avait reçu par son acte de fondation en 1242. Ce couvent louait les fermes aux habitants pour un canon ou une rente annuelle. Lors de l'érection de la chartreuse en 1360, celle-ci reçut la place que le duc s'était réservée et peut être aussi une maison d'habitation, ainsi que les champs voisins. Peu à peu, grâce à la bienveillance du couvent des religieux, qui conserva toutefois jusqu'à sa suppression, la suzeraineté sur le village, la chartreuse étendit ses possessions par voie d'acquisitions. En 1395 elle acheta de Bruno Werdenberg un jardin pour 200 marcs en deniers; en 1416 elle acheta du chapitre de Hothon (ou Otto) un jardin de 3 acres ainsi qu'une maison pour 315 marcs; de Schrecken, bourgeois de Stettin, elle acquit une maison, et une houblonnière de 2 acres pour 215 marcs; en 1429, elle acheta du couvent des religieux une ferme, un jardin fruitier et un champ de terre de 2 acres pour 220 marcs (l'acte dit 240); en 1439, elle acheta des biens de Pierre Manholt pour 600 marcs (cette acquisition n'est-elle pas celle de 1417 confirmée le 7 dec. 1439? mais l'acte de 1417 appelle le vendeur Hanning Manhold. l'éditeur); la même année elle acheta de Teas Block une houblonnière et un pré de $4\frac{1}{2}$ acres pour 450 marcs (selon les actes des archives de Stettin cette acquisition aurait eu lieu en 1422, dit l'éditeur); en 1453 elle acheta la houblonnière de Teas Hoben de $1\frac{1}{2}$ acre pour 355 marcs. Par voie de donation et d'accommodement la chartreuse acquit: en 1423, la houblonnière d'Henri Paul, bourgeois à Stettin, contenant $1\frac{1}{4}$ acre; en 1434, la demi-ferme de François Löbner, d'une contenance de $\frac{1}{2}$ acre avec entrée en jouissance après la mort du donateur; en 1450, grâce à l'intervention de Hanning Mellentius, bourgeois à Stettin, elle reçut du couvent des religieux

des religieuses les terres situées entre les deux couvents (voir l'acte du 3 sept. 1150 Letraducteur); en 1160, par suite de négociations faites par le conseil de Stettin, elle obtint la maison, le jardin, fruitier et la houblonnière de Lehmann (voir l'acte du 24 avril 1160 - Letraducteur). Enfin la chartreuse acquit les rentes annuelles suivantes: en 1128 une rente de 12 marcs assignée sur la demi-ferme de Nicolas Bluter; en 1133 une rente de 23 marcs assignée sur la demi-ferme et le champ, d'un acre de contenance, de François l'öbner (l'acte du 26 mars 1133 parle de deux demi-fermes - Letrad.); en 1143, d'Arnold Kramer un mesnil, log et de moulin, de Pomplion et 800 marcs pour l'acquisition d'une chasuble et d'un calice; en 1144, pour un prêt de 62 marcs, 6 marcs assignés sur la ferme de Schlemmyn (acte du 16 avril 1144); en 1145, de Matthias Vander Lynde, 11 marcs et en outre 5 marcs pour un prêt de 100 marcs (acte) 7^{me} 8^{me} jours 1145); en 1161, une rente de 7 marcs assignée sur le jardin, de Thomas Stoltenburg (acte 9^{le} du 11 oct. 1161); en 1166, pour prêt de 100 marcs, un intérêt de 6 marcs assigné sur la ferme de Hermann Crammessow (acte du 4 dec. 1166); en 1188, en vertu d'une sentence de duc Bogislaw, une rente de 13 et 1/2 marcs assignée sur le jardin, de Arnd Hammis, conseiller à Stettin (acte 126^{me} du 14 avril 1188); Hermann de Grabow, dont le nom apparaît en 1328, était-il chevalier? nous ne saurions le dire; mais nous savons que dans ces actes de 1243 concernant notre couvent de religieuses le vignoble de Grabow et ses trois écuilles sont nommés

§. 10. —

Kabelwisch. — (Cabelwysch). — est un des biens les plus anciens de la chartreuse un de ceux qui lui furent donnés en 1360. L'année suivante Henning de Stoltenhagen vendit pour 45 marcs en deniers de Stettin la part qu'il avait à ce bien, telle qu'elle lui avait été donnée en fief par le duc Barnim; enfin en 1366, son fils Henri abandonna à la chartreuse, pour 54 marcs, le village, les forêts et la houblonnière, et promit aussi de garantir les nouveaux propriétaires contre les revendications de son frère Paul et de ses enfants

Karlzin — (Kartzyn, Carzin) — fief de Gützlow, dont la propriété est attribuée à la chartreuse par deux affirmations qui apparaissent dans la lettre de grâce accordée par le duc

par le duc Bogislaw en 1688, mais dont je n'ai pu me procurer aucune. Cependant je trouve Senatus Gryphwald : Acte de vente de quelques fermages delivré aux chasteaux ; lettre d'indemnité de même relativement à des fermages 1653, et consentement du duc Wratisslaw 1654. J'ai aussi remarqué que Jacques Buxen était surveillant de ce bien en 1526 et en 1527. —

§. 11. —

Moringen - (Möhringen). — Le premier propriétaire qui soit connu est Conrad de Brackel ; après sa mort, le propriétaire fut son fils Henri, qui vendit ce village à Philippe de Rehberg, vidame à Camin, et à Henning et à Zabel de Rehberg. C'est pourquoi ce dernier se fit investir de ce domaine en 1361 par l'évêque Jean. La situation financière des seigneurs de Rehberg doit avoir été mauvaise, ou bien ils doivent avoir été contraints par d'autres causes d'aliéner de nouveau le village. En 1387, Henning de Rehberg et ses parents vendirent à un nommé Stobbe une ferme située à Möhringen, ainsi que 8 charrues pour 100 marcs en deniers de Stettin ; en outre, la même année, Zabel vendit le reste du village, pour 3026 marcs, à Henri et à Pierre de Wusow, à Nicolas de Ramming et à Henning Schadelbacke. Enfin, en 1397, les seigneurs de Rehberg, afin d'éteindre leurs dettes, et les autres propriétaires vendirent totalement le village à la chartreuse pour une somme de 4066 marcs. En 1398, l'évêque Conrad donna l'investiture à la chartreuse. Cette acquisition fut de nouveau confirmée en 1431 par l'évêque Siegfried qui, à la place des services de vassalité, ne se réserva que les prières des pieux frères et nomma Pierre de Wusow ^{avocat} défendeur spécial des biens de ce couvent. Le village tire-t-il son nom des nobles du même nom ? Je ne saurais le dire. J'ajoute cependant que l'invasion de Stoppelberg en 1528 a fait à ce village un nom dans l'histoire de la Poméranie.

§. 12. —

Neuendorf - (Villa nova). — Godcke de Heinbeck réclamait au duc Otto 530 marcs en deniers (argent de Slavonie), ce dernier paya son créancier en lui cédant les impôts (les tailles) soit en deniers soit en fruits des villages de Neuendorf et de Messentz. Mais les seigneurs de Heinbeck ne doivent avoir acquis que la moitié

moitié de Neuendorf, car l'autre moitié fut inféodée en 1340 à Lydalke (Lydericus) Höbener et à Berner Lubatz (Libbars), bourgeois de Stettin. En 1381, les chartreux considérant que les 60 marcs d'argent qu'ils avaient à percevoir sur le péage de Schwedl, plus tard de Garz, n'étaient pas aussi avantageux pour eux que le serait la possession dudit village, demandèrent un échange aux ducs Swantibor et Bogislaw. L'échange leur fut accordé. Un serviteur de la cour, Otto Wulff, mit à l'exemple donné et reçut du couvent, pour deux charrues, 30 marcs en deniers de Stettin. Cependant les propriétaires précités regretèrent l'aliénation du village, ce qui le prouve, c'est le procès qui eut lieu plus tard entre les parties. La contestation fut tranchée en 1413 par le duc Swantibor (voir l'acte du 5 mars 1413), qui accorda à Hermann Libbars une indemnité de 100 marcs, tandis que celui-ci se désista de ses droits et de ses prétentions. J'ajoute encore, relativement à cette propriété, qu'une sœur de notre couvent de religieuses, Catherine Tollners, fit hommage à la chartreuse, en 1434, de sa prairie contenant un demi-acre (acte 57 du 21 mars 1434); et parce que les revenus du curé de Neuendorf ne suffisaient plus à son entretien, l'évêque Siegfried confia en 1441 l'administration de cette paroisse au curé (plebanus) de Stoltenhagen, Jean Lynden, et réunit ainsi les deux paroisses (acte 67 du 10 juillet 1441). — Ainsi les paroles de Schwarz (Géograph. p. 256) « Les plebanats existaient dans les paroisses tout à fait importantes qui pouvaient entretenir une église mère », subissent ici une exception. Du reste, relativement à la juridiction spirituelle, Neuendorf a été soumis en 1286, par l'évêque Hermann, à notre église de Notre-Dame, à laquelle les ducs Swantibor et Bogislaw firent don en 1373 de 8 charrues à Neuendorf.

§. 13. —

Scholbin. — Fleming, Gottfried, Rodolphe et Martin, de Steinbeck, seigneurs héréditaires de Scholbin et de Neuendorf vendirent en 1331 la terre noble de Scholbin à Jean de Pölitz, bourgeois de Stettin. Celui-ci reçut la même année l'investiture du duc Otto, après que la mère des premiers, l'épouse de Fleming, eut renoncé à ses droits. Cependant le souvenir dut à cette occasion, consommer ces biens; car en 1363 le duc Barnim fit don à la chartreuse de deux champs situés sur le territoire de ce village, champs dont l'un s'appelait alors Wische.

Wische tandis que l'autre s'appelait Bärke sur (aujourd'hui) Gottslow. (Selon l'acte du 13 janvier 1363, ce n'est pas Barnim, mais Henning Heinbeck qui fut le donateur de ces

Stettin. — Un répit était nécessaire aux frères dans l'intérieur de la ville. André Borchart se montra disposé à leur céder en 1428 sa maison située rue Papan, (Papanstrasse) dans le voisinage de l'église de St-Jacques. Il par conséquent lui fournissait déjà depuis quatre ans une prébende de pain et de bière, on lui accorda encore désormais jusqu'à sa mort un supplément de 50 marcs et on lui promit aussi que le couvent entretiendrait sa maison aussi longtemps qu'il l'habiterait et vivrait. —

§. 14. —

Stoltenhagen. — Henning de Stoltenhagen, chevalier, et son cousin Henning peuvent être considérés comme les premiers propriétaires de la localité. Il est probable aussi, leur nom, semble l'indiquer, qu'ils furent les premiers cultivateurs de lieu (on cite diverses ventes faites par les Stoltenhagen). La collégiale de St-othon, reçut une donation, plusieurs charrues à Stoltenhagen. Les chartreux y prirent pied pour la première fois en 1361 en ce qu'ils achetèrent de Henning de Heinbeck, fils de Godkin, qui retenait alors les biens d'Arnold Breig père et fils, pour 170 marcs de Stettin, 4 charrues, la ferme attenante et la forêt derrière cette ferme, forêt appelée Hagen. Cette acquisition fut confirmée en 1363 par le duc Barnim, qui leur accorda en même temps le droit de pacage et l'exemption de tous les services de vassalité et des corvées. Peu de temps après, en 1371, les chartreux acquirent aussi du même Heinbeck, pour 275 marcs, la terre noble et 8 charrues avec le droit de juridiction et tous les droits y relatifs. Les ducs Casimir, Matibor et Bogislaw y donnèrent leur acquiescement après avoir déjà cédé au couvent, en 1370, tous leurs droits sur Stoltenhagen, l'auberge de Kratzmick, les petits villages de Glynic et de Goslerischenberg, surtout la terre (ferme) noble de Stoltenhagen avec 8 charrues y attenantes, le patronage et la juridiction de village entier. La bonne intention, était ici d'indemniser le couvent pour les 100 marcs de deniers de Stettin qu'il percevait auparavant à Bernstein. Cette ville, par suite des grands dommages que la guerre lui avait fait éprouver, n'était plus en état de payer cette redevance. Il fut permis en même temps aux chartreux de s'asseoir

de s'écouler encore mieux dans ce village. Pour cela une favorable occasion se présenta en 1372 lorsqu' Hermann Gorkerey, de Lubek constitua au chapitre 300 marcs à Stettin. Avec cet argent la chartreuse acquit les 6 charmes que le chapitre de St. Othon possédait encore et paya complètement le seigneur de Heinebeck, et, en vertu d'un ordre du seigneur, elle fut mise en, 1373, par Ludolphe Bredarlow, en possession de tous les droits du village. (Il faut remarquer ici que les charmes de la collégiale de St. Othon ne furent achetées qu'en 1380, voir l'acte 19 du 23 avril 1380). Nous avons déjà vu §. 12. que la paroisse de Neuendorf fut incorporée à celle de Stoltenhagen en 1441. Il ne faut pas confondre ce village avec un autre du même nom, situé dans l'ancienne province de Grimmen.....

§. 15. —

Storen. — Les Volbermine, Caspar, vicaire perpétuel de St. Othon, Jean et Engelke, vendent à Hermann Albert et à Gaspar Bernadi, procureurs des vicaires, pour 500 marcs, une rente annuelle de 7 florins moins un art assignée sur cinq de leurs fermes situées à Storen. Avec cet argent, ils se dégagèrent en 1520 de l'hypothèque que la chartreuse avait sur ces biens, opération que le duc Bogislaw autorisa l'année suivante.

Hepton. — (Alt-Hepton, sur la Lollense). Le moulin de Hepton, situé entre la porte et la muraille, était devenu en 1360, par une faveur de Barnim 3, la propriété du couvent de Heinfeld près de Lubek. En 1355 il fut cédé à Jean (Henning) Cullingh pour 225 marcs de deniers de hnd. Avant cette époque Neuendorf en avait la jouissance. Cependant, conformément aux termes de l'acte de fondation de l'an 1360, le propriétaire était tenu de verser annuellement à notre couvent 100 marcs en monnaie sudète; il devait aussi prendre l'engagement de ne pas aliéner le moulin sans en avoir prévenu les pieux pères (les chartreux); le couvent pouvait le racheter pour le prix précité. Lorsqu'en 1374 Bussow de Goline reçut le moulin, des héritiers des Cullingh, ce fut avec l'assentiment du couvent. Cependant, lorsqu'en 1443 les chartreux voulurent acquérir le moulin, de Nicolas Pralyn, (Pratum) qui en était alors le propriétaire et qui leur devait déjà 200 marcs, ils se virent forcés de verser une somme de 700 marcs en argent de hnd, et en outre de payer au magis-

magistrat de Neptow une gratification de 50 marcs et de lui faire remettre annuellement par leur manoirs 24 schellings de lund pour la ferme et les terres; par contre assistance et protection furent promise au manoirs. A ces propriétés s'ajoutèrent en 1470 un jardin aux choux situé au bord du fossé devant le Mühlen-thor (porte de moulin), que le magistrat adjugea aux chaux pour 40 marcs et 8 schellings de lund, à condition qu'ils lui paieraient un intérêt de 8 schellings de lund par an. Ils acquirent de même un jardin, situé auprès du moulin, qui fut donné à la générosité de la curie de Vedigau, Brunkow. Le champ et le jardin vendus plus tard au bourgeois Balthasar Wulff furent rachetés par le duc Philippe en 1538. —

Vredland (dans le Mecklenbourg) faisant autrefois partie du diocèse de Havelberg. En 1436, Hermann Oldenburg cède au couvent de la maison, située en ce lieu et 150 moutons pour 50 marcs. (ce n'est pas cela, voir l'acte ^{16 mai 1436} qui est une donation de Hermann alors novice à la chartreuse, cette dernière loua la maison donnée pour 50 marcs). —

Wollin. — En ce lieu Albert Ruch, bourgeois de Wollin, cède au couvent trois champs situés sur le territoire de la ville, d'une contenance de 27 acres pour 100 marcs en mottes de lund et de Stettin et pour 75 florins d'or du Rhin. —

§. 16. —

Outre ces biens-fonds, le couvent jouit ait de diverses redevances de blé. outre le Wispel (on pourrait traduire wispel par mesure. Le wispel de blé contenait probablement 12 boisseaux. Le traducteur) de blé que lui rapportait le moulin de Pompilion (voir l'alinéa Gradow §. 9), il retirait de la ferme du maire de Grossen Risch deux wispel 2 boisseaux; de Stowen, 2 wispel 8 boisseaux de blé et autant d'avoine; de Sparrnfeld, 1 wispel 12 boisseaux de blé et autant d'avoine. Si à cela on ajoute les rentes annuelles en argent que lui rapportaient les capitaines prêtres, on pourra se faire une idée de la situation économique de couvent. Ces rentes s'élevaient annuellement: 1°) à 181 et 1/2 florins de Rhin, et un ort qui provenaient d'Anklam, de Barnimskonow, de Basentin, de Brunka près de Greiffenberg, de Dargow, de la ville de Gary, de Grossen Hagen, de Jakobsdorf, de Klein-Mutkeritz (Mutkeritz), de Paderbusch, de Stargard, de Tarnow, du péage de Schwedt ou Gary, d'Uthetal, de Gross-Walow.

de Klein-Wekow et de la ville de Wollin; -2:) à 458 et $1/2$ marcs de Sund et 8 schel-
lings (sous) provenant d'Anklam, de Buddendorf, de la ville de Damm, de Gristow, de
Kossin, de Langerels (Langerfeld), de Lannowitz dans l'île de Rügen, de Messelin
près d'Anklam, de Klein-Mokratz et de Gross-Mokratz, de Rispermow, du moulin
d'Alt-Steptom, de Wollin, et de Klein-Wrechen; -3:) enfin à 893 marcs argent
de Stettin provenant de Basentin, de Boldentin, de Garg, de Glevitz, de Golnow, de
Grabow, de Hagen, de Jakobsdorf, de Langerfeld, du couvent de Marienkrone, de
Klein-Mokratz, de Rosowalk (contre un tonneau de bière), de Paulsdorf, de Prenglau,
du couvent des religieuses de Pyritz, de Rispermow, de Sarnow, de Stettin, de Speck,
de Gross-Wekow et de Wollin. Cependant les documents encore existants disent que
ces revenus ne provenaient pas uniquement de capitaux prêtés, mais étaient dus
en partie soit à la faveur du souverain, soit à la libéralité d'autres bienfaiteurs,

§. 17. -

La chartreuse jouissait encore d'autres faveurs, privilèges et immunités. Son pieux
fondateur lui avait permis de prendre du bois, autant qu'il lui en faudrait, dans
la forêt située sur les bords de la rivière Krampf et appartenant à la ville de
Alt-Steptomitz. En 1362, il accorda au pieux le droit d'instituer des juges sur
les terres du couvent ainsi que de les destituer toutes les fois qu'il le jugerait
à propos. Le St. siège apostolique l'exempta du paiement des dîmes, des corvées
et d'autres services. En 1420, Sigfried de Bock, vicaire général de l'évêque
Magnus de Kammin (on écrit aussi Kamin) et archidiaque de Pyritz, déclara
que le couvent n'était et ne pouvait être considéré ni comme un faubourg de
Stettin, ni comme un édifice attenant à la ville. Les visiteurs Gottfried et Paul,
pieux du couvent de Marienche situé non loin de Rostock, et de celui d'Arns-
bock près de Lubek, fixèrent en 1446 avec habitants de notre couvent, à
l'ordre duquel ils appartenaient, certaines limites: il devait être permis aux
religieux de se promener, avec l'autorisation de leur supérieur, dans l'enceinte
des murs, et il devait être permis au procureur de s'éloigner jus qu'à 12 milles
pour régler les affaires du couvent. Il leur fut aussi permis de posséder les
biens acquis dans ce rayon et à proximité aux alentours et d'acquies de
nouveaux biens à l'avenir. Les visiteurs déclarent aussi qu'à cet égard ils
obtin-

obtiendront la ratification du grand Prieur François et du chapitre général. A l'occasion d'une autre visite faite en 1458 le prieur et le chapitre de notre couvent prièrent les visiteurs d'alors, l'imothée de Rostock et Grégoire de Lauenburg d'accorder aux religieux la liberté de se promener dans le jardin qui avait été établi récemment en dehors du mur d'enceinte et qui était entouré d'une clôture assez forte, vu qu'on accorde d'ordinaire aux autres couvents un espace plus grand et que jusqu'ici nos chanoines ont été trop à l'étroit. Leur demande leur fut accordée au vu des supérieurs. A cet égard également, les visiteurs solliciteront l'approbation du chapitre général. Les visiteurs ordonnent enfin au sacristain de recueillir les livres qui concernent aussi bien les couvents voisins que le sien et de les placer dans la bibliothèque à la place désignée par leur titre. Les couvents s'étant plaints du droit de gîte auquel ils avaient souvent à satisfaire, Bogislaw 10, sur la proposition de Werner de Schulerburg, s'entendit avec eux à cet égard après l'an 1478 : à la place de cette réjection, les couvents devaient lui remettre chaque année une certaine somme d'argent et une certaine quantité de vivres. Le prince ne se réservera le gîte que pendant deux jours ou un petit nombre de jours à l'occasion de voyages indispensables seulement. Et qui pourrait douter que dans les occasions notre couvent eût perdu de vue son avantage ? —

Note sur Marienche. — on appelait ce couvent fondé en 1393 (sic) le jardin vert (grünen garten) Marienche (de vieux mot allemand *EWÄ, AÄ, loi*). Il était à 2000 pas de Rostock, par conséquent aussi éloigné de cette ville que Béthanie l'est de Jérusalem, et il comptait parmi ses bourgeois (sic) des amateurs de l'imprimerie. que ce couvent fut transformé plus tard en arsenal et en grenier à blé, on peut le lire dans... (plusieurs ouvrages qu'il indique, entre autres Schroder, Primit. Wismar p. 379; — Wapsholen nomencl. inédit. II p. 1319. I. p. 1479 etc.)

On dit que notre chanoine de Stetin est une fille de celle de Rostock. —

(Pas fort, le brave homme! — comment Stetin fondée en 1360 peut elle être fille de Rostock née selon lui en 1393. D'ordinaire les parents naissent avant leurs enfants.)

§. 18. —

Parlons encore de quelques différends qu'eut la chartraise de Stetin, Armes Boldeke

Boldete, bourgeois de Stargard, voulut chercher chicane au couvent à cause
 du meurtre de son frère tué à Grabow; mais le magistrat de Stargard s'inter-
 -posa et obtint en 1470 l'accordement conclu à cet égard. — Nicolas Menz,
 le vassal de Zastrow, eut des difficultés avec le couvent; ces difficultés fur-
 -ent applanies à Quirchembourg en 1443 par Henning et Holof de Zastrow
 frères. Une contestation, qui s'éleva entre les frères de couvent de la Miséri-
 -corde de Dieu près de Francfort et notre chartreuse à cause d'une vigne, fut
 vidée en 1442 par les visiteurs de la province de Baxe, Gottfried et Henri,
 prieurs des couvents précités de Marien Kloster (et de Rostock?), en ce sens
 que les Francfortois devaient livrer chaque année à nos frères la 4^e
 char ou deux tonnes de vin rouge. On avait aussi senti que les frères
 syndics et procureurs envoyés par le couvent, arrivant dans des villes
 ou dans d'autres localités sans les quelles, à cause d'une défense de l'église
 les saints offices n'étaient célébrés que portes fermées, n'avaient pas
 par un très grand mépris été admis; c'est pourquoi de pareilles entre-
 -prises furent sérieusement interdites en 1474 dans l'empire russe et
 dans la province de Poméranie par Antoine Bonumbra évêque d'Acco-
 -ria et légat pontifical. —

§. 19. —

On a pardonné à Martene et à Durand d'avoir cité dans leur grand ouvrage
 collect. veterum scriptorum, cités les noms inconnus d'un si grand nombre d'abbés
 et d'abbesses. on me permettra d'imiter leur exemple tandis que j'ai la des-
 -cription de notre couvent, on me le permettra d'autant plus facilement
 que j'a serai bref. Le supérieur de ce couvent était le prieur, j'ai trouvé les noms
 des suivants:

Jean de Hagen, de 1381 à 1395. —

Jean Rohde, de 1417 à 1436. — son successeur

Lincolthie, en 1439.

^{Hermann}
~~Hermann~~ Oldenburg en 1443.

Jaspar (Casper) de 1447 à 1450.

Hermann de 1451 à 1458.

Jean Hagen (de Indagine) qui mourut à Erfart en 1475, dans sa 51^e année, comme simple frère, est connu par un grand nombre d'écrits. Sa vie a été publiée par le recteur Küster dans la collection de portraits de Steidel pag. 18-21; Dictionnaire universel de Zedler vol. 44. pag. 1898; - Westphalen, mon. inéd. tom. 3. pag. 2222; - Charckfeld, Antiqu. Gandersheim, pag. 70; - Rathmaier, Histoire ecclésiastique de Brunswick p. 151; - Tobst, Description de la ville de Francfort pag. 57. —

Jean Kummerow en 1477 et en 1489.

Martin en 1492.

Henri en 1493.

Thomas en 1497.

Henri en 1522.

Jérôme en 1527.

Quant aux vicaires, directeurs de la maison, j'ai trouvé les suivants :

Jacob en 1429; - Hermann en 1444; - Jacob de 1449 à 1455; Henri en 1492; - Martin Huth de 1493 à 1497; - Joachim en 1522; Jacob en 1527.

Au nombre des Procureurs (Paratores, sic) on trouve :

Jacob en l'an 1429; - Jean en 1437; - César en 1439; - Jean Vos de 1443 à 1455; - Hermann de 1449 à 1450; - Martin Huth de 1466 à 1477; - Henri Springendorke de 1486 à 1489; - Conrad (cord) de 1492 à 1495; - Henri de Rollen (c'est de Colonia) en 1497; (dans une note non traduite l'auteur renvoie à Schützgen Histoire de Marienkrone près de Rügenwalde, où Henrius de Colonia fut prêtre en 1505.) Jacob en 1522; - Jean en 1527. —

Il n'a de cour que deux sacristains : Jérôme en 1449 et Jacob de 1455 à 1493. D'ordinaire ceux-ci viennent après le procureur, cependant j'ai trouvé deux cas où ils sont avant. Il est probable que Gerken Gerdes a occupé en 1534 une place honorable dans le couvent. Roth. Etwas 1740 p. 486. —

§. 20.

(Je traduis les deux paragraphes suivants, bien que tout ce qui s'y trouve soit vague et obscur, et raconté par un auteur qui ne connaît que ses préjugés. Le traducteur.) —

La prospérité des moines eut pour mauvaise conséquence de les rendre méchants. Martin Fregano, le marchand d'indulgences envoyé par le pape Sixte IV dans les

Dans les pays septentrionaux était arrivé dans nos contrées ; aussitôt les chartreux cherchèrent à en tirer profit. Ils obtinrent de lui la liberté d'entendre des confessions comme il leur plairait et de faire des pèlerinages dans des lieux lointains (abgelaegen signifie aussi isolés). Mais le chapitre (gen) considérant cette liberté comme contraire aux constitutions, et étant avisé que les chartreux pouvaient tout aussi bien gagner l'indulgence par des processions renouvelées autour du cloître de leur église, il y eut en 1680 un arrêtissement contre les pèlerinages. Et comme on abusait aussi de ceci (je suppose des processions autour du cloître le trad.) le chapitre dut encore imposer des restrictions aux frères⁽¹⁾, mais il fit avec si peu de succès qu'à l'époque où Benoît XIII se mit à réformer le clergé dans la tête, il lui interdit l'usage de la pèrue. —

(1). — Les mœurs et les fautes des religieux sont exposées dans la nouvelle Bibliothèque n. o. l. 8 p. 269 ; — Boehmer, l. c. t. 2 p. 99 ; — Car. Scrib. univ. medic. religioso, Münster 1620 et Kramer n. o. 2. pag. 119. 120. 3 p. 15. 19 ; — D. Henmann dit dans la 8^e partie act. philosoph. : Les trois vœux des religieux, celui de chasteté, de pauvreté et d'obéissance s'étendent jusqu'à leur esprit, qui est infécond, pauvre et asservi à une obéissance aveugle. Et combien triste n'est pas la parole de Hug. Grotius, Epist. XXII p. 1. « qui calenicant, historians legit, quid legit, nisi episcoporum, ritia. » — (Les idiots!!!). —

§. 21. —

Kramer rapporte également qu'il fut nécessaire de faire des prescriptions relativement aux frères errants. Les prescriptions furent aggravées en 1489 à ce point qu'il fut ordonné d'incarcérer ces fugitifs et de les punir pour servir d'exemple aux autres. Toutefois ces prescriptions ne mirent pas un terme aux abus. Les frères, dans leurs réunions, recherchaient la b. ome chère et perdirent complètement l'usage de la langue latine. C'est pourquoi un décret du chapitre leur prescrivit en 1496 de manger dans leurs cellules, seuls, et de se servir dans leurs conversations de la langue savante. Mais de même que la ruse et la malice enlèvent souvent toute efficacité aux prescriptions les plus sages, il en fut ainsi dans cette circonstance. Dès lors les religieux se mirent à se vouer à d'autres arts ; ils cherchèrent à faire de l'or, comme leurs frères de Lütichembach, sur rapport de Schamel, et se vintèrent en compagnie de religieuses sous prétexte de maladie. (grossières calomnies)

Le chapitre de 1499 et celui de 1504 voulurent remédier à ces deux maux en statuant les peines les plus sévères. D'une autre côté les chartreux se préparaient pour des saints; c'est ce que nous est attesté par le fait qu'en 1515 ils décidèrent que leur fondateur Bruno prendrait place dans les étonies après St-Benoit, et qu'il serait invoqué; Kramer nous a laissé quelques échantillons de ses demandes qui lui étaient adressées. Enfin la pure doctrine ayant été mise en évidence par le Dr Luther, les yeux de maint habitant des couvents devaient s'ouvrir, d'autant plus que les mouvements provoqués à partir de l'an 1520 par le Dr Bugenhager, dans le couvent voisin de Balbuck ne pouvaient pas demeurer ignorés. Un grand nombre de frères quittèrent donc le couvent, de sorte que le chapitre se vit contraint, en 1586, de sommer solennellement les apostats d'ap-
 oir à rentrer. Cette sommation, reproduite textuellement par Kramer.

On chercha aussi à atteindre le but proposé en faisant des prières et en disant des masses pour les religieux en fuite, mais toutes ces tentatives restèrent sans grand résultat, Au contraire les actes du chapitre commencés en 1658 et terminés en 1525 attestent qu'ils étaient toujours plus déconsidérés. ... L'auteur renvoie à Kramer nos. 3 p. 59, 61, 126, 128, 136, 148 et d'autres encore.

(Nota. - Si les vœux regardent l'état des moines infécond, il faut reconnaître que le faux évangile a rendu l'esprit de la chartreuse faussé en mensonges et en calomnies. Toute cette diatribe contre la chartreuse de Statth. est basée sur des ordonnances générales du chapitre général publiées par Kramer, ordonnances mal comprises, encore plus mal interprétées et contre toute raison appliquées à la dite chartreuse, quand elles ne visent que quelques religieux de je ne sais au juste quel pays. - Voir l'histoire de Schivelbain par Wirschow, où une note de la rédaction protestante fait justice de pareil procédé en histoire. p. P. B.) -

§. 22. -

C'est ainsi qu'à l'occasion de l'introduction publique de la pure doctrine évan-
 gelique par l'assemblée des états de Brandebourg en 1536, presque tous les couvents
 de Poméranie, celui de Neukamp excepté, l'acceptèrent, la seule question
 qui resta à braver, étant de savoir si on laisserait les couvents dans leur an-
 cien état, ou s'il était possible et opportun de les réunir avec les bailliages princiers
 et aux

et aux biens domaniaux. A l'assemblée des états précitée et plus tard à l'assemblée des états tenue à Stettin, en 1527, les princes de Poméranie se déclarèrent disposés non seulement à conserver les couvents, mais encore à les faire servir, aussi bien ceux d'une espèce que ceux de l'autre espèce (l'autant vult parler sans doute des couvents d'hommes et de ceux de femmes) à l'éducation de la jeunesse. Lorsqu'en 1538 à une nouvelle assemblée des états à Stettin, la campagne et surtout la chancelerie proposèrent de mettre ce honorable projet à exécution, la même déclaration fut renouvelée; elle ne fut pas révoquée aussi longtemps que le duc Philippe vécut. Mais plus tard, selon le récit de Schwalenberg, le duc Barnim, poussé soit par esprit d'avarice soit par les conseils de ses serviteurs intéressés, s'approprie beaucoup de revenus de couvents (le même auteur raconte que lors du partage le duc Barnim reçut 12 couvents et le duc Philippe neuf) et fit donner de quelques autres revenus à ses serviteurs, et finit, malgré les décrets impériaux qui s'y opposaient, par consacrer ce qu'il avait pris. Six couvents de religieuses devaient être maintenus dans leur état pour l'éducation de personnes nobles; ce sont Stolpe, Marienfließ, Perche, Bergen, Colberg et Gartz. Cependant trois d'entre eux seulement furent consacrés à leur destination; ce sont Bergen, Marienfließ et Colberg. Tous les autres couvents furent annexés aux bailliages princiers et soumis aux officiers princiers, tandis que les corvées furent imposées aux villes. C'est ainsi que les couvents du gouvernement de Stettin servirent à former les bailliages de Colbatz, Marienfließ, Wildenbruch et ceux du gouvernement de Wolgast, les bailliages de Franzberg, de Stolpe, de Eldena, de Pudzla, de Fasenitz et de Hiddensee. Dès 1532 on avait fait un inventaire et un partage de l'argenterie des couvents de deux parties du pays et les moines qui étaient encore dans ces maisons avaient reçu l'autorisation d'y rester; le service religieux papal avait été toutefois supprimé.

Note du traducteur. - Je fais remarquer cet épisode obscur et diffus d'un passage sur la réforme en Poméranie que je trouve dans un ouvrage allemand « *Wolgast und Wollin Kirchenlexikon* » : « En Poméranie le luthéranisme acquit bientôt une influence considérable et finit par y dominer grâce à l'appui que les ducs lui accordèrent. Pendant ses études à Wittenberg (1518 à 1520) le duc Barnim XI. avait reçu les doctrines du protestantisme, et quand il revint

il commença à gouverner en 1523 (il eut jusqu'en 1573) il favorisa la réforme. Tandis que son frère aîné Georges resta fidèle au catholicisme jusqu'à sa mort (1531), le fils de Georges, Philippe imita l'exemple de son oncle. Une assemblée des états fut convoquée par les princes à Heptow le 13 décembre 1534, dans le but de réformer le pays. Des prélats furent invités à l'assemblée; ils reçurent en même temps une déclaration leur annonçant que s'ils n'y paraissaient pas, les résolutions prises auraient également force de loi pour eux. L'état de charge et une partie de celui de la chevalerie protestèrent contre l'ordre du jour et quittèrent l'assemblée. Ceux qui restèrent votèrent le projet de réforme. La nouvelle doctrine fut répandue surtout par des prédicants saxons (Paul de Rhoda, Jean, Amandus, Nicolas Klein, Paul Klotz et d'autres), et aussi par des moines sortis des couvents du pays. Le couvent de Balbuch près de Heptow surtout, dont l'école avait Bugenhagen pour recteur, devint une pépinière de la nouvelle doctrine qu'embrassa lui-même l'abbé du couvent, Jean Boldewan. Plusieurs années avant Luther le français eût Jean Knipstrow du couvent de Pyritz épousa une religieuse d'origine noble et devint plus tard surintendant général. La nouvelle organisation ecclésiastique fut élaborée par Bugenhagen. L'évêque Erasme de Cammin devait, dans le cas où il accepterait la nouvelle organisation ecclésiastique, devenir surintendant général de l'église nationale et conserver ses revenus. Erasme refusa et demeura fidèle à l'église. L'abbé de Neuenkamp, au nom des autres prélats, porta plainte auprès de la chambre impériale et obtint le 8 mai 1535 une sentence prescrivant au duc d'annuler le décret de l'assemblée de Heptow. Mais ni la sentence de la chambre impériale, ni la résistance primitive de la chevalerie, ni les protestations des villes contre la visite des églises faite par Bugenhagen ne parvinrent à enrayer le mouvement. Défense ayant été faite aux couvents de recevoir des novices, beaucoup de religieux s'expatrièrent; ceux qui restèrent pour cause de vieillesse reçurent une sustentation, mais en même temps les apostats reçurent des sommes d'argent. Les biens des abbayes situés dans les campagnes furent simplement confisqués; quant aux propriétés des couvents situés dans les villes, elles furent abandonnées aux magistrats dans le but de favoriser l'instruction. Pour les religieuses on désigna cinq couvents centraux dont quatre prirent bientôt le caractère de couvents de demoiselles nobles; le cinquième devint un couvent bourgeois.

Du vivant encore de l'évêque Erasme trois consistoires protestants furent établis. Lorsque Erasme mourut en 1544, le chancelier du duc Barnim, Bartholomay Heave, fut installé en qualité de premier

de premier évêque luthérien. Le territoire appartenant à l'évêque (soumis à son pouvoir temporel) comprenait environ la sixième partie de la Poméranie. Après la défaite de la ligue de Smalkalde, dont les ducs avaient aussi fait partie, près de Mühlberg (24 Apr. 1547) Charles-quinz réclama le diocèse comme territoire immédiat de l'empire et contesta par conséquent aux ducs le jus reformandi. Il vint à mourir en 1549. Il fut remplacé par Martin de Weiker qui parvint à obtenir en 1551 une confirmation, du pape Jules 3. Plus tard, à une assemblée des états à Cammin, il se déclara ouvertement pour le protestantisme. A partir de 1556, année de la mort de Weiker, les ducs donnèrent l'évêché à des princes de la famille ducale; on en vit ainsi paraître sept jusqu'en 1637.

§. 33. —

Le changement important qui s'opéra dans le pays devint avoir une grande influence sur notre chartreuse. Les appartements obscurs devinrent la résidence d'un prince grand et glorieux. Barnim l'aîné, le dixième du nom (d'autres l'appellent le 9^e) selon d'autres encore c'est Barnim XI, ajoute le traducteur) répara et transforma le bâtiment qui jusque alors avait servi ^{parus} ~~parus~~ ^{parus} ~~parus~~. La circonstance qui motiva cette reconstruction fut le malheureux incendie du 27 sept. 1551, qui réduisit complètement en cendres le château princier d'Olboet, dont la construction, commencée par Bugislaw X, avait été terminée par notre Barnim. . . . Barnim donna ~~au~~ ~~nom~~ ~~de~~ ~~ce~~ ~~château~~ le nom d'Oderburg, probablement à cause de l'oder, fleuve qui coule à peu de distance de là. —

§. 25. — Barnim X (ou XI) mourut le 29 sept. 1573 après avoir habité avec sa cour l'Oderburg pendant plus de 20 ans. —

§. 29. — En 1630 le roi de Suède Gustave Adolphe trouva bon d'augmenter encore les fortifications de Hettin. Une tranchée, entre autres, accompagnée de redoutes et de parapets fut établie autour d'Oderburg, du Mühlenthor (porte du moulin) jusqu'à l'oder. . . et le château d'Oderburg qui aurait pu être utilisé contre la ville par l'ennemi, fut démoli. On voit toutefois que ce château n'a disparu complètement que lors du siège de 1677. — Le §. 30 est le dernier et est suivi de 5 pièces justificatives — dont je prends les deux en latin n. 3 et 4, chartre de fondation et confirmation de l'empereur Charles IV. —

Charte de fondation de la Chartreuse de Stettin.

In

In nomine S. & individuae Trinitatis, Amen.

Ne ea quod temporis subfluxu præcipue circa statum personarum religiosarum qui mundi contemptis honoribus, spretis divitiis, excussis deliciis propriis subjugarunt arbitrium alterius ditioni, voto celebri se Christo desponsando fiunt et ordinantur simul cum lapsu temporis deficient, congruum arbitramur et expediens ea litterarum apicibus et septembris perhennari. Hinc est quod nos Barnym Dei gratia Stetinensis Pomeranice Flaviae et Cassubiae Dux, presentibus publice profiteamur quod in honorem Dei & glor. s. Matris V. Mariae et omnium S.S. et etiam nostrorum progenitorum et totius mei ducatus ob salutem et divini cultus augmentationem Monasterium Ordinis Cartusienensis dei gratia nuncupatum, in loco dicto Grabow prope civitatem nostram Stettin situm, de bonis nostris fundavimus et ereximus. Et ut fratres dicti monasterii fidei fervore et clare devotionis promptitudine puritateque conscientie sacrificium laudis Deo et fructum laborum suorum quocumque offerre valeant opportunum et Deum pro nobis et illustri Agnete uxore nostra dilecta, et nostris progenitoribus, heredibus & successoribus juxta mentem dictum Monasterium cum bonis susceptis et debitis cum loco Grabow et Curia (Hof =) ibidem ~~dicta~~ sita, ac etiam cum curia in Cabelwysch et molendino in civitate nostra, Tceptow antiqua, inter valiam et muros ejusdem civitatis posito, cum omnibus et singulis distarum curiarum et bonorum, agris cultis et incultis, ortis & pomeriis, pratis pascuis

sylvis, rebus, a quibus rivulis fluvii,
aquarumque decursibus, piscationibus et
aliis eorum pertinentiis et praesertim cum
ortis humuli et taberna in Cabelwysch et
cum Centum marcis denariorum (Stettensium),
annuum & perpetuum reddituum, quos Civitas
nostra Barnsten, nobis & nostris progenitoribus
hereditarie dividia in festo S. Martini, et pro parte
religiosa in festo S. Philippi & Jacobi ap. ante
presentem fundationem seu erectionem solvere
tenebantur, et pro aedificiis ejusdem monasterii per
petuo assignandis viginti marcas puri argenti
in theloneo nostro Svet nunc gardis, vel alio
loco ubi dictum theloneum per nos et nostros
haeredes Austratum fuerit, annuatim in termino
S. Martini recipiendis. Et ut Prior & Conventus
predicti monasterii eorum nomine & indigentis
et necessitatibus in Sylva penes fluvium Grang
sita, et ad Civitatem Stepenitze antiquam
pertinente, ligna secare cum omni utilitate et
usu censeantur et in quibuscumque consistat cum
omni proprietate, maturo consilio prehabito, pro
propter Deum donavimus et appropriavimus
per presentes in nomine Dei.

In Testimonium et certitudinem majorem
nostrum sigillum presentibus viximus
appendendum.

Datum Stettin, anno Dni 1360
in die B. Agnetis V., presentibus Dno
Jacobo abbate in Colbatz, fr. Hermannus
de Werberg O. S. Bapt. etc.

1360, 21 Janvier. — Charta de fondation. —

In nomine sancte et individue trinitatis, ~~patris~~ Amen. Ne ea que temporis
subfluxu, precipue circa statum personarum, religiosarum, qui mundi contemptis
honoribus, spretis divitiis, excussis deliciis, proprium subjugarent arbitrium, al-
terius ditioni, r'oto celebri se Christo desponsando, fiant et ordinantur, simul
cum lapsu temporis deficeant, congruam arbitramur et expediens ea literarum
apicibus ac testimonio perhannari. Hinc est quod nos Barnym dei gratia Hettinensis,
Pomeranie, Slesavie et Cassubie dux, presentibus publice profitemur quod in hono-
rem omnipotentis dei et sue gloriosissime matris virginis Marie ac omnium
sanctorum, ac etiam nostrorum progenitorum, et totius mei ducatus ob salutem,
et divini cultus augmentacionem, monasterium ordinis Cartusienis, de gratia
municipatum, in loco dicto Grabow prope civitatem nostram Hettign situm, de bonis
nostris fundavimus et ereximus. Et ut fratres dicti monasterii fidei fervore et chore
devocionis promptitudine, puritateque consciencie sacrificium, laudis deo et fructum
labiorum, suorum, quicquid offerre valeant opportunum, et d'ann, pro nobis et
illustrissima Agnete, uxore nostra dilecta, et nostris progenitoribus, heredibus et
successoribus jugiter orent: dictam monasterium cum bonis subscriptis, r' d' d' d' et
cum dicto loco Grabow et curia ibidem sita, ac etiam cum curia in Eabelmysch et
molandino in civitate nostra Treptow antiqua, inter valvam et muros ejusdem
civitatis posita, cum omnibus et singulis dictarum curiarum, et bonorum agris
cultis et incultis, ortis, pomeriis, pratis, pascuis, silvis, rubetis, aquis, rivulis,
fluvii aquarumque seu fluxionum decursibus, piscacionibus et aliis eorum per-
tinentiis universis, et presertim cum ~~curia~~ humuli et taberna in Eabelmysch,
ac etiam cum centum maris denariorum Hettinensium ^{annuatum?} et perpetuo-
rum reddituum, quos civitas nostra Barnsten nobis et nostris progenitoribus heredi-
tarie, dimidia in feodo sancti Martini, et pro parte reliqua in feodo sanctorum
Philippi et Jacobi apostolorum, ante presentem fundacionem, seu creacionem,
solvere tenebantur; et pro edificiis ejusdem monasterii perpetuo assignandis vi-
ginti marcas puri argenti in thaloneo nostro Swat, nunc Gardis, vel alio loco ubi
dictum thaloneum per nos vel nostros heredes translatum fuerit, annuatim in ter-
mino beati Martini recipiendis; Et ut prior et conventus predicti monasterii eorum
nomine

nomine eorundem, pro temporum, casibus, indigentis et necessitatibus in silva pines
 fluxum, grange sita et ad civitatem, Stepenitz antiquam, pertinentem, ligna secare
 cum omni utilitate et fructu et usu, quocumque nomine censentur et in quibus-
 -cunque consistat, cum omni proprietate, maturo consilio et deliberatione preha-
 -bita, jure propter Deum, donavimus et approjavimus, donamus et approjavimus
 in nomine Domini per presentes. In testimonium, et certitudinem, majorem nos-
 -trum sigillum, presentibus duximus appendendum. Datum Holtyn anno Domini
 M^ccccc lxx, ipso die beate Agnetis virginis (21 Januarii 1360): Presentibus
 honorabilibus viris Dominis Jacobo abbate in Colbatz, patre Hermanno
 de Werberg, preceptore ordinis sancti Johannis Baptiste, ac nobilibus viris et
 Dominis Hamynge et Gabello patribus, dictis de Reberg, Hermanno seniore et
 Hermanno juniore, dictis de Nyankerken, Henrico de Wyryn, Petro Nassowen,
 militibus, Frederico de Eckstade et pluribus aliis fide dignis. —

ita - Heinbuck - ouvrage cité pag. 45 n^o 3. — le n^o 1 pag. 41
 est la même charte en allemand. —

1360, 8 février. — L'Empereur Charles IV confirme la Fondation.
 In nomine sancte et individue trinitatis, felicitas. Amen. Karolus quartus,
 divina favente clementia Romanorum, imperator semper Augustus et Boemie
 Rex, ad perpetuam rei memoriam. Ad hoc summi dispositione consilii principalis
 monarchiam, obtinuimus ^{dignitatis} dignitatis, ad hoc sacre Romani imperii de adema
 sus cepimus, et si ad alia extrinseca debita sollicitudo nos provocet, ad illa tamen,
 que statum, fidem, et quietem, ac incrementum, bonorum, jurium, et liberta-
 -tum personarum, ecclesiasticarum, et religiosarum, prospiciunt, precipue que
 sub habitu regulari, calcatis, abjectis et obmissis mundi oblectationibus, Domi-
 -no virtutum, famulari jugiter recreverunt, tanto intendimus ab eis quanto
 nostrum, preter ceteris mundi principibus solium, erexit sublimis celestis provid-
 -entia conditoris. Sane illustri Barnym senior, dux Hatinensis, Princeps et
 consanguineus noster dilectus, coram majestate nostra constitutus, nobis huius
 -ratione monstravit: quod cum ipse pia devotione motus pro augmento cultus
 Divini ac etiam, ^{nostrorum} nostrorum, et parentum, morum animarum, salute, novum, monasterium,
 Dei gratia

Dei gracia nuncupatum, ordinis Carthusiensis, ^{camerensis?} diocesis, in loco dicto
 Grabow, prope civitatem Statyn sito, creverit seu fundaverit ac etiam, idem, monasteri-
 um, cum bonis subscriptis, videlicet cum dicto loco Grabow et curia ibidem, sita, ac etiam,
 cum curia in Kaldewitz et molendino in civitate Lupetaw antiquo, inter vobis, ...
 (vide diploma antecedens) .. tenuerunt, solemniter dotaverit et predicta bona
 et redditus eidem monasterio gratiose donaverit et in ipsum, monasterium, trans-
 tulerit pleno jure, et pro edificiis ejusdem, monasterii perpetuo conservandis viginti
 marcas puri argenti singulis annis in theloneo in Sweye annuatim, recipiendis
 eidem monasterio dederit ac etiam, ordinaverit, quod prior et conventus
 monasterii prefati et eorum, nomine ministri eorundem, pro ipsorum, usibus
 (diploma antecedens) . scire, recipere et in perpetuum, colligere valeant, con-
 traditione qualibet procul mota; supplicavit ergo nobis idem, dux, consang-
 uineus noster, quatenus omnia et singula bona, redditus et jura, prout expri-
 muntur superius, prefato monasterio appropriare, incorporare, indivisare et
 perpetuo unire, necnon donationem, ac piam, suam, voluntatem, superius enar-
 ratam, approbare, ^{no?} iustificare, autorizare et autoritate ^{ces?} vestra confirmare
 gratiosius dignaremur. Nos itaque circa monasterium, prefatum, necnon
 conventum, ibidem, deo omnipotenti jugiter famulante, ^{tem?} et deo sincero et singulari
 devotionis accessu, cupientes dicti monasterii commoditatibus, utilitatibus, ^{prole?} pro-
 fitibus et honoribus, deus in ^{ei?} remunerationis intuitu ac pro nostrorum et antecessorum,
 et successorum, nostrorum, Romanorum, imperatorum, et regum, animarum, reme-
 dio et salute, salubriter providere, habito etiam, respectu ad piam, devotionem,
 illustris Barnym, consanguinei nostri prefati, qui dictam, monasterium, Dei
 gratia devota pietatis frequentia fundavit, ac etiam, fratrum inibi degentium,
 singulari devotione pensata, ut eo amplius pro nobis et dictorum, nostrorum,
 antecessorum, et successorum, Romanorum, imperatorum, et regum, ac etiam, dicti
 Ducis Statinensis, progenitorum, et successorum, eorum, animarum, salute repre-
 sentetur altissimum, quo se gratioribus viderint a maiestate nostra, ad instan-
 tes principes Ducis prefati, beneficiis prosecutos, animo deliberato, non perer-
 rorem, aut improbare, sed ex certa nostra scientia, principum, comitum, baro-
 num, et aliorum, nostrorum, et imperii sacri communicato consilio, omnia et
singula.

singula bona præfata, census, redditus et jura cum eorum pertinentiis et pertinen-
 tiis quibuslibet, prout exprimuntur superius, ^{sup} prædicto monasterio, et tempo-
 ralibus subditum, subsidis subsistere valeat et spiritualibus proficere incrementis,
 appropriamus, incorporamus, invisceramus et autoritate cæsarea in perpetu-
 um, unimus ac etiam, donationem, eorundem, bonorum, census, reddituum, et
 jurium, ac piam, voluntatem, ducis præfati, juxta expressionem, superius factam,
 approbamus, ratificamus, autorizamus et autoritate imperiali, prout digne
 possimus, ^{unus?} benignitate solita et ex imata nobis pietate clementia gratiosius
 confirmamus: nostris, imperii sacri et aliorum, quorumlibet juribus in omnibus
 et singulis præmissis semper solvis. Nulli ergo omnino hominum, liceat hanc
 paginam, nostræ majestatis infringere aut ei ausu temerario quolibet contraire,
 si quis autem, contrarium, attemptare præsumpserit, ultra id quod attemptata
 quolibet cunctis ^{pene?} vitiis eo ipso carere decernimus, legalis sanctionis pro-na sub-
 jaceat et indignationem, nostram, poenamque centum marcarum, puri auri, qua-
 rum, medietatem, fisci imperialis erario et reliquam, locorum, visibus applicari sta-
 tuimus, toties, quoties contrafactum, fuerit, se novit ipso facto irremissibiliter
 incursum, . Siquem, serenissimi Principis et Domini Domini Karoli quarti,
 Romanorum, imperatoris invictissimi et gloriosissimi Boemiorum Regis. —

Testes hujus rei sunt illustres Ludovicus dictus Romanus et Otto, eius pater, Mar-
 chiones Brandenburgenses, sacri Romani imperii Archicamerarii; Venerebiles Ar-
 chiepiscopus sanctæ Pragensis ecclesiæ archiepiscopus, Johannes Luthomuhlen, ^{ensis?} sacre
 imperialis aulae cancellarius, Johannes Coloniensis et Theodoricus Mirdanis ecclesia-
 rum, episcopi; illustres Wenzeslaus lignicensis et Bolko Falkenbergensis duces;
 nobiles Sbinco Lepus de Hozzenburg, supremus magister cameræ nostræ, Conradus
 de Homburg, Henricus Baranus de Pobarodia, Wernherus Gnebit de Katzenelnbogen
 et alii quamplures nostri principes, nobiles et fideles presentium, sub imperialis
 nostræ majestatis sigillo, testimonio litterarum, . Datum, Praga anno Domini millesimo
 trecentesimo sexagesimo, indictione XIII, XI Idus februarii, regnorum, nostrorum,
 anno quarto decimo, imperii vero quinto. (8 février 1360). — hinc est plusieurs lignes
 de note en allemand. — ita Hainbueck, ouvrage cité p. 17 n. 4. — Un 5^e document
 termine le travail de Hainbueck qui a 52 pages petit in 4^e. —

Diplomatarium monasterii Gratiae Dei. —

Nota. — Les archives d'état à Stettin, possèdent un « Diplomatarium monasterii Gratiae Dei » en deux volumes. (Collection de manuscrits des archives d'état I. 23. a et b.). Le premier volume, désigné par a, est le vieux registre matricule original du couvent de la fin du 15^e siècle. Il a pour titre : « Registrum domus Gratiae Dei prope Stettin, ordinis cartusianis, opus conscriptum per dominum Cornelium, Brabantinum, anno domini MCCCCXCVI (1496). Amen. » Au dessous on lit : « Quod opus finitum, est anno domini 1496, ipso die 8 auctorum, martirum Gordiani et Epimachii per patrem Cornelium de Brabantia, profectum, domus Gratiae Dei prope Stettin, ordinis cartusianis. » Le vieux copiarium, qui est en parchemin et dans lequel, lorsque le livre primitif n'a plus suffi, on a inséré des feuilles de papier, ne nous est pas parvenu complet. Des feuilles insérées manquent les feuilles 2, 3, 14-18, 20, 45-57, 70-73, 98, 128-131. — Il n'a plus que 102 feuilles. — Le second volume, désigné par b, n'est pas un registre matricule original, mais une collection de copies de certains documents faite dans l'intérieur ou dedans pendant la seconde moitié du 16^e siècle. Il contient 18 documents, dont 8 se trouvent aussi dans le premier volume. Les 10 autres appartiennent surtout au 16^e siècle. Il y a un répertoire où chacun des actes des deux volumes est enregistré. —

« La cote d'abord (dit celui qui a fait l'inventaire en allemand) par ordre chronologique, les documents de la 1^{re} partie, qui contient 8 documents antérieurs à 1360, années de la fondation de la chartreuse. » — Tous les renseignements précédents sont donnés par l'employé qui a fait l'inventaire, et tirés d'une lettre de l'archiviste de Stettin. — Au lieu de donner l'analyse de chaque volume à part, j'offrirai les deux parties en un tout en indiquant à la fin la provenance. — P. 1. désignera le 1^{er} volume et P. 2. le second. — f. Pat. B. —

- Inventaire -

n° 1. - 1318, 1^{er} Janvier. (in die circumsionis domini). - Le duc Otto 1^{er} de Poméranie hypothèque aux chevaliers Teas, et Godokinus de Stambeka l'impôt des deux villages de Neendorf et de Messentin. - P. 1 fol. 35 verso n° 48.

n° 2. - 1327, 10 Mars? (in die conversionis beate Mariae Magdalene). - Stettin, Le chevalier Henning de Stolzenhagen, son épouse Gertrude et ses fils Henning et Otto vendent au bourgeois de Stettin Pierre Hunsber, deux soixantaines de Poulets à Stolzenhagen. - P. 1 fol. 8 n° 12. -

n° 3. - 1330, 11 Février. (Die dominico quo exurgit dicatur). Stettin, Le duc Otto 1^{er} de Poméranie donne en fief aux bourgeois de Stettin Hermann de Lippia, Wessel Cordonis et Eberard Lydop 4 et 1/2 charrues à Stolzenhagen, que le chevalier Henning de Stolzenhagen leur avait cédés. P. 1 fol. 8^v n° 13. -

n° 4. - 1330, 11 Février. (Die dominico quo exurgit dicatur). - Stettin, Le duc Otto 1^{er} de Poméranie donne en fief au bourgeois de Stettin Wennemar de Boveren, 4 et 1/2 charrues et 3 et 1/2 acres à Stolzenhagen, que le chevalier Henning de Stolzenhagen lui avait cédés. - P. 1 fol. 9^v n° 14. -

n° 5. - 1341, 14 Mai. (In feria in Rogationibus). - Le duc Otto 1^{er} de Poméranie atteste que Teas de Grenzlan, écuyer à Stettin, a vendu à l'évêque Henri Bradon 4 charrues à Stolzenhagen, ainsi qu'une ferme franche. P. 1 fol. 10 n° 15. -

n° 6. - 1342, 3 Dec. (Feria 3^a ante festum sancte Barbare). - Stettin, Le duc Otto 1^{er} de Poméranie donne en fief aux bourgeois de Stettin Dietrich Hoxener et Bernar Lubag la moitié du village de Neendorf, comme Godokinus Stambeka lui avait en fief. - (P. 1 fol. 36^m n° 49.)

n° 7. - 1344, 7 Dec. (In vigilia conceptionis Marie). - Le duc Otto 1^{er} de Poméranie transmet à la veuve de Dietrich Hoxener, Marguerite, ce fief de 12 charrues à Neendorf. - P. 1 fol. 36 n° 50. -

n° 8. - 1354, 26 Dec. (1355, ipsa die Stephani Martini). - Stettin, Le duc Barnim 3 de Poméranie vend au bourgeois Hans ^{Tean} Brulling a Nepton a/oll. (Nepton sur la Velleuse, rivière; il y a un autre Nepton sur la Rega) le moulin du dit lieu pour 225 marcs de capital et 100 marcs de rente annuelle. - P. 1 fol. 4 n° 3. et P. 2, n° 11. -

+ n° 9. - 1354, 28 Dec. (1355, jour des Sts Innocents). - Stettin, Teas Brulling, bourgeois de Nepton sur la Velleuse, reconnaît devoir à la chartreuse de Gattesquad une rente annuelle de 100 marcs pour son moulin de Nepton. Copie de l'original 1436. P. 1 fol. 4 -

P. 1. fol. 4 n° 4 et P. 2. n° 12. - Ceci prouverait que la chartreuse a été établie un peu avant la charte de fondation, qui est de 1360. -

Fund. n° 10. - 1360, 21 Janvier. - (Die beate Agnetis). - Stettin. Le duc Barnim 3 de Poméranie confirme la fondation de la chartreuse de Gottesgnad à Grabow, près de Stettin, et lui fait don de village de Grabow et d'une ferme audit lieu, d'une ferme à Cappelwisch, d'un moulin de Ergtow sur la Wollesee, de 100 marcs de rente dans la ville de Barnstein, de 20 marcs d'argent sur le péage de Schmidt et de Gary sur l'oder, et de bois de construction, et à bruler à prendre dans la lande de ^{pointe} Stephany.

P. 1. fol. 1. n° 1. Exposition allemande incomplète de Dan n° 2. - Les deux sont mal imprimés dans Heimbuch: Le coutent de Gottesgnad (1386) p. 41 charte all. n. p. 45 texte latin.

Les deux se trouvent aussi dans les 2^e parties de P. 2 n° 1, texte latin, et P. 2. n° 10 texte allemand.

n° 11. - 1360, 8 Février. - (In festo sepharvan). - Prague. L'empereur Charles IV confirme la fondation de coutent de Gottesgnad. - P. 2 n° 2, mal imprimé dans Heimbuch ornate cité pag. 47. - texte latin. - Instrument allemand du même acte P. 2. n° 13 - aussi mal imprimé dans Heimbuch p. 42. -

n° 12. - 1361, 3 octobre. - (Dominica die infra octavas s^{te} ottonis). - Stettin, l'évêque Jean de Camis atteste que Henning de Brakel, fils de Courad de Brakel, a rendu au v^o dame de Camis Philippe, et à ses frères Henning et hab^o deus de Rehberg, le village de Möhringel, ainsi que le moulin; et il infirme les acheteurs, P. 1. fol. 38 n° 56.

n° 13. - 1361, 2 Novembre. - (Jour de la Toussaint - d'octobre le 1^{er} novembre). - Henning Henbcke vend à la chartreuse de Gottesgnad sept arpents à Cappelwisch, et une ferme avec 6 charmes pour 145 marcs, éventuellement pour 70 marcs. - P. 1. fol. 10^v n° 16. -

n° 14. - 1363, 13 Janvier. - (In die octavo Epiphania). - Le duc Barnim 3 atteste que Henning Henbcke a fait don à la chartreuse de Gottesgnad de 4 charmes et d'une ferme fraîche à Stolzenhagen et du bois de Hagen, et y ajoute deux champs situés au village de Scholwin. - P. 1. fol. 10^v n° 17. - et P. 2. n° 3. - Registra dans Gollmert, Histoire de la maison de Schwerin III. p. 130 n° 152. -

n° 15. - 1366, 12 Janvier. - (Fête de Ste Eulalia). - Stettin. - Henri de Stolzenhagen, fils de Henning, renonce à toutes ses prétentions sur Cappelwisch vendant par son père Henning à la chartreuse de Gottesgnad pour 44 marcs. P. 1. fol. 11 n° 18.

Le sens est sans doute renonce pour 44 marcs, à toutes ses prétentions etc. . . .

- Inventaire -

n° 16. - 1370, 11 Nov. - (Feria sexta Martini episcopi). - Stettin. - Les ducs Casimir II, Swantibor III et Bogislaw III de Poméranie échangent avec la chartreuse de Gottesgnaw la rente de 100 marcs de Banstau, à cause de l'ajournement de la ville, contre les droits de justice de Stolzenhagen, le cabaret de Kratzrieck, les villages de Glienken, et de Gotzlow et une ferme (unia militaris) et 8 charrees à Stolzenhagen, + P. 1. fol. 11 n° 19 et P. 2 n° 4. - Cet acte cite Guillaume, juif, (l'ame demandeur, dit le rédacteur, à par cette ferme (unia) et ces 8 charrees (voit l'acte mirant), il ne faut pas entendre une cour colongère, un corps de biens composé de 8 charrees c'est-à-dire de 8 biens, ou bien la ferme du maître et 8 autres biens). -

n° 17. - 1371 - Fleming Henballe, en présence du duc Casimir II, renonce à la ferme (tenable) unia militaris et à 8 charrees à Stolzenhagen en faveur de la chartreuse de Gottesgnaw, et vend à celle-ci pour 275 marcs, son héritage personnel à Stolzenhagen, le cabaret de Kratzrieck, les villages de Glienken, et de Gotzlow. - P. 1. fol. 12 n° 20. -

n° 18. - 1372, 9 Avril. - (Feria sexta post dominicam Quasimodo geniti). - Hermann Geckerer, bourgeois de Lubek, donne à la chartreuse de Gottesgnaw 300 marcs pour les placer ^{en} rentes à Stolzenhagen. - P. 1. fol. 12 n° 21. -

n° 19. - 1373, 6 Juillet. - (In octava beatorum Petri et Pauli). - Stettin, Les ducs Swantibor 3 et Bogislaw III de Poméranie attestent qu'ils ont mis la chartreuse de Gottesgnaw en possession des biens à elle donnés à Stolzenhagen etc. P. 1. fol. 12. n° 22 et P. 2 n° 5. - Regesta dans Gollmert, Histoire de la maison de Schwerin, III, p. 166, n° 181.

n° 20. - 1374, 1^{er} Mai. - (In die sanctorum Philippi et Jacobi). - Busso de Golme atteste que sur son moulin de Lepton sur la Lollense, qu'il a acheté des héritiers de Jean Boulling, il doit à la chartreuse de Gottesgnaw une rente annuelle de 100 marcs et que la chartreuse a le droit de rachat pour 200 marcs. - P. 1. fol. 5 n° 6.

n° 21. - 1380, 23 Avril. - (In die s^{ti} Georgii). - Stettin. Le chapitre de l'Ottenkirche (c'est la collégiale de St. Othon à Stettin) à Stettin, vend à la chartreuse de Gottesgnaw 6 charrees à Stolzenhagen. P. 1. fol. 13 n° 23. -

n° 22. - 1381, 28 Mars. - (Feria quinta ante dominicam, qua cantatur Iudica). - Stettin. Les ducs Swantibor 3 et Bogislaw 7 accordent à la chartreuse de Gottesgnaw le village de Nauendorf au lieu des 20 marcs assignés sur le péage de Gary. P. 1. fol. 36 n° 24.

- + n° 51 et P. 2. n° 6. - Dans l'acte est cité le pieux Jean. - Ragna dans Gollmet, Histoire de la maison de Schwarz, III, pag. 153 n° 200. -
- n° 23. - 1381, 7 Avril. - (In Dominica Palmorum). - L'éuyer Otto Wulf vend à la chartreuse de Gottesgnad 2 charrettes au village de Neudorf pour 30 marcs. P. 1. fol. 37 n° 52.
- n° 24. - 1387, 11 Nov. - (Jour de St. Martin). - Zabel, Hemming, fils de Philippe, et Hemming, fils de Zabel, cousins de Rehberg, vendant à Claus (Nicolas) Strobben, une ferme à Möhringen. - P. 1. fol. 39^{re} n° 57. -
- n° 25. - 1387, 19 Nov. - (Fête de St^e Elisabeth). - Stetin. Zabel et de Rehberg hypothèque pour 3026 marcs, le village de Möhringen au chevalier Henri Wusson, aux éuyers Pierre Wusson, Nicolas de Ramin, et Hemming Schadboeke. - P. 1. fol. 40 n° 58. -
- n° 26. - 1395, 16 Juin. - (Fête quarta post festum s. antonini, vite et Modesti). - Stetin.
... achète de Bruno Wardenberg en faveur du couvent des religieuses de Stetin, une houblonnière située à Grabow pour 200 marcs; le couvent abandonne la houblonnière à la chartreuse pour un fermage annuel de 2 ripsels (mesure de 26 boisseaux)
+ de houblon. ou cite le pieux de la chartreuse Jean. Le commencement de l'acte manque. - P. 1. fol. 19 n° 25. -
- n° 27. - 1397, 13 Juillet. - (Fête de St^e Marguerite). - Stetin. Hemming de Rehberg, fils de Philippe, Hemming, Dettar et Philippe de Rehberg, fils de Zabel, vendent le village de Möhringen à la chartreuse de Gottesgnad pour 4066 marcs. Et cite le
+ pieux Jean. P. 1. fol. 46 n° 60.
- n° 28. - 1398, 18 Déc. - Oppeln. - L'évêque Jean de Camin, ratifie l'acquisition de village de Möhringen. - P. 1. fol. 40 n° 59. -
- n° 29. - Avant 1404. - La ville de Stetin vend le procès entre Adelaide, épouse du bourgeois de Stetin Gereke d'Affen, et la chartreuse de Gottesgnad concernant le fermage de deux soixantaines de poulets à Stolzenhagen. La fin de l'acte manque. L'acte est antérieur à 1404 puisque le duc Bogislaw XII est cité comme vivant. P. 1. fol. 13 n° 25. -
- n° 30. - 1413, 5 Mars. - (Le dimanche th^e vastelavende). - Stetin. Hermann Lebbars déclare avoir reçu 100 marcs et renonce à toute prétention sur le village de Neudorf en faveur du couvent de Gottesgnad. - P. 1. fol. 37^{re} n° 53. -
- n° 31. - 1416, 20 Décembre. - (In vigilia beati thome). - Stetin. Le chapitre de la collégiale de

- giale de St. Othon, de Stettin, vend aux couvents de Gottenquād, pour 315 marcs, une
+ houblonnière à Grabow. P. l. fol. 19 n° 26. - Et cité le pieux Johannes.
n° 32. - (1416-1423). - Pierre Schercke, bourgeois de Stettin, vend à la chartreuse
de Gottenquād, pour 315 marcs, une maison, et une houblonnière situées à Grabow.
Deux lieux seulement du commencement existe encore. - P. l. fol. 19^{re} n° 27. -
n° 33. - ¹⁴¹⁷ Vers 2 Février. - (circa Purificationis Mariæ). - Hemming Manchoold vend aux
couvents de Gottenquād sa houblonnière située à Grabow, vente mentionnée et confir-
+ mée par l'acte de 7 dec. 1439. - P. l. fol. 25 n° 34. - Johannes Rode pieux. -
n° 34. ¹⁴¹⁷ - Vers 14 Février. - (circa festum beati Valentini). - Nicolas Nygheman vend à la
chartreuse de Gottenquād sa houblonnière à Grabow. Vente mentionnée et confirmée
+ par l'acte de 7 dec. 1439. - P. l. fol. 22 n° 31. - Johannes Rode pieux. -
n° 35. - 1420, 18 octobre. - (die St. Lucæ evangeliste). - Stettin. - Siegfried de Bock, ar-
chidiacre de Lyritz, vicaire général de l'évêque Magnus de Camin, déclare que la
chartreuse de Gottenquād ne doit pas être considérée comme un faubourg de Stet-
tin. P. l. fol. 58 n° 66. -
n° 36. - 1422, vers 24 février. - (circa festum beati Mathie). - Henri Block et son fils
Jean Block vendent à la chartreuse de Gottenquād leur houblonnière à Grabow.
+ Mentionné et confirmé dans l'acte de 7 dec. 1439. - P. l. fol. 26 n° 35. - Johannes Rode pieux.
n° 37. - 1423, 10 sept. - (Le 1^{er} vendredi après la fête de la Nativité de la Ste Vierge). - Stettin.
Henri Pappel, conseiller à Stettin, fait don à la chartreuse de Gottenquād de sa
houblonnière; le droit même en est réservé au couvent des religieuses de P. l. fol. 21 n° 26.
n° 38. - 1423, 11 sept. - Stettin. Instrument notarié de notaire Christlan Rongel
relatif à la donation qui précède. P. l. fol. 23^{re} n° 32. -
n° 39. - 1425, 3 octobre. - (1^o nonas octobris). - Rome. Le pape Martin V exempte
les chartreux de paiement des dîmes, des redevances et autres taxes ecclésiastiques. copie
du 6 nov. 1425, recopiée le 12 janvier 1427, recopiée le 15 sept. 1428, recopiée le 11 dec.
1433. - P. l. fol. 59 n° 67. -
n° 40. - 1425, 3 octobre. - (1^o nonas octobris). - Rome. - Le pape Martin V con-
-firme l'indult accordé par le pape Urbain VI à l'ordre des chartreux, indult qui
déclare que ceux-ci ne sont pas tenus de contribuer aux redevances et aux procurations
des légats pontificaux. copie du 18 sept. 1428, recopiée le 11 dec. 1433. - P. l. fol. 62^{re} n° 67^b. -

N^o 41. - 1425, 3 oct. (1^o nonas octobris). - Rome. Le pape Martin V confirme à l'ordre des chartreux l'exemption de la juridiction ordinaire accordée par les papes Eleme VIII et Boniface VIII, et sa subordination immédiate au St. Siège. Copie du 8 sept. 1428, recopiée le 11 dec. 1433. P. l. fol. 63 n^o 67^c.

N^o 42. - 1425, 6 nov. (VIII^o idus nov.) - Rome. Le pape Martin V charge l'évêque de Bologne, le doyen de Lyon et le prévôt de l'église de Notre Dame ad gradus à Cologne de recevoir la concession du 3 oct. 1425 (n^o 39). Copie de 1427, 12 janvier, recopiée 18 sept. 1428, copie 11 dec. 1433. - P. l. fol. 59 n^o 67. -

N^o 43. - 1426, 28 oct. (Jour de la fête des Sts apôtres Simon et Jude). - Wollin, Jacob Guntersberg, comier à Wollin, vend à la chartreuse de Gottesgrād 6 marcs de fer-mage annuel (de rente annuelle) de son champ situé devant Wollin. Côté Johannes + Rode puer. - P. l. fol. 92 n^o 96. -

N^o 44. - 1427, 12 Janvier. - Cologne. - Christian d'ÿpel, prévôt de l'église St. Marie ad gradus à Cologne, délivre copie de l'acte du pape Martin du 6 nov. 1425 (n^o 42). - copie du 18 sept. 1428, recopiée le 11 dec. 1433. - P. l. fol. 59 n^o 67. -

N^o 45. - 1428, 18 sept. - Heuerwald. L'évêque Magnus de Hildesheim, délivre copie de l'acte ~~du pape Martin V~~ ^{précédent} de 1425, 3 oct. (n^o 44). - copie de 1433, 11 dec. P. l. fol. 63^v n^o 67^e.

N^o 46. - 1428, 18 sept. - Heuerwald. - L'évêque Magnus d'Hildesheim, délivre copie de l'acte du pape Martin V de 1425, 3 oct. (n^o 44). copie de 1433, 11 dec. P. l. fol. 62 n^o 67^b. -

N^o 47. - 1428, 18 sept. - Heuerwald. L'évêque Magnus d'Hildesheim, délivre copie de l'acte du pape Martin V de 1425, 3 oct. (n^o 44) copie de 1433, 11 dec. P. l. fol. 63^v n^o 67^e.

N^o 48. - 1428, 10 nov. (Vendredi de St. Martin). - Gottesgrād. - Nicolas Klüter à Grabow, avec le consentement des religieuses priores de Stettin, hypothèque sous forme de vente à réméré, à François Volner de Pasewalk et à sa fille catharine, religieuse à Stettin, leur vie durant et ensuite au couvent de Gottesgrād, sa demi forme à Grabow pour une somme de 100 marcs et une rente annuelle de 12 marcs. P. l. fol. 21 n^o 29. -

N^o 49. - 1428, 26 nov. - Stettin. André Borchardé, prêtre à Stettin, fait don à la chartreuse de Gottesgrād de sa maison, située à Stettin, rue Papen, P. l. fol. 34^v n^o 47. -

- n° 50. — 1429, 12 Sept. — (Lundi de l'octave de la fête de la nativité de la Ste-Vierge) Bradow. Le couvent des religieuses de Stettin vend à la chartreuse de Gottesgnad pour 260 marcs, un jardin, fruitier et un kampf (?) à Grabow. P. l. fol. 22 n° 30.
 + Sont cités Johannes prieur, Jacobus vicarie, Jacobus procurator —
- n° 51. — 1430, 14 Juin. — (Veille de la Fête Dieu). — La ville de Stralsund vend à la chartreuse de Gottesgnad 9 marcs de rente assignée sur le village de Gristow. — P. l. fol. 78 n° 78. —
- n° 52. — 1430, 13 Nov. — (Fête de St-Brice). — Wollin. — La ville de Wollin atteste que le bourgeois de Wollin, Jean Apenborch a vendu à la chartreuse de Gottesgnad une rente annuelle de 28 marcs assignée sur le village de Gros-Möhratz et se réserve le droit de rachat. — P. l. fol. 92. v° n° 97. —
- n° 53. — 1431, 8 Janvier. — (In die lune infra octavas Epiphania). — Hattin. L'évêque Siegfried de Camin, donne à la chartreuse de Gottesgnad l'investiture du village de Möhringen. P. l. fol. 46 n° 61. —
- n° 54. — 1431, 16 Août. — Hattin. L'estament par lequel Arnold Bremer, habitant Hattin, légue entre autres (à la chartreuse de Gottesgnad et aux religieuses de Stettin) la rente d'un mûsel assignée sur le moulin de Pampelion. Copie du 30 mars 1463. — P. l. fol. 27 n° 36. —
- n° 55. — 1433, 26 Mars — Gottesgnad. — François Löbner, bourgeois de Pasewalk, fait don à la chartreuse de Gottesgnad de deux demi-farmes situées à Grabow qui rapportent un fermage de 12 marcs chacune. Sont cités Johannes Roden, prieur, Radolphus Stenwegh moine. P. l. fol. 14 n° 33.
 +
- n° 56. — 1433, 11 Décembre. — Butzow. L'évêque Hermann de Schwerin donne copie de l'acte de l'évêque Magne d'Hildesheim, de 1428, 18 Sept. (n° 45). — P. l. fol. 58 n° 67. —
- n° 57. — 1433, 11 Dec. Butzow. — Idem pour le (n° 46). P. l. fol. 63 v° n° 67.
- n° 58. — 1433, 11 Dec. Butzow. — Idem pour le (n° 47). — P. l. fol. 63 v° n° 67.
- n° 59. — 1434, 21 Mars. — (Fête de St-Benoît). — Le couvent des religieuses de Stettin confirme la donation de François Löbner (n° 55), ainsi que la donation d'un demi acre de pré à Myendorp faite par la sœur Christine Myendorfes au couvent de Gottesgnad. — P. l. fol. 38. n° 54. —

- N^o 60. - 1436, 7 février. - (Feria 3^e post festum Purificationis beate Marie). - Stettin.
Le conseil de la ville de Stettin délivre copie de trois actes : le 1^{er} manque; 2^e)
1354, 26 dec. (n^o 8); 3^e) 1354, 28 dec. (n^o 9). Le commencement manque. Est cité: Johan
+ nes prior. - P. 1. fol. 4 n^o 3, 5. -
- n. N^o 61. - 1436, 16 Mai. - Gottsgnād. - Hermann Oldendorch, prêtre, novice du
couvent de Gottsgnād, fait don au couvent de de sa maison, et de 150 moutons à
vredant, que le couvent remet à Hanning Schöder pour un loyer annuel de 50
+ marcs. Sont cités: Johannes prior, Ludolphus Steurich, moine. - P. 1. fol. 43 n^o 62.
- N^o 62. - 1436, 25 Mai. - (Fête de St. Urbain). - Podewalk. Réconciliation du moine
Martin Krogher à Mörhingen, à cause de Pierre Werentze. Avec adjonction de 1436,
17 juin (dimanche avant la fête de St. Jean B^{te}). - P. 1. fol. 43^v n^o 63. -
- N^o 63. - 1436, 28 Dec. - Hepton sur la Tollense. - Débat judiciaire devant le
conseil de Hepton sur la Tollense, entre le moine Nicolas Pratum, et les procureurs
de la chartreuse de Gottsgnād relatif au moulin, que le couvent possède à
p. Hepton, sont cités: Johannes procurator, et Henri Langhencker, frère laïque de la
dite maison, et convers de l'ordre. - P. 1. fol. 7 n^o 10. - Registre dans Gollmert, Histoire
des maisons (familles) de Schwin III. pag. 228 n^o 302. -
- N^o 64. - 1437, 11 Mars. - (Fête de St. Grégoire). - Gottsgnād. Nicolas Pratum, bou-
-geois de Hepton sur la Tollense, atteste que les chaux de Stettin lui ont donné
l'investiture de leur moulin, de Hepton et qu'il obtient de leur payer annuellement
100 marcs. P. 1. fol. 6 n^o 9. - Registre dans Gollmert a. a. v. pag. 228 n^o 301. -
- N^o 65. - 1439, 7 décembre. - Gottsgnād. Valentin Elshold, prévôt à Stettin,
atteste que Nicolas Nygheman, qui avait vendu le 14 février 1417 à la char-
-treuse de Gottsgnād sa houblonnière à Grabow, met aujourd'hui ce couvent
+ en possession de ladite propriété. Sont cités: Thimotheus prior, témoin: Juan
p. ibidem, religiosus raris, dominus ac procurator d'ite domus Cesaris procurator et Ludolpho
Staurach monacho professo. - P. 1. fol. 22^v n^o 31. -
- N^o 66. - 1439, 7 Dec. - Gottsgnād. Valentin Elshold atteste que Jean Blok
confirme la vente de la houblonnière de Grabow faite à la chartreuse le 24 février
+ 1422. Est cité: Thimotheus prior, témoin: ces mêmes qu'on a vus précédents. P. 1. - - -
- N^o 67. - 1439, 7 Dec. - Gottsgnād. Valentin Elshold atteste que Pierre Manhold
à Stettin

à Hettin, confirme la vente du 2 février 1417. Et cite: Umothaus prior, Remon:
Ludolphus Steenwegh, monachus professor. - P. 1.

x n° 68. - 1440, 25 Juillet. (In die sancti Jacobi apostoli). - Gottfried et Paul, prieurs
 des chartreuses d' Hildesheim, (claustrum Marie) et de Lebeck (templum Marie) frères,
 les limites du couvent de Gottesgnad. Confirmé par François, prieur de la grande
 chartreuse en 1441 sedente capitulo nostro generali. - P. 1. fol. 65. v° n° 68. -

n° 69. - 1441, 20 Juillet. - Hettin. L'évêque Hegfried de Cambr, réunit en une
 paroisse les églises de Holzembage, et de Neuendorf, villages appartenant à
 la chartreuse. - P. 1. fol. 38 n° 55. -

n° 70. - 1442, 4 Août. (Die beati Dominici). Gottesgnad. Gottfried et
 x Henri, prieurs des chartreuses d' Hildesheim, (claustrum Marie) et de Postock
 (Sancti Marie), tranchent une contestation, entre les chartreuses de Hettin et de
 Francfort (in misericordia beati) concernant le paiement d'une certaine quantité
 + de vin. Sont cités: Umothaus prior, Hiricus vicarius, Petrus procurator, P. 1. fol. 66
 (n° 69).

n° 71. - Vers 1442. - Passage de la lettre seu ordinatio vintatorum de
 libris colligendis. - P. 1. fol. 66. v° n° 70. -

n° 72. - 1443, 3 Janvier. (Le 1^{er} jour du mois de janvier), Hettin. Hanning
 et Holoff Jastrow, frères, négocient un accommodement entre la chartreuse
 de Gottesgnad et Nicolas Momes relativement à l'incarcération de son père
Domes. - P. 1. fol. 43 n° 64. -

n° 73. - 1443, 30 Mars. - Hettin. Le prieur Valentin Elshold de livre copie
 p. du testament d' Arnold Kramel, du 16 août 1431 (n° 54). Et cite Jean Vos
 procureur. L'année du pontificat du pape (Felix V anno VI°). indique l'an 1446.
 P. 1. fol. 27. n° 36. - (Felix V a été élu en nov. 1439. En 1443 il était dans la 4^e année
 de son pontificat. Le prieur Elshold a sans doute écrit VI au lieu d'écrire IV. Lettre aducteur.)

n° 74. - 1443, 24 Juillet. - (Veille de la fête de St Jacques). - Heptom sur
 la Rollense. - Accommodement entre les abbés de Heptom sur la Rollense et le
 couvent de Gottesgnad relativement au moulin que le couvent possède à
 + Heptom. - Et cite: Hermann Oldenborgh prieur. - P. 1. fol. 5 n° 7. -

n° 75. - 1444, 16 Avril. - Gottesgnad. Piethe Slemmy s'engage à payer annuel-
 + lement à la chartreuse 6 marcs sur sa ferme de Grabow. Sont cités: Hermann
 prieur

- prieur, Hermann, vicair, Jean, procureur. - P. 1. fol. 28^v n° 37. -
 n° 76. - 1444, 11 Novembre. (Fête de St-Martin). - Nicolas de Putbus, fils de
 seigneur Pribor, vend au couvent de Göttesgnad une rente annuelle de 91
 marcs au village de Lunneritz dans l'île de Rügen. Sont cités: Hermann,
 + prieur, Hermann, vicair, Jean, procureur. P. 1. fol. 75 n° 75. -
 n° 77. 1445, 8 Janvier. - Stettin. Matthias Vander Lynde s'engage à
 payer annuellement 16 marcs de rente (fermage) à la chartreuse de Göttesgnad
 + pour sa ferme de Grabow. Sont cités les personnages de n° 76. P. 1. fol. 29. n° 38.
 n° 78. - 1445, 9 Mai. - (Le dimanche avant la Pentecôte). - Neuenkamp. -
 Le duc Barnim VIII ratifie la rente de 1444, 11 nov. (n° 76). P. 1. fol. 77. n° 77.
 n° 79. - 1445, 4 Décembre. - (Fête de St-Barbe). - Henri Luchte, à Basentin,
 et ses fils Thierry, Jean et Ebel vendent au couvent de Göttesgnad une rente
 (fermage) de 26 marcs à Basentin pour 600 marcs. Est cité Hermann,
 + prieur. P. 1. fol. 105^v n° 106 - et P. 2 n° 14. -
 n° 80. - 1446, 5 Juillet. - Pasewalk. Pierre Bredow hypothèque sa
 demi-ferme à Grabow à la veuve Elisabeth Ylgesche pour 8 livres de rente,
 l'année du pontificat indigne l'an 1444. - P. 1. fol. 30. n° 39. -
 n° 81. - 1447, 23 Mars. - (Feria quinta antefestum Annunciationis Marie). - Maria-
 x-kron. - Theoderich, prieur, et le chapitre de la chartreuse de Marienkrone, vendent à
 la chartreuse de Göttesgnad une rente (fermage) annuelle de 3 et 1/2 marcs au village
 + avec deme Brucke près de Mollin. Est cité: Caspar, Prieur. - P. 1. fol. 93^v n° 99.
 n° 82. - 1447, 19 Nov. - (Fête de St-Elisabeth). - Stettin. Jean Kunde, maire à Gros-
 hischow, vend au couvent de Göttesgnad une rente annuelle de 26 boisseaux de seigle
 qu'il reçoit du couvent de Colbatz à cause de la justice de la mairie. Est cité:
 + Caspar, prieur. - P. 1. fol. 108 n° 118. -
 n° 83. - (1447-1451). - Jacques de Gantorsberg, ^{bourgeois} maître bourgeois, et le conseil
 de Mollin, vendent au couvent de Göttesgnad 12 marcs de rente annuelle à Klein-
 + Mockratz. Sont cités: Caspar Prieur, Jacob, vicair, Hermann, procureur. La fin
 de l'acte manque. La date de l'acte est fixée par la citation du nom du prieur Caspar. P. 1.
 fol. 97^v n° 105. -
 n° 84. - 1448, 12 Mai. - (Lundi avant l'Ascension). - Stettin. Le duc Bogislav X.
confirme

confirme tous les privilèges et tous les biens de la chartreuse de Gottesgnad, entre autres le bien de Kressin, près de Gützkow, le village de Mörkingen, et la propriété à Grabow achetée du couvent des sœurs de Stettin. - P. I. fol. 117. - Acte mal reproduit (imprimé) dans Heinbrück pag. 69 n° 5, régestes dans Kratz, Histoire de la famille Kleit I. pag. 164 n° 205. -

+ n° 85. - 1448, 7 Nov. - (Le jeudi avant la St-Martin). - Henri Luchte à Basentin, et ses fils Thiery, Jean et Elcol vendent à la chartreuse de Gottesgnad 13 marcs de rente annuelle à Glessitz. Est nommé: Jasper, prieur. P. I. fol. 107, n° 117.

+ n° 86. - 1449, 28 Mars. - (Le vendredi avant le dimanche de la Passion). - Jasper, prieur, Jacobus, vicaire, Hermann, procureur, Étienne sacristain, et le chapitre du couvent de Gottesgnad attestent que leur confrère et ^{procurer} procurer (?) Jean Marsae, a légué au couvent 400 florins de Rhin. - P. I. fol. 66r n° 71. -

+ n° 87. - 1450, 5 Janvier. - (Le lundi avant la fête des Rois). - Jean Wollberm, à Greifenhagen et ses fils Ingelrecht, Henri et Jasper vendent au couvent de Gottesgnad 2 arpents 8 boisseaux de seigle et 18 boisseaux d'avoine, rente annuelle au village de Köpen, sont nommés: Jasper, prieur, Jacques vicaire, Hermann, procureur. - P. I. fol. 90 n° 93. -

n° 88. - 1450, 3 septembre. - (Le jeudi avant la Nativité de la ^{Ste} Vierge). Le couvent des religieuses de Stettin fait un accommodement avec le couvent de Gottesgnad concernant un champ à Grabow. - P. I. fol. 31, n° 40. -

+ n° 89. - 1451, 18 Mai. - (Le mardi après le dimanche où l'on chante dans la St église Jubilate). - Brun, Peterdorff vend à la chartreuse de Gottesgnad une rente annuelle de 21 marcs à Buddendorpe. Est nommé: Hermann, prieur. - P. I. fol. 109r n° 120.

n° 90. - 1451, 3 Décembre. - Gollnow. - Jean Molner, conseiller à Gollnow fait don à la chartreuse de Gottesgnad d'une rente annuelle de 8 marcs arpentés sur des champs situés près de Gollnow. P. I. fol. 100 n° 108) - sont nommés: Jean Hummerow, procureur et Nicolas Schorkaghn, convers. -

+ n° 91. - 1453, 20 Juillet. - (Le vendredi après la fête de St Marie Magdalène). Jean Stober, bourgeois à Stettin, vend au couvent de Gottesgnad sa hablemrière à Grabow, noms désignés: Hermannus prieur, Jacques vicaire, Jean procureur. P. I. fol. 31 n° 41. -

- Inventaire -

- n° 92. - 1455, 13 novembre. - (Feria 5^a post festum s^ti Martini). - Le couvent des religieuses de Pyritz rend au couvent de Gottesgnad 19 marcs de rente assignée sur des champs du finage près de Pyritz. cités: Hermann, prieur, Tasques, vicaire, Jean, sacristain, Tasques, procureur. - P. 1. fol. 17^v n° 90. -
- n° 93. - 1458, 19 Juin. - (Feria die Gerwardi et Rothari). - L'imathée et Grégoire prieurs des chartreuses de Rosstock (Lex Maie) et de Lubek (Sanctum Maie), délimitent les limites dans lesquelles les religieux osent se promener, en y comprenant le jardin du couvent. - Est cité: Hermann, prieur. - P. 1. fol. 67 n° 72. -
- n° 94. - 1458, 19 octobre. - (Le jeudi avant la fête des onze mille vierges). - Nicolas Parendstorp, à Parendstorp près de Wollin, et son fils Mix vendent au couvent de Gottesgnad une rente annuelle de 28 marcs à Parendstorp. - Est cité: Hermann, prieur. - P. 1. fol. 110 n° 121. -
- n° 95. - 1460, 24 Avril. - (Fête de s^t Georges (sic. ce serait 23 Avril)). - La ville de Stettin concilie le couvent des religieuses de Stettin et le couvent de Gottesgnad relativement à une maison, un jardin à fruitier, une houblonnière et une prairie situées à Grabow. - P. 1. fol. 32^v n° 43. -
- n° 96. - 1461, 14 octobre. - (Fête de s^t Calixte). - Thomas Stoltenborch à Grabow reconnaît devoir à la chartreuse de Gottesgnad une dette de 7 marcs assignée sur un jardin à Grabow, rente qui a été donnée au couvent par Elisabeth, sœur de à Pasewalk. - P. 1. fol. 32 n° 42. -
- n° 97. - 1465, 17 Janvier. - (Fête de s^t Antoine). - La ville de Wollin vend au couvent de Gottesgnad une rente annuelle de 3 florins de Rhin assignée sur les biens de la ville. - P. 1. fol. 93 n° 98. -
- n° 98. - 1466, 1^{er} Dec. - Stettin. Hermann Crenmesson vend au couvent de Gottesgnad une rente annuelle de 6 marcs assignée sur sa ferme et sur sa houblonnière à Grabow. cité: père Jean Boddakar, lay en convertus. P. 1. fol. 33 n° 99. -
- n° 99. - 1470, 31 octobre. - (Veille de la Toussaint). - La ville de Hepton sur la Wolente vend au couvent de Gottesgnad un enclos (probablement jardin potager) situé près de la porte dite Mühlthor (mot qui signifie porte aux moulins). - P. 1. fol. 6. n° 8. -
- n° 100. - 1470, 15 nov. - (Le jeudi après s^t Martin). - La ville de Stargard atteste au couvent de Gottesgnad que son bourgeois Asmus Boldake a reçu la réconciliation (?)

Wie nicht

— Inventaire —

- die sühne empfangen, pour son cousin, tunc, Jean Boldcke à Grabow, P. l. f. 34 n. 15.
 N. 101. — 1471, 5 Avril. — (Vendredi avant le dimanche des Rameaux). — Jean
 Molner, bourgeois de Gollnow, rend au couvent de Gottesgnad une rente annu-
 elle de 10 marcs assignée sur son champ (ou campagne) près de Gollnow. — P. l. f. 101.
 N. 102. — 1471, 10 sept. — (Mardi après la Nativité de la ^{ste} Vierge). — ^(n. 109.) Seb. Wittor,
 borg, conseiller à Gollnow, rend au couvent de Gottesgnad une rente (annuel)
 annuelle de 16 marcs assignée sur 8 charrues et une houblonnière près de Gollnow.
 P. l. fol. 102 n. 110. —
- N. 103. — 1471, 16 nov. — (Samedi avant la fête de ^{ste} Elisabeth). — Jean Kohowen,
 bourgeois de Wollin, rend au couvent de Gottesgnad une rente annuelle de 3
 marcs assignée sur son champ près de Wollin. — P. l. fol. 94 n. 100. —
- N. 104. — 1471, 18 Nov. — (Veille de ^{ste} Elisabeth). — Hami Koster, bourgeois de
 Wollin, rend à la chartreuse de Gottesgnad une rente annuelle de 3 marcs
 assignée sur son champ près de Wollin. — P. l. fol. 104 n. 101. —
- N. 105. — 1472, 5 nov. — (Jeudi après la Toussaint). — Nicolas Gantenberg, à Gron-
 Weykow près de Wollin, et son fils Curt rendent au couvent de Gottesgnad une rente
 annuelle de 16 marcs assignée au village de Gron-Weykow. — P. l. fol. 112 v. 122.
- N. 106. — 1473, 23 Décembre. — (Jeudi avant Noël). — Henri Wasso à Berrens-
 ten rend au couvent de Gottesgnad 3 mispels de blé de rente annuelle assignée
 sur des terres au village de Sparranfelde. — P. l. fol. 74 n. 74. —
- N. 107. — 1474, 19 Mars. — (Samedi avant la fête de l'Annonciation de la ^{ste} Vierge).
 Louis de Rome, bourgeois de Wollin, rend au couvent de Gottesgnad 14 marcs
 de rente annuelle assignée (sur des biens) dans l'île de Wollin. — P. l. f. 96 n. 103.
- N. 108. — 1474, 15 Juin. — Heltin. Antoine Bonumbra, évêque d'Adrian,
 légat pontifical, permet au syndici, procurator et negociorum sollicitatores
 du couvent de Gottesgnad d'assister, dans les lieux frappés de ^{l'interdit?} excommunication,
 aux offices célébrés portes fermées. — P. l. fol. 68 n. 73. —
- N. 109. — 1474, 25 Nov. — (Fête de ^{ste} Catherine). — Jean Aprenberch, bourgeois
 de Wollin, et son fils Nicolas rendent au couvent de Gottesgnad une rente annuelle
 de 7 marcs assignée dans le village de Hogen. — P. l. fol. 95 n. 102. —
- N. 110. — 1475, 18 Mai. — Heltin. — Catherine, veuve de Medigo Brunkow, trans-
 -pire au

- fère au couvent de Gottesgnad ses droits sur un jardin, situé près de la crypte sur la colline. - P. 1. fol. 8 n° 11. -

N° 111. - 1477, 14 Nov. - (Vendredi après la fête de St. Martin). - Henri Hyneman, bourgeois d'Anklam, vend à la chartreuse de Gottesgnad une rente annuelle de 56 marcs assignée sur une campagne près d'Anklam. - P. 1. fol. 78^v n° 99.

N° 112. - 1477, 25 Nov. - (Fête de St. Catherine). - Paul Volkmann, bourgeois de Gollnow, vend à la chartreuse de Gottesgnad une rente annuelle de 7 marcs assignée sur ses moulin, près de Gollnow. - P. 1. fol. 102^v n° 111. -

N° 113. - 1480. - Jean Taler, bourgeois de Wollin, vend au couvent de Gottesgnad une rente annuelle de 6 marcs assignée sur sa maison et sur un champ à Wollin. cité: Johannes, Prévot. - P. 1. fol. 99 n° 107. -

N° 114. - (1466-1490). - L'autent avait donné après le 27^e qui suit: 11 Après 1463. - Accommodement entre de. Jean, P^{re}leberch de Thalund et le couvent de Gottesgnad relativement à quelques paysans de Mörhingen. On n'a plus que quatre lignes de commencement. Précur Johannes. P. 1. fol. 44^v n° 65. - Si il ajoute: « C'est probablement de vers l'an 1480 q'iest faite cette plus haut sur le n° 73 (c'est 75 dans cette liste), puisqu'on trouve dans cet acte le nom de précur Jean. » - (P. Jean Kummerow a été prévot de 146. - à 1490). -

N° 115. - 1480, 11 Mars. - (Dimanche avant l'octave). - Albert Rische, bourgeois de Wollin, vend au couvent de Gottesgnad trois champs situés sur la terre + - taire de Wollin. cité: Johannes, Prévot. - P. 1. fol. 96^v n° 104. -

N° 116. - 1480, 11 Mars. - (Vendredi de la fête de St. Grégoire). - Pierre Pamerene à Gollnow vend à la chartreuse de Gottesgnad une rente annuelle de 7 marcs assignée sur deux charrees situées près de Gollnow. - P. 1. fol. 103 n° 112. -

N° 117. - 1481, 14 Octobre. - (Vendredi (?) de St. Calliste). - Le conseil de la ville de Wollin vend au couvent de Gottesgnad une rente annuelle de 4 florins sur Rhin à Klein-Mockratz. - P. 1. fol. 99 n° 106. -

N° 118. - 1482. - Dame Peterdorff, bourgeois de Gollnow, vend au couvent de Gollnow (je suppose qu'on a voulu dire Gottesgnad) une rente annuelle de 6 marcs assignée sur deux charrees près de Gollnow. - P. 1. fol. 106 n° 113.

N° 119. - 1483, 6 Nov. - (Jeudi après la fête de la Toussaint). - Thierry Luchte, con-
- bailler et

- Inventaire -

- conseillers et camérier a Gollnow, vend au couvent de Gottesgnad une rente annuelle de 24 marcs à Jacobsdorf. - P. l. fol. 115^r n° 126. -
- n° 120. - 1484, 13 février. - (Vendredi avant la St-Valentin). - Acte du même contenu que le précédent. - P. l. fol. 116^r n° 128. -
- n° 121. - 1484, 23 Mars. - (Mardi après le dimanche Ouli). - Cleman Goritzo, échevin, à Prenzlau, vend à la chartreuse de Gottesgnad une rente (fermage) de 16 marcs assignée sur trois charroues près de Prenzlau. - P. l. fol. 85 n° 86. -
- n° 122. - 1484, 24 Avril. - (In die^{ste} Georgii, c'est le 23 Avril). - Albert Schönebeck, juge à Prenzlau, vend au couvent de Gottesgnad une rente de 7 marcs assignée sur 1 et 1/2 charroue. P. l. fol. 85^r n° 87. -
- n° 123. - 1484, 4 Mai. - (Mardi après St^{te} Philippe et Jacques). - Georges Karlet, bourgeois de Pasewalk, vend au couvent de Gottesgnad une rente annuelle de 7 marcs assignée sur 6 charroues près de Pasewalk. - P. l. fol. 88 n° 88. -
- n° 124. - 1485, 12 Janvier. - (Mercredi après la fête des Rois). - Naugard, Albert et Louis, comtes d'Eberstein, accordent à Thierry Luchte leur consentement à la vente de la rente annuelle de 24 marcs au couvent de Gottesgnad. P. l. fol. 116 n° 127. -
- n° 125. - 1486, 10 Nov. - (Veille de St-Martin). - Starcke Sastrow à Rappesnow vend à la chartreuse de Gottesgnad une rente annuelle de 4 et 1/2 marcs assignée sur sa ferme à Rappesnow. cités: Thomas, Prior, Merten, vicaire, Jacques Sacristain, Henri procureur. - P. l. fol. 114^r n° 125. -
- n° 126. - 1486, 11 Nov. - (Fête de St-Martin). - Jasper Apenborch, à Westerbreggendorf près de Wolgast vend au couvent de Gottesgnad une rente annuelle de 4 et 1/2 marcs à Gross-Mockratz. Cités: les mêmes pers. omages que ceux du n° précédent. - P. l. fol. 124^r n° 140. -
- n° 127. - Vers 1486. - Hermann von Rhein, à Roselitz vend à la chartreuse de Gottesgnad une rente de 6 florins à Dargatzow. cités: Thomas, Prior. La fin manque. - P. l. fol. 127 n° 145. -
- n° 128. - 1487, 21 février. - (Mercredi et aut. ... cathédrale St^{te}). - Starcke et Pierre Sastrow à Rappesnow vendent au couvent de Gottesgnad 12 marcs de rente annuelle à Barnow. - P. l. fol. 112 n° 128. -

- N° 129. — 1488, 14 Avril. (Lundi après Quasi modo genito). — Hattin. Le duc Bogislaw X vend le procès entre la châteline de Gottesgnād et Arno Hamin, conseiller à Hattin, et d'abord à une houblonnière à Grabow. P. 1. fol. 34 n° 46. Regestes dans Kratz, Histoire de la famille Kleist I. pag. 104 n° 204. —
- N° 130. — 1488, 12 Mai. (Lundi avant l'Ascension). — Le duc Bogislaw X confirme toutes les acquisitions de fiefs faites par le couvent de Gottesgnād. — P. 2. n° 15. Regestes dans Kratz, pag. 106 n° 206. —
- N° 131. — 1488, 13 Nov. — (Fête de St. Brice). — Thierry Luchte, bourgeois et conseiller à Gollnow vend au couvent de Gottesgnād une rente annuelle de 12 marcs à Basentin. P. 1. fol. 117 n° 129. —
- N° 132. — 1488, 12 Déc. — (Vendredi avant la fête de St. Lucie). — Slawke et Henning Tastow à Respernow vendent à la châteline de Gottesgnād une rente (formage) de 12 marcs à Respernow. — P. 1. fol. 114 n° 124. —
- N° 133. — 1489, 26 Mars. — Hattin (Gottesgnād). Matthias Flecht, curé à Gartz sur l'Orde, vend à la châteline de Gottesgnād une rente (formage) de 6 marcs tirée des biens qu'il possède par héritage à Gartz. P. 1. fol. 91 n° 95. — cités: Johannes Kummerow, prêtre, Martin Huth, vicaire, Henri procureur. —
- N° 134. — 1489, 6 Avril. — (Lundi après Judica). — Pierre Flecht, bourgeois à Gartz, vend à la châteline de Gottesgnād une rente de 3 marcs assignée sur la propriété près de Gartz. P. 1. fol. 90 n° 94. —
- N° 135. — 1490, 9 Nov. — (Mardi avant la St. Martin). — Thierry Luchte et Matzke Petersdorff comme tuteurs des enfants de Dame Petersdorff, Henri et Ebel, bourgeois de Gollnow, vendent au couvent de Gottesgnād 9 marcs de rente (formage) au village de Specke près de Gollnow. — P. 1. fol. 117 n° 130. —
- N° 136. — 1492, 4 Nov. — (Dimanche avant la St. Martin). — Anklam. Le conseil d'Anklam vend à la châteline de Gottesgnād 26 florins de Rhin annuels assignés sur les biens de la ville. cités: Martin prêtre, Henri vicaire, Conrad procureur, Jacques sacristain. — P. 1. fol. 79 n° 80. —
- N° 137. — 1493, 8 Sept. (Fête de la nativité de la St. Vierge). — Barth. Le duc Bogislaw X permet au maréchal Ludeke Malzow de grever ses biens d'une hypothèque de 400 marcs. P. 1. fol. 84 n° 85. Regestes dans Kratz, Histoire de la famille Kleist

— Inventaire —

N^o 138. — 1493, 11 nov. — (Jour de St. Martin). — Woldemar de Putbus, fils de Nicolas, vend au couvent de Gottesgnad une rente annuelle de 75 marcs moins 4 schellings assignée sur une ferme à Putbus et sur le village de Klein-Wrechen, dans l'île de Rügen, cités: Henri Jucius, Martin, Vicaire, Courau procureur, Jacques sacristain. P. 1. fol. 77 n^o 76. —

N^o 139. — 1494. — Les frères Hermann et Nicolas Knuth vendent au couvent de Gottesgnad 3 florins de Rhin, et un quart de rente assignée sur leur village de Klein-Weykow près de Wollin. — P. 1. fol. 125^r n^o 142. —

N^o 140. — 1494, 3 février. — (Fête de St. Blaise). — Kasster Palen, à Greifenhagen, vend au couvent de Gottesgnad une rente (fermage) de 4 et 1/2 florins de Rhin assignée sur une charrie près de Garz sur l'Oder et sur 2 charries près de Brünke, P. 1. fol. 87. (n^o 89.)

N^o 141. — 1494, 6 février. — (Lendemain de St. Agathe). — Nicolas et Maske de Güntersberg à Gross-Weykow vendent au couvent de Gottesgnad une rente de 6 marcs assignée (sur leurs biens) à Gross-Weykow. — P. 1. fol. 118 n^o 131. —

N^o 142. — 1494, 16 février. — (Dominica Invoacarit). — Hemming Schulte à Wollin vend au couvent de Gottesgnad une rente de 1 et 1/2 florins de Rhin assignée sur 6 acres de champs près de Wollin. P. 1. fol. 104^r n^o 114. —

N^o 143. — 1494, 27 février. — (Jendi après la fête de St. Matthias). — Ewald Apenborch à Wollin vend au couvent de Gottesgnad 13 et 1/2 marcs de rente assignée sur sa maison d'habitation à Wollin. — P. 1. fol. 122 n^o 137. —

N^o 144. — 1494, 3 Mars. — (Lundi après le dimanche Oculi). — Jaspard Apenborch vend au couvent de Gottesgnad une rente de 13 et 1/2 marcs assignée à Gross-Mokratz et à Uniss. — P. 1. fol. 123^r n^o 139. —

N^o 145. — 1494, 8 Mars. — (Samedi avant la mi-carême). — Tilar Apenborch, fils de Teer, vend au couvent de Gottesgnad une rente de 11 marcs et 4 schellings assignée au village de Uniss. — P. 1. fol. 123 n^o 138. —

N^o 146. — 1494, 24 Juin. — (Fête de St. Jean B^{te}). — Remmert Drake, bourgeois de Neptow sur la Wolleuse, vend au couvent de Gottesgnad une rente de 6 marcs de rente assignée sur 3 charries à Kossin. — P. 1. fol. 105 n^o 115. —

N^o 147. — 1494, 29 Août. — (Jour de la Décollation de St. Jean B^{te}). — Balthasar Gubitz à Margard vend au couvent de Gottesgnad 9 marcs de rente assignée sur ses biens

- ses biens situés sur le territoire de la ville. - P. 1. fol. 89 n° 92.
- n° 148. - 1494, 4 Nov. - (Mardi après Omnium, S. auctorum). - Volke Horn, et ses fils Joachim, et Thierry vendent au couvent de Gottesgnad une rente de 39 marcs assignée (sur des biens situés) au village de Messelich, près d'Anklan, . - P. 1. fol. 80^o n° 81.
- n° 149. - 1494, 6 Nov. - (Jandi après Omnium, S. auctorum). - Joachim, Billarbeck à Stargard vend au couvent de Gottesgnad une rente annuelle de 6 florins du Rhin, assignée (sur des biens situés) au village de Barnemas-Kone. - P. 1. fol. 88, n° 91. -
- n° 150. - 1494, 12 Nov. - (Le lendemain de St-Martin). - Sabal Bastrow vend au couvent de Gottesgnad 6 florins du Rhin, garantis à l'arnow. - P. 1. fol. 119^o n° 134.
- n° 151. - 1494, 22 Nov. - (Jour de la fête de Ste Cecile). - Uda Paterdorff vend au couvent de Gottesgnad une rente de 4 et 1/2 florins du Rhin assignée (sur des biens situés) à Grotenhagen, et à Lubkenhagen, . - P. 1. fol. 119 n° 133. -
- n° 152. - 1494 (22 Nov.) Kurt Paterdorff vend à la chartreuse de Gottesgnad une rente de 4 et 1/2 florins du Rhin (assignée sur des biens situés) aux villages de Grotenhagen, et de Jacobsdorf. - P. 1. fol. 121^o n° 135. -
- n° 153. - 1494 (22 Nov.). - Pierre Paterdorff vend à la chartreuse de Gottesgnad une rente de 4 et 1/2 florins du Rhin (assignée sur des biens situés) aux villages de Grotenhagen, et de Jacobsdorf. - P. 1. fol. 121^o n° 136. -
- n° 154. - 1494, 9 Déc. - (Mardi après Conceptionis Marie). - Le duc Bogislav^x II^o accorde à Wicke Horne et à ses fils Joachim, et Thierry une lettre leur permettant de vendre à la chartreuse de Gottesgnad une rente annuelle de 39 marcs assignée sur des biens à Messelich, près d'Anklan, . - P. 1. fol. 81^o n° 82. -
- n° 155. - 1494, 24 Déc. - (Mercredi après (?) nuit de la naissance de Jésus Christ). - Wormow. - Le duc Bogislav X accorde à Nicolas et à Matzka de Gintersberg son consentement à la vente à la chartreuse de Gottesgnad d'une rente annuelle de 6 florins du Rhin (assignée sur des biens situés) dans les villages de Weykow et Nechow. - P. 1. fol. 118^o n° 132. -
- n° 156. - 1495, 19 Avril. - Dresse Ladewich, bourgeois d'Altdamm, vend au couvent de Gottesgnad une rente de 6 marcs assignée sur sa prairie près d'Altdamm. - P. 1. fol. 122 n° 144. -
- n° 157. - 1495, 24 Avril. - (Jour de St Georges (c'est le 23 Apr.)). - Erwald Apenborch à Wollin

- Wollin, vend au couvent de Gottesgnad une rente de 4 marcs 8 schellings assignée sur sa maison d'habitation à Wollin. - P. 1. fol. 125 n° 141. -
 n° 158. - 1495, 8 Nov. - (Dominica ante festum s^te Martini). - Deyouer Buggenhagen, to der Noryngel, maréchal (suintendant) des pays de Barth, vend à la chartreuse de Gottesgnad une rente de 4 3 marcs de Sund assignée sur des biens situés au village de Longewalt dans le pays de Barth, pour une somme de 1700 marcs et donne comme caution, Ludeke Maltzow, maréchal du pays de Stettin, olde Gred Bonow à Lurow et Gred Sepelyn à Sarneskow. Cités: Thomas, procureur, Mertze, vicair, Gord (comrad) procureur. - P. 1. fol. 81 n° 83. = 1e copie aussi en original sous la rubrique: Ville de Stettin, n° 60; les 4 sceaux manquent. - On y trouve les mêmes noms de religieux. -
 n° 159. - 1495, 8 Nov. - (comme au n° 158). - Ludeke Maltzow maréchal (suintendant) du pays de Stettin, vend à la chartreuse de Gottesgnad une rente de 20 florins du Rhin assignée sur des biens situés au village d'Uthsetel, sont
 + nommés les mêmes personnages qu'au n° 158. - P. 1. fol. 84 n° 84. -
 n° 160. - 1495, 28 Déc. - (1496, le jour des s^ts Innocents). - L'abbé Jean de Colbatz confirme à la chartreuse de Gottesgnad la possession à titre d'hypothèque de la justice de la mairie de Gron-hischow et de la rente consignée dans un acte (voir n° 82). - P. 1. fol. 109 n° 119. -
 n° 161. - 1497, 12 Nov. ? - (le dimanche? après la s^te Martin). - Ilermann Knut, avec le consentement de son neveu, Kerker, Borkel, vend au couvent de Gottesgnad une rente de 9 marcs (assignée sur des biens situés) au village de Klein-Weykow. Sont nommés: Thomas, procureur, Mertze, Host, vicair, Henri van Colleg (Henr. de Colonia) procureur. - P. 1. fol. 126 n° 113. -
 n° 162. - 1497, 16 Déc. - (Jeudi avant la fête de s^te Thomas). - Nicolas Apenberch à Wollin vend au couvent de Gottesgnad une rente de 16 marcs assignée sur sa maison d'habitation à Wollin, qu'Erald Apenberch avait hypothéguée le 27 février 1496 (voir n° 143). - P. 1. fol. 122 n° 137. Dans des corrections et observations en marge (ou n° 143).
 n° 163. - 1500, 21 Déc. - (le dieu bête Thome). - Ludeke Maltzow reçoit encore du couvent de Gottesgnad un fruit de 200 marcs sur le village d'Uthsetel. - Observation en marge - P. 1. fol. 84 n° 84. -

- N° 164. - 1510, 22 Avril. - (Lundi après Jubilate). - Stettin. - Le duc Bogislaw X écrit à son bailli (ou intendant) Tünger, Borchke et à la ville de Hepton sur la Tollense, en y joignant la requête du couvent de Goltzgnad (requête qui n'y est plus jointe) et leur défend de porter atteinte aux droits du couvent. Acte original. P. 2. n° 16. -
- N° 165. - 1513, 25 Avril. - (Jour de St. Marc). - Stettin. Le maréchal (maintenant) Bard Flemming vend à la chartreuse de Goltzgnad une rente de 36 marcs 12 schellings assignée sur des biens situés dans les villages de Gerson, Mustermitz, Nerrentz, + pour une somme de 150 florins de Rhin, noms cités: Henri, prieur, Jacques vicaire, Jean, procureur. - P. 2. n° 17. -
- N° 166. - 1513, 27 Avril. - (Mardi après le dimanche de la Pentecôte). - Stettin. Le duc Bogislaw X ratifie la vente précédente. - P. 2. n° 18. -
- N° 167. - 1517, 11 Nov. - (Fête de St. Martin). - Joachim, Malz au, rachète pour 1200 marcs le village d'Ultschel hypothéqué à la chartreuse de Goltzgnad. - Observation en marge de P. 1. f. 84. v° -
- N° 168. - 1522, 11 Nov. - (Fête de St. Martin). - Stettin. Le duc Bogislaw X vend au couvent de Goltzgnad une rente de 126 marcs assignée sur Boldentin, + noms cités: Henri, prieur, Joachim, vicaire, Jacques procureur. P. 2. n° 18. -
- N° 169. - 1527, 29 Juin. - (Fête de St. Pierre et de St. Paul). - Le chapitre de la chartreuse de Stettin prend Joachim, Bliesau, comme protecteur du village de courant, Cartzen, près de Greifswald. Original: le sceau est tombé. - sous la rubrique: Ville de Stettin, n° 163. - Sont nommés: Therominus prieur, Jacobus vicaire, et Thames procureur.
- N° 170. - 1527, 6 Dec. - (Fête de St. Nicolas). - Stettin. Les ducs Georges 1^{er} et Barnim XI vendent au couvent de Goltzgnad une contribution de 20 florins + à payer par la ville de Stettin. noms cités: Hieronymus, prieur, Johannes, procurator. - P. 2. n° 19. -
- N° 171. - 1537, 2 Aout. - Un Akkord teich (= acte, pièce, mais cet acte n'a l'air d'être une biene ou un roman) Stettin Archiv P. 1. lat. 1.01 n° 28 - 139 feuilles contenant d'anciennes nouvelles sur la chartreuse de Stettin et le village de Möhringen. Cet acte (sic) ne renferme que des correspondances échangées par les ducs de Poméranie ou adressées à l'évêque Masme de Cammin. Renferme entre autres une lettre adressée par l'évêque Masme de Cammin au couvent de Goltzgnad en date

— Inventaire —

date du 3 août 1537 (Joué après Vincula Petri). Dans cette lettre, l'évêque engage le prieur et le chapitre, avant qu'ils ne quittent le couvent, à remettre le village de Möhringen, à Pierre Pitzler, auparavant archidiacre à Pyritz, alors à Hettin. Apart cette lettre, il n'y a rien de quelque importance qui se rapporte à l'histoire du couvent; on n'y trouve non plus le nom d'aucun religieux —

n° 172. — 1563. — Un livre de comptes (Archives Wolgast lit. 32 n° 119 ou 129) des propriétés du couvent commencé en 1563, supplément à un édit adressé par le duc Barnim au duc Bogislaus en date du 30 janvier 1563, et en la suscription: « Extrait de la chausse pour les dettes de l'ancien Hettin, dont les titres existent encore. C'est-à-dire, ce qui a été reçu, ce qui a été versé au seigneur et aux seigneurs et ce que chaque seigneur a fait recevoir en particulier. » Huit feuilles en papier grand-folio. — ne contient, comme celui de Marienkron, que les noms des débiteurs. on n'y trouve pas de noms de religieux. —

n° 173. — 1568-1571. — Un Aktenstück (pièce, acte, sans doute liasse) (Hettin, Archiv. par II. lit. 2. n° 139), contient une correspondance des années 1568-1571 relative à une maison située dans la Wollweberstrasse à Hettin, maison qui avait été hypothéquée autrefois à la chausse de Hettin. — Ita les autres inventaires. L'archiviste disait dans une lettre plus ancienne: « Il y est question surtout de dettes contractées par le couvent aux environs de Hettin. Il enferme la correspondance relative entre le duc Barnim et la ville de Hettin. 19 feuilles. » —

Rome 12 nov. 1901. f. Pal. Br. —

Le traducteur indique comme ouvrages qui pourraient peut-être être consultés: —

- 1° Haindrick, Geschichte der Kloster in Pommern, (Histoire des couvents de Poméranie) Hettin, 1796.
- 2° Sell. — Histoire de la duché de Poméranie (Geschichte des Herzogthums Pommern) jusqu'à 1648. Berlin 1819-1820. 3 volumes. —
- 3° Barthold. — Histoire de Rügen et de Poméranie (Geschichte von Rügen und Pommern) Hambourg. 1839-1845. — 5 volumes. —